

**CONSEIL COMMUNAL  
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 23 mai 2018 à 19h00  
Openbare zitting van woensdag 23 mei 2018 te 19u00**

**M. le Président, Michel Eylenbosch :**

J'ouvre la séance du conseil communal.

**1. Secrétariat communal - Intercommunale VIVAQUA - Assemblée générale extraordinaire de VIVAQUA du 7 juin 2018 - Modification des statuts de VIVAQUA - Mandat.**

**Gemeentelijk secretariaat - Intercommunale VIVAQUA - Buitengewone zitting van de Algemene Vergadering van VIVAQUA van 07 juni 2018 - Wijziging van de statuten van VIVAQUA - Mandaat.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Les nouveaux statuts entérinent en fait une situation où les conditions, pour offrir à la population un service public, sont en fait sapées par le fait que la base du service est réduite à de moins en moins de communes, alors que je trouve que la logique d'un service public, comme pour l'eau et l'assainissement, c'est qu'on élargisse la base, qu'il y ait assez de base pour justement pouvoir justifier les investissements et financer les investissements. Alors que je crains que la logique que cette réorganisation prend, va tout à fait à l'encontre, suit la logique européenne du coût vérité, le coût vérité, c'est quoi ? C'est qu'il sera demandé aux usagers de payer le prix du marché, de plus en plus, correspondant au prix de marché et finalement, préparant ainsi la mise en concurrence des services comme celui-ci avec des sociétés privées et je pense que c'est quelque chose qu'on ne doit pas laisser. Donc voilà, je pense qu'il y a toute une logique derrière, on a déjà protesté avec le PTB auparavant contre cette logique-là, aussi contre les plans qui voulaient faire payer aux usagers en fait le manque d'investissements par les autorités publiques pendant des années et les rattraper via l'augmentation du prix de l'eau. Le PTB ne votera pas pour, est contre cette proposition, et parfois, il faut pouvoir reconnaître, derrière les réformes des structures, les objectifs politiques qui sont sous-jacents. Evidemment, je n'attends pas du PS, qui est aux manettes régionales, de mettre en cause cela, mais je vous signale que c'est tout à fait cette logique-là qui sera suivie, entre-autres avec le plan de sous-traiter à un organisme externe neutre, la détermination du prix. En fait c'est quoi ? C'est quelque part laisser, déléguer, reléguer le droit d'un service public de déterminer le prix auquel l'eau va se vendre et que nous on veut que cela se vende.

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Dans le statut, on tient compte du départ des communes flamandes, si j'ai bien compris. Puis, il y a une diminution du capital pour conséquence et la précision des rôles des

différents organes. Je vois que dans le conseil d'administration, vu que la population de notre commune dépasse les septante mille habitants, il y a deux représentants, donc autant que les communes fondatrices. Or le CA, étant donné sa composition, ou plutôt, sa composition est politisée, donc j'aimerais bien savoir dans quelle mesure les représentants de la Commune parleront d'une seule voix ? C'est important puisqu'ils représentent les intérêts de notre commune et ceux de ses habitants. Comme c'est un conseil d'administration politisé, vous êtes deux représentants, vous avez un certain poids, donc dans quelle mesure vous parlerez d'une seule voix pour les Molenbeekoïses ?

Il est prévu de faire un audit et de mettre en place un comité de rémunération, et j'aimerais bien savoir quelles sont les positions de nos représentants et leurs propositions par rapport aux rémunérations et surtout au cumul de celles-ci par certains mandataires ?

Ensuite, vu qu'il y a diminution du capital lié au départ des communes flamandes et la nécessité de faire des investissements à court terme, quelles sont les garanties pour maintenir un prix bas ? C'est ce qui préoccupe le plus nos concitoyens.

Donc je voudrais avoir des réponses claires à ces questions, merci.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'aimerais simplement, donc on est au point 1 de l'ordre du jour qui concerne les modifications des statuts, et j'aimerais qu'on en reste à l'ordre du jour et que nos représentants Vivaqua nous expliquent éventuellement de quoi il s'agit, parce qu'on parle de tout et de n'importe quoi ici. On n'est pas en train de parler du prix de l'eau, du futur prix de l'eau, on n'est pas en train de préjuger des décisions de cet organe. On est simplement ici pour entériner des modifications de statuts. Est-ce que nos représentants Vivaqua pourraient nous dire quelques mots, nous dire vraiment ce qu'on va voter ce soir ?

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Bastin, qui est administratrice auprès de Vivaqua, avec monsieur Hassan Ouassari.

**Mme Bastin :**

Merci monsieur le Président.

Je voulais d'abord dire que le départ des communes flamandes, c'était un choix communautariste, les communes flamandes ont décidé de partir, donc ce n'est pas sous notre influence en tant qu'administrateur.

Secundo, vous avez parlé de l'organisme indépendant, c'est donc Brugel qui est indépendant et qui décide de maintenir le prix de l'eau. Brugel, ça veut bien dire que l'intérêt bruxellois est tout à fait pris en compte.

Le prix de l'eau, je vous rassure, pour l'année prochaine est maintenu au plancher comparé aux communes flamandes et aux communes wallonnes, le prix est nettement inférieur.

Il y a un représentant au CA au départ, parce que Molenbeek n'est pas une commune fondatrice donc au niveau de ce que nous avons comme quotités, ce sont surtout les communes fondatrices qui ont énormément de poids, disons, et dans les communes non fondatrices, le choix, il y a trois ans maintenant, s'est porté sur la commune de Molenbeek et donc grâce à cela, vous avez une représentante ou un représentant, si vous voulez, je ne vais pas monopoliser le sexe féminin, mais qui représente notre commune et toutes les autres communes adjointes.

Donc voilà, je ne sais pas s'il y avait encore une autre question ?

Je vous signale aussi qu'un rapport sera établi et que vous le recevrez, puisque hier je pensais pouvoir expliquer à tous mes collègues conseillers le fonctionnement de Vivaqua et tous les points qui me semblent importants, je n'ai pas eu l'occasion de le faire, mais il y aura donc un rapport qui vous sera communiqué où tous ces points seront bien détaillés, vous aurez toutes les informations concernant le prix de l'eau, les raisons etc. et toute l'infrastructure.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Ouassari.

**M. Ouassari :**

Merci, pour compléter madame Bastin, j'ai moi-même envoyé un rapport d'activité il y a deux heures au secrétaire communal, vous allez le recevoir.

Comme disait monsieur Ikazban, effectivement là on parle de statuts, de modification statutaire, il y a eu une fusion, Vivaqua-Hydrobru, on a relancé le processus de fusion avec les modalités définies en 2016, veillé à une concertation avec le conseil d'administration d'Hydrobru et de Vivaqua, vu qu'il y a fusion, les deux CA fusionnent aussi après le retrait des communes flamandes avec de nouveaux opérateurs qui reprendront les communes sortantes. Les modifications des mandats, de rémunération des mandats aussi, c'est surtout de ça qu'on parle au niveau des statuts, des modifications.

Autre chose, question tarifaire au niveau de l'eau, il n'y a pas de modification à ce niveau-là, jusqu'au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas de modification tarifaire. C'est là où moi je...

**M. le Président :**

Monsieur De Block, vous n'avez pas la parole, merci, c'est bien gentil, vous n'avez pas la parole. Monsieur Ouassari est au conseil d'administration de Vivaqua, il vient d'Hydrobru et il connaît la matière probablement mieux que vous, merci.

**M. Ouassari :**

Il y a eu des points qui ont été négociés par rapport à ces statuts. Maintenant, si vous avez des questions plus précises par rapport aux statuts, comme j'entends monsieur Ikazban qui disait « qu'est-ce qu'on vote aujourd'hui ? », c'est la modification statutaire. Il y a eu une section réunie hier et vous allez recevoir le rapport d'activité, maintenant on reste au point à l'ordre du jour.

**M. le Président :**

Voilà, merci.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 31 votes positifs, 1 vote négatif.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 31 positieve stemmen, 1 negatieve stem.*

**2. Secrétariat communal - Logement Molenbeekoïis - Remplacement de mandataires.  
Gemeentelijk secretariaat - Logement Molenbeekoïis - Vervanging van mandatarissen.**

---

**M. de voorzitter :**

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

**M. Van Damme :**

Eerst en vooral mijn excuses voor mijn laattijdige aankomen, door het onweer ben ik iets later vertrokken omdat ik met de fiets was en ik wou niet nat toekomen, vandaar ik deze opmerking doe na het eerste punt en niet vóór het eerste punt zoals het normaal zou zijn. Ik had een interpellatie ingediend...

**M. de Voorzitter :**

Nee, mijnheer Van Damme...

**M. Van Damme :**

Ik had een interpellatie....

**M. de Voorzitter :**

Nee mijnheer Van Damme

**M. Van Damme :**

Ja, ik wou even...

**M. de Voorzitter :**

Nee mijnheer Van Damme, c'est très clair, j'ai reçu un mail de votre part, vous m'avez menacé de faire du chambard à ce conseil pour que je mette un point à l'ordre du jour, ça ne fonctionne pas de cette façon-là avec moi et donc ce point ne vient pas...

**M. Van Damme :**

Monsieur, mijnheer de voorzitter

**M. le Président :**

Il n'a pas à revenir au point, nous en sommes au point 2

**M. Van Damme :**

Mijnheer de voorzitter, ik vraag het woord, ik vraag het woord, ik vraag het woord...

**M. le Président :**

Retirez la parole à monsieur Van Damme s'il vous plaît, merci. Non, c'est passé, le point n'a pas de raison d'être, monsieur Van Damme, non absolument pas. Vous voulez introduire une interpellation ou une question d'actualité sur un sujet qui existait plus d'une semaine avant la deadline pour entrer les interpellations, et vous avez mis la pression pour le faire. Je suis désolé, c'est la même politique vis-à-vis de tous les conseillers, un point c'est tout...

On est à la démission de monsieur Lakhroufi...

Monsieur Van Damme, ce n'est pas à l'ordre du jour, point, c'est fini, en plus de cela, vous arrivez en retard.

La démission de Monsieur Lakhroufi, monsieur Lakhroufi a démissionné au niveau du conseil communal, il a également démissionné au niveau de son poste de fonction d'administrateur du Logement Molenbeekois, ce qui est également le cas de madame Chantal de Molina.

Pardon, Monsieur Van Damme ? C'est moi le Président encore, je dirige la chose. Je ne répondrai pas.

Donc madame de Molina a également démissionné et il y a la proposition de remplacer monsieur Lakhroufi par madame Nadine Eeman et madame Chantal de Molina par monsieur Barro.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.*

### **3. Affaires juridiques - Règlement communal relatif à l'octroi de subsides. Juridische zaken - Gemeentelijk reglement betreffende de toekenning van subsidies.**

---

**M. le Président :**

Monsieur Van Damme, vous n'avez pas la parole.

**M. Van Damme :**

Est-ce que je peux expliquer au moins ?

**M. le Président :**

Vous n'aurez qu'à vous expliquer après, avec tout le monde, il n'y a pas de souci. Non, non, vous le savez très bien, vous connaissez les règles et ce sont les mêmes règles pour tous les conseillers, point.

Nous sommes au point 3.

J'interromps la séance.

*(La séance est interrompue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst)*

**M. le Président :**

Je rouvre la séance.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Ça arrive de temps en temps que le Président explique, en séance, aux conseillers pourquoi une question d'actualité est refusée. Parfois le conseiller accepte, parfois le conseiller n'accepte pas, c'est son droit, d'accepter ou non. Ici, quand j'entends le sujet qui était déposé, c'était par rapport à l'interview de Fox News. Alors quand le Président dit que c'est un sujet qui existait déjà bien avant le moment où on pouvait introduire une interpellation, il a raison. Néanmoins, il y a un fait nouveau, c'est que j'ai appris aussi que la Commune allait introduire une action en justice de la Bourgmestre, c'est un fait nouveau. Sur base de ce fait nouveau, il me semble que cela devient aussi une question d'actualité. Voilà, moi je vous le dis simplement, parce que je pense qu'on ne doit pas se chamailler là-dessus, on a un ordre du jour hyper light, on ne va pas commencer à se disputer et à tirer en longueur.

**M. le Président :**

Monsieur Ikazban, ça passe...

**M. Ikazban :**

Oui, je suis étonné d'ailleurs que dans le huis clos, il n'y a pas un point pour ester en justice.

**M. le Président :**

Si monsieur Van Damme veut parler de son point, il peut toujours introduire une interpellation pour le prochain conseil. Mais ce que monsieur Van Damme a fait, c'est introduire une interpellation qui est arrivée dimanche après-midi, qui a été refusée. On lui a expliqué « non, désolé, le sujet était connu depuis avant, et largement avant la deadline pour introduire une interpellation », puisque c'est le jeudi soir à minuit, ok ? Donc ça a été « non » et il a dit « ah oui, mais alors je vais l'introduire comme question d'actualité ». Non, il n'y avait plus de question d'actualité parce que le sujet, du fait qu'une plainte est introduite, c'était déjà connu avant le jeudi soir. Donc stop, non il n'y a pas de raison, il faut respecter la règle, un point c'est tout, merci. Introduisez une interpellation au prochain conseil.

**M. Ikazban :**

Pourquoi à huis clos, Françoise, vous allez ester en justice ?

**Mme la Bourgmestre :**

On en parlera à huis clos.

**M. le Président :**

Nous sommes au point trois, je reprends le conseil, il n'y a pas de fait nouveau.

Je donne la parole à madame Piquard.

**Mme Piquard :**

J'attire l'attention de tout le monde sur le fait que sur les deux annexes qui sont les documents pour lesquels les personnes, donc personnes morales, associations de fait et personnes physiques doivent introduire leur demande.

Oui, qu'est-ce qui se passe maintenant ?

**M. le Président :**

Ok, on va revenir au point 2, comme ça....

Je reviendrai vers vous madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Pas de souci, ce n'est pas votre responsabilité de faire la présidence. Je voudrais juste savoir, donc il y a deux personnes qui démissionnent du CA. Mais dans le BO Secrétariat, il y a un nom qui est mentionné pour remplacer, Ahmed Barro, et pas le deuxième nom, c'est juste...

**M. le Président :**

Si, madame Nadine Eeman,

C'est normal, les mandataires, on cite toujours les noms.

Madame Piquard, je reviens vers vous

**Mme Piquard :**

Merci monsieur le Président, enfin, donc j'attire l'attention sur le fait que dans les documents, là où une personne morale, une association de fait et une personne physique peuvent demander des subsides culture et sport, aucune mention n'est faite pour les personnes physiques, ça je vous le dis tout de suite, dans les annexes, non il n'y a pas, c'est toujours « représentant de quelque chose ». Ecoutez, moi je suis désolée, je peux vous les montrer. Ok, je continue. J'ai quelques remarques, monsieur le Président, et quelques questions.

**M. le Président :**

Je vous en prie.

**Mme Piquard :**

Au chapitre 2, le montant maximum autorisé et géré par le collège est de 2.000 €. A 2.001€, ça passera au conseil. Je trouve personnellement, et je crois que le groupe me suivra, que ce montant est un petit peu trop élevé, d'autant plus qu'au point 4.5, il est écrit qu'un deuxième subside peut être demandé pour une même activité par la même entité. Ce qui fait que 4.000 € peuvent être versés à une entité, pour une seule activité et ce uniquement géré par le collège. Alors là, on n'est plus vraiment, on est un petit peu en porte-à-faux par rapport même aux 2.000 €. Donc moi, je proposerais, mais bon on verra, 1.500 € voire 1.000 €, mais comme je suis cool, 1.500 €.

Au chapitre 3, il me semble que le siège social ou domicile doit être molenbeekois, l'activité elle pouvant être, se passer et se produire à l'extérieur de Molenbeek parce que je ne vois pas ce qui empêcherait le rayonnement molenbeekois à l'extérieur de la commune. En revanche, on subsidie des entités molenbeekoises.

J'aimerais aussi vous demander une question ici, qu'entendez-vous par « les preuves à apporter par une association de fait quant à son existence », j'aimerais avoir un petit peu de précision parce que, bon j'ai des idées, mais j'aimerais savoir. Et de plus, dans le développement de discriminations inacceptables, appartenance à un syndicat ou autre, là je me suis cru dans Don Camillo et Peppone, parce que franchement, appartenir à un syndicat ou autre, moi j'estime, je supprimerais le « ou autre » qui pourrait gêner et entraîner en tout cas des situations ingérables parce qu'on n'y a pas pensé. Qu'on appartienne à un syndicat, je suis d'accord que cela peut être, ne pas être une option, on doit regarder dans le cadre de discriminations, c'est ça que je veux dire.

J'ai encore deux ou trois trucs.

Quant aux activités relatives au logement et à l'emploi, dans le cadre d'un subside culture ou sport, cela me paraît un petit peu pointer quelque chose qui pourrait, disons qu'on pourrait s'en passer, vu le développement antérieur qui est écrit dans le règlement. Si par exemple, je suis une personne physique qui veut monter un lancer de ballon en faveur de logements kangourou, combien de sous puis-je recevoir par rapport aux 2.000 € qui seraient attribués par le collège et éventuellement à plus par rapport au conseil communal ?

Au point 4.2, à mon sens, il existe une anomalie ici : « lors de la demande, une personne morale doit apporter la preuve de son existence », l'association de fait, elle, elle doit déjà produire des pièces utiles à l'utilisation du subside, alors que s'il s'agit d'un subside ponctuel, celui-ci doit être demandé deux mois avant l'activité. Je ne sais plus trop où on est, mais bon voilà.

Le point 4.7, l'éligibilité de la demande, le collège statue jusqu'à 2.000 €, mais sur base de quels critères ? Il n'y en a pas, en revanche, dans ce qui est interdit, là, vous avez trois critères qui à mon sens tiennent la route.

Le point 6.1, j'ai bientôt fini, sous quelle autorité l'administration se réserve-t-elle le droit de vérifier sur place, au sein d'une association, d'aller vérifier sur place les documents exigibles lors d'une demande ou lors d'une attribution de subside ? Moi, je crois que pour se faire, il faudrait déjà que ce soit des personnes assermentées qui aillent au domicile ou en tout cas au siège d'une association de fait ou d'une asbl et pas n'importe qui de la Commune qui va sur place vérifier au cas où.

Le point 7, le type de versement du subside sera défini en fonction des caractéristiques particulières de l'objet du subside, moi j'aimerais un petit éclaircissement, qui est-ce qui détermine quoi ?

Et je termine, le premier article pourrait être réécrit en ce sens, que l'on octroie des chèques en faveur, ah oui, non, je suis dans.... J'ai fini. Mais j'aimerais quand-même quelques réponses.

**M. le Président :**

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Ouberri.

**Mme Ouberri :**

Merci monsieur le Président, pour ma part, au chapitre 2, par rapport à la somme que vous avez réservée à la prérogative du collège, moi je trouve qu'il faudrait, le règlement doit concerner tous les montants, même un montant de trois mille euros et je ne comprends pas très bien pourquoi on accorde ce montant-là, on peut distribuer comme ça, jusqu'à 2.000 € sans que cela passe au conseil communal et moi je trouve que par souci de transparence, je ne dis pas que vous n'êtes pas transparents, mais par souci de transparence, à partir de 1 centime, tout doit passer au conseil communal.

Par rapport aux subsides qu'on donnerait à une association qui ferait des activités au profit ou au bénéfice des Molenbeekois, quelle est la garantie pour nous que ce sera vraiment au bénéfice des Molenbeekois ? Imaginez une association à Anvers qui ferait un festival ou qui ferait une activité, qui dirait « oui c'est pour les Molenbeekois », pour moi, je ne vois pas la garantie que ça serait directement au bénéfice des Molenbeekois.

Par rapport à l'idée qu'il n'y ait aucune discrimination, parmi toutes les situations, vous citez l'état médical, qu'est-ce que ça veut dire l'état médical ? Je proposerais peut-être de dire l'état de santé, parce que si on parle de l'état médical, pour moi, c'est un dossier médical et ça me semble un peu, peut-être un peu trop privé comme données.

Par rapport aux activités, aux subsides qui seraient octroyés à plusieurs activités que vous citez, au premier tiret, à des activités sociales favorisant la participation individuelle et collective, moi je mettrais « et/ou » parce qu'on peut faire l'une sans pour autant faire l'autre, si on vise le collectif pour un groupe alors qu'on peut faire une activité aussi à destination des individus.

Je continue, parmi les tirets, il y en a aussi un, des projets de sensibilisation et de développement, développement de quoi ? Est-ce qu'on peut avoir une petite précision ? Dans les tirets, je suis toujours au chapitre 3, fin de chapitre 3 pratiquement, troisième tiret à partir de la page 6, si on a la même numérotation. Je voudrais aussi peut-être proposer qu'on ajoute des subsides à des activités d'accompagnement à la scolarité parce que cela me semble un secteur hyper important et que ce serait aussi important de lui donner une visibilité et de le citer parmi les activités citées ici.

Aussi, autre chose, quand vous dites que toute demande de subvention, au chapitre 4, doit être adressée au collège des Bourgmestre et échevins et par moments, vous parlez d'envoyer aux services concernés, quels services ? Est-ce que c'est au collège des Bourgmestre et Echevins, est-ce que c'est un service, comme par exemple le service Jeunesse, le service Sports, des choses comme ça ? J'aimerais une clarification.

Aussi, quand vous demandez au point 4.2 des documents à fournir, parmi ces documents, il y a un document qui émane de la banque, c'est ce qu'on appelle, dans le milieu bancaire, l'attestation d'identité bancaire, mais généralement, elle a un coût, selon les banques cela varie de 30 à 35 €. Et ma question c'est, est-ce qu'on ne pourrait pas simplement fournir un virement annulé où il y a le nom de l'association, son adresse, son numéro de compte, pour éviter d'exposer à des frais inutiles ?

Quant au point 4.4, pour le délai d'introduction, le point qui concerne les demandes qui seraient arrivées en retard, vous dites qu'on s'expose au risque de ne pas recevoir une suite favorable. Est-ce qu'on peut induire que toute demande va recevoir une réponse favorable ? Là, je ne comprends pas le sens ici, à moins que le français me dépasse peut-être, mais j'aimerais une précision.

Au point 4.7, éligibilité, c'est de nouveau, là on dit que le collège ne garantit pas, l'introduction d'une demande ne garantit pas l'octroi de subside, ça vient en contradiction avec ce que je viens de dire par rapport à la suite favorable.

A un certain moment, vous dites qu'une demande pourrait être refusée s'il y a des retards de paiement par rapport à l'exploitant de l'infrastructure. De qui on parle ? Est-ce que cela peut être, par exemple, même un loyer ? Est-ce que c'est par rapport à une infrastructure publique qu'on occuperait de manière ponctuelle ? Est-ce qu'une association qui louerait un bâtiment communal, comme propriété communale ou bien logement, elle est en retard d'un mois de loyer, est-ce que c'est cela qu'on vise ou autre chose ? J'ai fini, merci.

**M. le Président :**

Merci madame Ouberri.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Dank u mijnheer de voorzitter.

Ik heb bij dit punt drie amendementen ingediend. J'ai introduit trois amendements. Ik zal die kort toelichten. Je vais les exposer brièvement.

**M. le Président :**

Ils ont été introduits par courrier.

**M. Berckmans :**

Et même s'ils ne sont pas introduits par courrier, cela arrive qu'on dépose ça en conseil, donc...

Ik zal met het derde amendement beginnen, het is het belangrijkste. Je commence avec le troisième amendement qui est le plus important.

Ik had voorgesteld dat in het reglement werd opgenomen dat de verenigingen of de begunstigen die de subsidie verkrijgen er zich toe verbinden een fiscaal attest uit te reiken aan de ouders van kinderen jonger dan twaalf jaar die aan de activiteiten, betalende activiteiten, meedoen. Dus dat is een sociale maatregel, daarmee wordt de kost voor de ouders lager. J'avais proposé d'ajouter dans le règlement une clause que les organismes qui reçoivent les subsides doivent s'engager quand ils organisent des activités payantes, de

donner une attestation fiscale pour que les parents puissent déduire les frais de cotisation pour des activités comme les frais de garde. Informellement, on m'a dit déjà du côté du Collège, que cela s'applique parce que c'est dans la loi fédérale et il va y avoir la loi communale, mais à mon avis, cela doit quand-même être inséré dans le sens que la plupart des associations ne sont pas au courant et ne le feront pas.

Een tweede punt, het tweede amendement, het logo dat lijkt, het nieuwe logo, stel ik ook voor om het historische logo toe te voegen op de publiciteit van de verenigingen. Dans mon deuxième amendement, je propose, à côté du nouveau logo, qui ressemble fort au logo de la page Facebook, I like Française, pardon, I like Molenbeek, d'ajouter aussi le logo historique de la Commune.

Het eerste amendement, misschien is dat aangepast in de tekst. Je n'ai pas vu le texte en néerlandais cet après-midi dans le BO, mais donc dans le texte original, il y avait de prévu que les associations doivent introduire la demande deux fois, une fois au collège, une fois au service concerné, ça ne fait pas preuve de bonne administration. Je trouve que le citoyen, les associations, ça doit suffire qu'ils demandent cela une fois. Et je rejoins ma collègue qui a parlé du « service concerné », moi je trouve que ce n'est pas au citoyen ou à l'association d'aller trouver, chercher dans tous les services l'adresse e-mail du service concerné. Moi je trouve, de façon officielle, c'est d'adresser soit au Secrétariat, soit au Collège et ce sont les services communaux qui doivent faire la répercussion envers le bon service. Dank u.

**M. le Président :**

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le Président, concernant ce règlement qu'on attendait tous et toutes avec beaucoup d'impatience, ce qui est normal, on est en fin de législature et j'estime qu'il faut quand-même saluer le travail des services qui se sont mis ensemble pour mettre, pour nous présenter ce règlement, il a le mérite d'exister. Aujourd'hui, on doit faire en sorte qu'il soit le plus lisible possible pour les personnes, les associations qui pourraient en bénéficier et que les critères soient bien compris et que derrière, des évaluations soient faites de la manière la plus optimale.

J'ai quelques interrogations qui sortent un petit peu de la lecture du texte-propre mais c'est par rapport à la communication et à la publication des subsides. Je m'explique, premier aspect, certains l'ont rappelé peut-être dans leur intervention, mais je trouve que trop souvent, quand je vais à la rencontre d'associations, on me dit « moi, je renonce à faire une demande en subside de fonctionnement », c'est quand-même assez interpellant. Soit parce qu'ils n'ont pas l'information, soit parce qu'il y a un problème de lourdeur administrative. Et donc, je rejoins la demande concernant le fait d'avoir un interlocuteur quand on fait la demande et ça c'est une demande qui est tout à fait légitime et que je peux appuyer. Ensuite, c'est d'avoir évidemment une communication dynamique, une communication vers le terrain, vers les associations pour les informer de la possibilité pour eux d'obtenir ce subside.

Autre point, c'est le fait que j'ai vu qu'il y a eu des concertations avec le Conseil Consultatif du Logement, la LES, mais je me demande comment s'est passé l'autre tour de concertation avec d'autres interlocuteurs. Ici je ne vois pas d'avis qui a été remis d'autres interlocuteurs potentiels pour participer à l'élaboration de ce règlement.

Ensuite, au niveau de la publication, je me rappelle de la note d'orientation de la majorité, de 2012, qui nous faisait le crédo de la transparence, de la bonne gouvernance et qui annonçait fièrement déjà qu'on allait adopter un nouveau règlement des subsides mais aussi qu'on allait publier annuellement la liste des subsides octroyés. Et donc je pose la question, par rapport à cela, dans la logique de transparence, qu'en est-il ?

Voilà déjà mes premières questions, j'en avais d'autres, mais je crois que d'autres collègues en ont déjà fait part, mais je trouve que les remarques qui ont été faites par la LES sont assez intéressantes. Excusez-moi, ce n'est pas la LES, excusez-moi madame l'Echevine. Ici les remarques concernant le fait, ça prête vraiment à confusion, je m'excuse peut-être pour la confusion, mais en attendant, les questions sont assez pertinentes et la caractéristique particulière, l'objet du subside, c'était sur la liquidation des tranches et qu'on disait « en fonction de la caractéristique du subside », ce sera un peu décidé de cette manière, vous pourriez peut-être préciser.

Ensuite, effectivement la question du service communal, est-ce qu'on parle d'un service qui dépend d'un ou d'une Echevine ? Voilà, ce sont des questions qui méritent plus d'explications aujourd'hui. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci monsieur le Président, comme mon prédécesseur, je me réjouis enfin, après cinq ans et demi de demandes incessantes dans ce conseil communal, pour pouvoir objectiver la procédure d'octroi de subsides justement, qu'on obtienne enfin l'issue de ce travail et je tenais également à remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce règlement.

Quand, dans ma demande répétée, je demandais plusieurs fois qu'on puisse établir des critères objectifs, ça ne sous-entendais pas, ça ne nécessitait pas pour autant de complexifier la procédure. Parce qu'effectivement, aujourd'hui, nous avons reçu des tas de documents, mais du coup je me dis que ce qu'on avait demandé, ce sont des critères objectifs pour savoir à partir de quand on donne, quelle somme, pour quelle asbl, avec quelles conditions, que ce soit quand-même clairement défini. Et pas finalement, qu'on demande, qu'on pose des tas de questions pour recevoir parfois des subsides de 500 € ou de 200 €, ou surtout quand je compare ici les deux formulaires de demande de subside, s'agissant par exemple d'un subside ponctuel, on demande et on attend du demandeur qu'il remplisse des conditions quand-même très contraignantes, je ne vais pas vous relire toutes les questions, et quand il s'agit de demandes pour un subside de fonctionnement où là, ça nécessite quand-même une somme souvent plus importante, j'ai l'impression en tout cas à la lecture que j'ai faite de ce formulaire, qu'il y a quand-même, j'ai envie de dire, une procédure plus allégée que dans le cadre d'un projet ponctuel.

Je ne vais pas revenir sur les questions qui ont déjà été posées par mes prédécesseurs auxquelles je souscris, par contre en ce qui concerne le montant de base, là je compte vraiment revenir là-dessus parce que les fameux 2.000 € qui nécessiteraient alors l'avis du conseil communal, moi je ne suis pas d'accord, je suis désolée, on avait demandé dès le départ que, quel que soit le montant, cela doit passer par l'organe souverain qui est ici le conseil communal. Parce qu'alors là, je suis désolée, mais vous nous demandez de voter finalement un règlement qui est moins intéressant que le précédent. Nous, ce qu'on a demandé, c'étaient des critères objectifs d'octroi, on n'a pas demandé finalement de vous

donner le feu vert pour que vous, au Collège, vous puissiez décider de l'octroi en deçà des 2.000 €, que vous fassiez fi de nos commentaires et de nos votes et que vous puissiez alors saisir le conseil communal quand la somme dépasse les 2.000 €, sachant que jusqu'à présent, depuis la législature 2012, la plupart des subsides qui ont été octroyés, sont en-deçà des 2.000 €, c'est arrivé très rarement qu'on octroie un subside de 2.000 € ici au conseil communal. Donc moi, je suis désolée, j'ai l'impression qu'ici, je suis quand-même un peu déçue de ce qu'on nous propose de voter.

Et je terminerai par dire simplement qu'au vu de toutes les questions techniques de ce conseil communal, j'aurais préféré, vraiment, qu'on puisse accorder une section réunie pour qu'on ne puisse pas prendre comme ça en otage toutes les personnes qui doivent se dire que c'est rébarbatif, toutes ces questions techniques. En plus, je suis sûre que vous n'avez pas tous les documents sous la main. Je trouve que vous auriez quand-même pu organiser une section réunie.

Mais il y en a eu depuis qu'on a eu ce nouveau document, non ? Oui mais attendez, mais oui, je suis désolée, une section réunie, c'est sur base de documents, parce qu'ici vous nous prenez en otage au conseil communal, on doit vite voter, il y a plein de documents etc..., moi je suis désolée, j'ai demandé, c'est vrai, j'étais une de celles qui insistait vraiment pour que ce soit transparent, là je suis partiellement contente. Je suis contente qu'on ait pu aboutir, enfin j'ai envie de dire, avant les élections, et puis de l'autre côté, je suis déçue parce que vous me demandez dans la précipitation de voter un règlement où moi, je ne peux pas, donc je m'abstiendrai personnellement.

**M. le Président :**

Merci madame Tahar.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit par les collègues avant moi, tout ce qui a été dit, tout ce qui a été très bien dit d'ailleurs, mais effectivement, c'est un peu surprenant, on a dû attendre 4 mois avant les élections pour avoir un nouveau règlement, même si c'est vrai, je pense qu'il y avait une échevine qui avait quand-même, qui avait déjà avancé et qui était un peu plus loin que ses autres collègues. Mais ce qui est curieux ici, et moi je vais me référer en fait aux remarques qui ont été faites par les gens qui ont été sollicités, mon collègue a parlé du Conseil Consultatif du Logement et je trouve que, je vais me permettre de faire la petite lecture de leurs conclusions. Donc on leur a demandé leur avis et je trouve qu'ils résumant très bien, en tout cas un sentiment que je partage : « le Conseil Consultatif du Logement s'interroge sur la lourdeur de la procédure pour les associations de fait notamment. En effet, les associations de plus grande envergure ont l'habitude d'introduire des dossiers complexes pour l'obtention de subsides. Le règlement ne sera-t-il pas un frein à l'introduction de demandes émanant de plus petites entités ? ». Quand on voit tout ce qu'on va demander à de petites structures, de petites associations, des asbl, des petits clubs, c'est énorme. Quand on voit en parallèle les montants qu'on attribue ici, on a des montants franchement minimes, parfois des montants qui sont souvent de l'ordre du symbolique, est-ce qu'on n'est pas en train de se tromper de direction ? Il fallait un règlement, il fallait le rafraîchir, le moderniser, l'adapter à la réalité, mais voilà, ça, c'est une question qui se pose.

Autre question qui se pose, et je me réfère à tout ce qui a été dit, tout ce qui a été fait comme remarques dans l'annexe 4 dans le BO, je ne vais pas tout vous lire, mais effectivement donc la coordination qui se prononce, et c'est le directeur du service de la LES qui se prononce, c'est pour ça la confusion de mon collègue mais il explique quand-même

un certain nombre de choses qui sont effectivement assez interpellantes. Quid de tous ces subsides qui ne sont pas donnés par la Commune, mais qui transitent par la Commune, la Commune sert de boîte aux lettres, et beaucoup de subsides régionaux, communautaires, européens et autres, qui passent et qui transitent par la Commune, qui sont parfois beaucoup plus importants, quid par rapport à ces subsides-là et par rapport à ce règlement et par rapport aux exigences d'aujourd'hui ? Je pense que la question est une bonne question qui mérite d'être posée, je ne suis pas convaincu d'avoir la réponse ce soir.

Autre élément important, ainsi, on dit qu'un seul subside pourra être octroyé par service communal, par événement, par projet. Pour quelle période ? Je pense qu'il faut le préciser.

En cas de refus, ici on a un règlement qui ne prévoit pas une procédure de recours éventuel, une voie de recours éventuel, alors il faudra me l'expliquer. Qu'est-ce qu'on fait quand il y a un dossier qui est incomplet, mais incomplet de manière non volontaire, ça peut arriver, il peut arriver d'une manière involontaire qu'un dossier ne soit pas complet ?

Voilà, je pense que les associations ont fait des remarques que je trouve intéressantes et ici, je pense qu'on a voulu de la transparence, plus de transparence, plus de transparence dans l'octroi et dans les critères d'attribution. Et ici, en fait, on va éviter à toute une série de subsides de transiter par le conseil communal, ça c'est un problème et deuxième problème, est-ce qu'on n'est pas en train de créer une lourdeur administrative colossale pour des petits clubs, des petites associations, est-ce qu'on ne va pas pénaliser des gens qui en fait n'ont pas l'habitude de faire des dossiers, n'ont pas l'habitude, qui ne sont pas aussi doués que certains avec l'administration, avec l'administratif tout simplement ? Voilà mes remarques.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Bastin.

**Mme Bastin :**

Merci monsieur le Président, je suis contente de voir qu'il y a un règlement qui a été mis sur pieds. Pour ma part, c'est important d'en avoir un, mais pour moi, c'est un règlement cadre à l'intérieur duquel il y a tout de même toute une série de choses qui doivent être rediscutées, me semble-t-il, parce que cela impacte aussi pas mal de demandes et touche pas mal de personnes.

Il y a des questions intéressantes qui ont été posées ce soir, je ne sais pas si vraiment on pourra y répondre d'emblée. J'aimerais et je rejoins un petit peu madame Tahar, le fait que c'est extrêmement technique, que cela vaudrait la peine de faire peut-être un travail plus en profondeur et que les conseillers soient mêlés. Maintenant je pense aussi, quand on parle des 2.000 €, je suis un petit peu étonnée dans la mesure où la plupart des subsides qui ont été demandés étaient toujours en-dessous de ces 2.000 €, je me rappelle un de 1.500 € et éventuellement un en 5 ans de 2.000 €. Mais il était important quand-même que ce soit discuté et ce que moi j'aimerais bien ajouter, c'est notamment, au chapitre 3, c'est de pouvoir y indiquer « conditions d'octroi d'un subside », c'est de mettre « qui bénéficie en priorité aux citoyens molenbeekoïses » parce qu'il y a des questions qui ont été posées lors de différents conseils communaux sur des associations qui étaient d'ailleurs situées à l'extérieur de Molenbeek, mais où on se disait qu'il y avait probablement deux ou trois Molenbeekoïses qui y participaient, mais la majorité des personnes qui fréquentaient ces

associations étaient extérieures à Molenbeek. Donc je trouve que le terme « en priorité aux Molenbeekois » me semble important et je ne le retrouve pas. Merci.

**M. le Président :**

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci monsieur le Président, je partage un certain nombre de choses qui ont été dites aussi. Je vais peut-être vous proposer une chose, c'est que pour les 2.000 €, qu'il soit bien spécifié que s'il y a eu plusieurs demandes sur l'année, que ce montant de 2.000 € soit donc comptabilisé, que si par exemple sur l'année, cela fait 2.020 €, que le montant soit soumis au conseil communal. Et parallèlement peut-être aussi, oui justement, en tout cas qu'en communication, ce soit communiqué à chaque conseil. Je répète, les 2.000 €, que ce soit un montant globalisé sur l'année puisqu'il y a des associations qui demandent plusieurs fois des montants sur l'année, donc qu'on additionne les montants sur l'année pour arriver à 2.000 € et si ça excède, que ce soit donc demandé au conseil.

Et la deuxième chose, c'est que les montants soient quand-même présentés au conseil, communiqués au conseil, mais ça je n'ai pas vu. Merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

La première question, je vais rejoindre le problème des 2.000 €. En fait en l'approuvant ce règlement on se rend superflu comme conseil communal c-à-d que c'est la boîte noire, le conseil communal ne sera même plus mis à connaissance des décisions dans les documents du conseil-même, on devra aller feuilleter dans les décisions du collège pour voir quelle organisation a reçu quoi pour combien. Je trouve que dans ce sens-là ce règlement n'apporte pas du tout une transparence. Je vous signale que le passé nous a prouvé que c'est tout à fait sain et même souhaitable que des questions se posent au conseil. Je vois que la majorité de la transparence fait le contraire.

Le deuxième point que je voulais en fait appuyer, c'est l'intervention de l'attestation fiscale, je ne veux pas m'étendre sur ça.

Le troisième, c'est au niveau 4.6, quand il s'agit de dossiers qui seront considérés comme irrecevables. Il y a déjà plusieurs remarques qui ont été faites que pour des associations de fait, pour des jeunes par exemple, des personnes novices dans l'organisation d'événements, d'activités, je pense que c'est tout à fait normal que dans leur première tentative, ils vont faire des erreurs. Je voudrais rajouter qu'effectivement, dans le point 4.6, on ne dit même pas que les associations ou les organisateurs seront mis au courant du fait que certains documents manquent et seront considérés comme irrecevables. Je voudrais rajouter dans ce point-là, que les gens seront informés tant qu'ils respectent les délais, qu'ils seront informés si des documents manquent. Je le trouve vraiment important parce que c'est quelque chose qui peut aider beaucoup de jeunes, beaucoup d'associations,

d'associations de fait, à corriger le tir et à pouvoir encore introduire leurs documents dans le délai et avec tous les formulaires nécessaires.

Finalement, c'est une toute petite phrase, un tout petit amendement, j'espère que vous allez pouvoir le visualiser. Je voudrais rajouter le mot « seule » à l'endroit suivant : 5.1, soutien de la Commune, la mention avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ainsi que le logo doivent obligatoirement apparaître », je voudrais juste rajouter le mot « la seule mention ». Je trouve qu'on doit absolument finir, je pense que c'est le sens du paragraphe, mais on doit finir avec ce haut patronat d'Echevin X ou Y et tout le bazar, on doit finir avec le fait qu'on fait de la pub, qu'à un moment donné on voit des noms d'Echevins spécifiques apparaître un tout petit peu partout, désolé, ce n'est pas votre argent, c'est l'argent de la Commune, et donc je suis déjà conciliant en acceptant « avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune » parce que je trouve qu'en fait, c'est juste avec le soutien de la commune de Molenbeek qui devrait suffire.

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci monsieur le Président, j'ai effectivement aussi plus ou moins le même souci de transparence par rapport au montant minimum imposé pour qu'il soit, je dirais, présenté ici au conseil et je pense que par souci de transparence, ce serait plutôt n'importe quel montant, que ce soit 100 € ou 500 €, je pense que tous ici, nous avons certainement un avis ou une idée à donner. C'était en gros ce qui me tient à cœur.

**M. le Président :**

Merci monsieur Rahali.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

**M. Ait Jeddig :**

Merci, voilà il y a beaucoup de remarques qui ont été faites. Il y a effectivement le mérite d'avoir pu produire ce règlement d'octroi de subsides, mais vu le nombre de remarques qui ont été faites, je pense qu'il y a certainement beaucoup de corrections à y apporter et il y a certainement une nécessité de faire une section réunie, mais sur base de ce règlement, tenir compte des remarques qui ont été faites, je pense, c'est mon avis.

Alors évidemment, je me limite aux avis des associations qui ont répondu telles que l'AJM qui souligne la lourdeur de ce qu'on demande. On demande à la fois un rapport de gestion, une situation financière et un bilan, plus les justificatifs. C'est quand-même assez lourd, c'est vrai que c'est lourd pour certaines associations, les associations de fait ou des associations, comme on vient de le dire, qui n'ont pas beaucoup d'expérience, elles peuvent se voir refuser un subside parce qu'elles ne peuvent pas fournir tous ces documents. Donc pourquoi ne pas se limiter au bilan et puis aux justificatifs.

Je serai très court et donc je trouve que limiter à 2.000 €, plafonner à 2.000 € les demandes de subsides qui ne pourront plus passer au conseil communal, c'est carrément retirer et porter atteinte au rôle des conseillers communaux. Les conseillers communaux ont

un droit de regard sur l'argent que manipule la Commune et sur tous ces subsides, on a un droit de regard, on doit savoir à quelles associations sont donnés ces subsides, donc on a un droit de regard, il y a un devoir de transparence de la commune. Comme vient de dire monsieur De Block, c'est carrément enlever, nous on va être amenés à voter un règlement en fait, où on n'aura plus un droit de regard, ce n'est pas normal. Donc moi, je ne peux pas voter favorablement du tout, on vous donne carte blanche, vous pouvez faire ce que vous voulez et puis finalement de toute façon, même si une association fournit tous les documents nécessaires, c'est quand-même le Collège en fin de compte qui décide de l'acceptation ou du refus de l'octroi du subside. Donc nous, moi personnellement, représentant du parti Islam, je m'abstiens.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Turine. Il y a beaucoup de questions, beaucoup de remarques générales et certaines techniques et donc si je pouvais vous demander d'être structurée dans votre réponse, parce que cela ne va pas être facile, mais en plus de ça, je crois que nous avons besoin de, il y a trois amendements officiels qui ont été introduits par monsieur Berckmans, je voudrais que vous soyez très claire par rapport à votre position et par rapport à ces amendements, merci.

**Mme l'Echevine Turine :**

Je vais faire de mon mieux.

D'abord rappeler ce qui s'est passé. Donc il y a eu une section réunie où vous avez formulé quelques remarques, dont certaines ont pu être intégrées, je reviendrai sur la question des 2.000 €. Ensuite, on a appris qu'il fallait qu'on consulte, et c'était une très bonne chose en fait, que l'on puisse consulter le secteur qui était concerné. Donc, madame Piquard, cela concerne bien tous les subsides qui sont attribués directement par la Commune. Ça veut dire que ce n'est pas que Culture et Sport, ce sont tous les subsides de tous les services. Là, par rapport à la question posée par Jamal Ikazban, ce sont les subsides directement donnés donc ce ne sont pas les subsides, ce qu'on appelle les transferts. Si par exemple on reçoit une enveloppe du FIPI qui doit être transférée vers le secteur associatif ou que sais-je, ça ne concerne pas ce règlement. Donc c'est vraiment les subsides directement attribués, classiquement, effectivement Sport, Jeunesse, Culture, Logement, il y en a aussi en Environnement, il y en a en Economie, donc voilà, vous voyez. Donc on a effectivement consulté le secteur et la plupart de leurs remarques ont été intégrées et notamment par rapport à la question de la lourdeur, il y a certains documents qui étaient demandés dans la version initiale qui vous avaient été présentés en section réunie qu'on a retirés pour effectivement alléger.

La question justement des 2.000 €, souvenez-vous que la lors de la section réunie, on en avait discuté et qu'il y avait du côté du collège des Bourgmestre et échevins, on reconnaissait votre demande de dire que « attention, est-ce que 2.000 €, ce n'est pas trop haut ? ». Donc au départ, on avait dit qu'on pouvait effectivement diminuer, mais en fait, certaines associations, notamment, celles qui ont participé au Cultuurraad, dans la question de la lourdeur exprimaient aussi la crainte de l'allongement de la procédure en sachant que quand il y a des demandes qui ne viennent qu'en Collège, fatalement, c'est beaucoup plus court pour avoir une réponse, puisque le Collège a lieu toutes les semaines alors que le Conseil communal a lieu une fois par mois. Et donc, c'est ça qui nous a fait revenir un petit peu en arrière. Pour rappel aussi, la situation actuelle, c'est quoi, tant que ce règlement ne passe pas ? Il y a toute une série de subsides que vous ne voyez pas ou que vous voyez si vous lisez les PV des Collèges. Donc il y a déjà actuellement toute une série de subsides qui

sont retirés, enfin je veux dire qui ne passe qu'en Collège. La logique c'était quoi ? Que tant qu'il n'y avait pas de règlement, les subsides qui sont considérés comme des subsides annuels ne doivent pas passer, et ça dépend d'un service à l'autre, ne doivent pas passer en conseil communal, mais les subsides ponctuels doivent passer en conseil communal pour la Jeunesse et pour le Sport. Mais par contre, tous les subsides, notamment en matière d'environnement etc..., ils ne passent pas du tout en conseil communal et donc la Culture certains passent en conseil communal, d'autres pas, c'est assez complexe parce qu'en fait, voilà, il y a une habitude ou je n'en sais rien. Le règlement, ici, il a au moins pour mérite de clarifier, de dire que les subsides de fonctionnement, qui sont des subsides qu'on donne en fin d'année aux associations, là c'est un rapport qui vous sera transmis. Et de dire que les subsides ponctuels, par contre maintenant, ils devront tous passer en conseil communal sauf ceux qui dépassent un certain montant. Alors il y a la discussion sur ce montant qui est de 2.000 €, moi j'entends la proposition, je crois que c'est madame Piquard qui l'a faite, de descendre à 1.500 €, je pense qu'on peut entendre cette proposition-là.

Pour le reste, moi je vous dis, voilà, c'est la première fois qu'il y a un règlement qui permet de réunir l'ensemble des services. On pourra l'évaluer dans 1 an, parce que voilà, il y a pas mal d'associations qui ont exprimé leurs craintes de se dire « mais on devra s'y prendre beaucoup plus tôt à l'avance si on veut avoir une réponse avec le conseil communal ». Donc je vous propose d'accepter l'amendement proposé par madame Piquard, de descendre à 1.500 €.

Je suggère, je continue, enfin j'avais entendu 1.500 €, que l'on descende en tout cas à 1.500 €, que pour le reste on évaluera et effectivement peut-être qu'on se rendra compte qu'il y a trop de subsides, enfin, qu'il n'y a pas assez de subsides qui passent en conseil communal et on pourra revoir la marche, ça c'est une première chose.

Maintenant, il y a eu beaucoup de questions techniques, mais qui auraient pu être posées en section réunie, donc moi, je ne vais pas répondre à tous, tous les points. La question des personnes physiques, madame Piquard, il est dans le règlement, je viens de le relire, donc allez bien relire le document, il se trouve à plein d'endroits.

La question du siège, comme il a été expliqué, ici on est de nouveau dans un règlement qui est très général et d'un service à l'autre, les réalités des associations peuvent être différentes. J'entends la proposition de mettre « prioritairement », moi je n'ai pas de souci avec ça, on peut l'intégrer mais effectivement, il y a des associations qui ont des spécificités qui n'existent pas sur le territoire molenbeekois, qui viennent proposer des activités pour le public molenbeekois, il est important qu'elles puissent aussi être soutenues pour des projets.

Sur toute une série de questions que vous avez posées, sur la vérification des subsides, sur le fait que c'était assez lourd, je vous l'ai dit, on a diminué le niveau d'exigence par rapport aux documents suite à toutes les remarques des conseils. Pour le reste, cela se base sur la pratique de ce qui se fait aujourd'hui. Autant pour le montant, là, je trouve qu'on doit pouvoir évaluer dans 1 an, autant pour le reste, les services ont travaillé sur base de pratiques qu'ils ont chacun développées, tous les services, que ce soit le type de document qu'ils demandent, la façon dont ils sont en contact avec les associations. Donc, monsieur De Block, bien entendu qu'il y a des retours de mails, une fois qu'une association demande un subside, si le document n'est pas complet, ce sont des coups de fil, ça se passe, je veux dire, les services fonctionnent comme ça, on est quand-même au niveau local, c'est le niveau qui est quand-même le niveau de proximité, les services sont en contact évidemment avec toutes les associations. Il arrive même parfois qu'ils les aident à remplir les documents quand des associations ont quelques difficultés avec le niveau administratif.

Par rapport aux trois amendements de monsieur Berckmans, je lui avais répondu par rapport à la question de mettre dans le règlement le fait que les associations devaient pouvoir remettre une attestation fiscale, c'est la loi, c'est la norme supérieure, elle est d'office, si on doit commencer à intégrer. Par contre, ce que je proposais à monsieur Berckmans, c'était qu'effectivement on demande aux services de renvoyer une information claire à l'ensemble des associations pour leur rappeler cette nécessité de donner une attestation fiscale.

Par rapport à l'ancien logo, moi je ne vois vraiment pas l'intérêt, il y a un nouveau logo, on ne va pas créer la confusion.

Et la question de « une fois la demande », bien entendu, je pense que dans la version néerlandophone, en fait, il y avait des petits problèmes de traduction qui ont menés à des mauvaises compréhensions, mais donc il est bien clair qu'ils ne doivent rentrer qu'une seule fois la demande. Quand on dit le service concerné, alors bien entendu, si une demande arrive au service central, au service du Secrétariat communal, il fera suivre vers le service qui est concerné, si c'est adressé directement à l'Echevin, l'Echevin fera suivre vers le service concerné, c'est parce que de nouveau, on est ici dans un cadre général et donc on ne va pas citer tous les services.

Qui a été consulté ? Parce qu'il y en a eu plus que ça. Donc il y a eu le Cultuurraad, la Commission ATL, la Cohésion Sociale, le Conseil des Jeunes qui lui n'a pas remis d'avis, mais qui par contre, va remettre un avis, je reviendrai après sur l'annexe jeunesse, le Conseil Consultatif du Logement. Donc ce sont tous les conseils qui existent et qui ont pour mission de rentrer des avis.

En termes de transparence, la grande nouveauté aussi, c'est qu'il y a effectivement l'obligation, donc vous savez que tous les subsides sont déjà publiés annuellement dans le rapport annuel. Donc si vous lisez votre rapport annuel, vous avez tous les subsides qui y sont, mais la transparence c'est ça, c'est de pouvoir, il ne faut pas mélanger transparence et pouvoir de décision. Mais la grande nouveauté, c'est que dans le règlement, le point 8, c'est qu'effectivement en fin d'année, il arrivera au conseil communal un rapport circonstancié qui reprendra l'ensemble des subsides octroyés en vertu du présent règlement, ainsi que le montant total des subsides alloués et leurs affectations. Ça, ça n'existe pas pour l'instant, donc ça, c'est quelque chose de nouveau. Non, ce n'est pas nouveau, mais parce que certains disaient qu'on n'a pas l'information, l'information elle existe déjà dans les rapports annuels mais il est vrai qu'il faut aller lire l'ensemble du rapport annuel et commencer soi-même à faire des additions, maintenant vous aurez en fin d'année un rapport circonstancié en la matière.

La question des critères objectifs, madame Tahar, moi je vous rejoins là-dessus, en même temps ici je pense que, pourquoi ça a pris du temps ? C'est parce qu'il a fallu aussi mettre l'ensemble des services autour de la table, les convaincre de l'opportunité d'arriver à un texte général sur lequel ils pouvaient être tous d'accord en sachant qu'après, la réalité des associations qui sont concernées par les services peut être très différente, la réalité des clubs sportifs, la réalité des associations de jeunesse, la réalité des associations culturelles sont très très différentes. Et donc, c'est pour ça qu'il avait été décidé, qu'il y a ce règlement cadre qui est déjà un premier pas qui est fait. Après, c'est à chaque service d'avoir une annexe qui reprend des règles un petit peu plus précises par rapport à leur fonctionnement. C'est ça aussi qui a traîné, parce qu'au départ, on comptait intégrer directement dans ce règlement, les règlements spécifiques à chaque service, mais chaque service n'a pas eu encore l'occasion d'avancer même s'ils ont une pratique, après c'est comment la mettre par écrit en sachant que parfois les subsides sont tellement peu nombreux ou tellement petits qu'il n'y a pas vraiment de règlement spécifique à établir. Pour d'autres services,

effectivement, comme Jeunesse et Sport, où il y a plus de subsides qui sont distribués, il est important effectivement que les services puissent avoir une pratique qui soit écrite.

La question, par projet un seul subside, il y avait plusieurs questions par rapport à ça. C'est une phrase qui effectivement, beaucoup de personnes l'ont pointée parce qu'elle n'était pas très claire et en même temps le service juridique ne voyait pas comment l'écrire autrement. Mais donc ça veut dire, un projet c'est quoi, c'est quelque chose de ponctuel, prenons l'exemple, le weekend dernier des étudiants qui organisent le Festival Résonances, c'est un festival culturel qui s'organisait à l'espace Lavallée, c'est donc un subside ponctuel, ils ont fait une demande, ils ont obtenu 500 € au niveau de la jeunesse puisqu'il y avait des jeunes de Molenbeek qui participaient au festival. Ils auraient pu également obtenir éventuellement, je ne pense pas qu'ils en aient fait la demande, mais un subside au niveau culture et donc cela veut dire que pour le même projet, ils pouvaient obtenir un cofinancement, et du service Jeunesse et du service Culture par exemple. Evidemment qu'on doit prendre, l'ensemble ne doit pas faire 4.000 €, l'ensemble, c'est l'intégralité du subside que la Commune alloue pour ce projet-là qui est le montant total. C'est une seule décision, c'est pour ce projet-là. Maintenant, les subsides annuels, ce sont des subsides de fonctionnement où là, ce n'est pas au projet mais c'est pour

Non, non, c'est-à-dire que si ça dépasse le montant global, donc ce n'est pas, donc ça devient... Mais il n'y a pas de plafond, donc par exemple, ici, le Festival Résonances a reçu un subside, enfin va recevoir un subside de 500 €, celui-là, il passera en conseil communal puisque c'est encore, enfin tant que le règlement n'est pas adopté, donc si par exemple, on est au montant de 1.500 €, si par exemple le service Jeunesse, lui, octroyait 1.000 € et que le service Culture, lui, octroyait 1.000 €, ça fait 2.000€, mais ça doit passer en conseil communal, ce n'est pas 1.000 €, ça fait 2.000 €. Parce que ce qu'on a demandé également aux services aussi, c'est de se concerter beaucoup plus quand il y a une demande qui arrive dans plusieurs services, d'amener une seule décision de collège.

Au niveau des demandes d'ajout, qui ne risquent pas de fragiliser au niveau juridique parce que je me méfie toujours après, le service contentieux, il me semble en tout cas, la proposition que vous faites, c'est de déjà diminuer à 1.500 € plutôt que 2.000 €, ça, c'est la première chose.

La deuxième, c'est de rajouter en priorité, vous savez l'endroit exact madame Bastin ? Et la phrase aussi de Dirk De Block, ça se fait, mais comme ça, on est sûr que les gens seront informés. Je propose de retenir de descendre à 1.500 €, de noter le « en priorité » et de noter, je crois que c'était 4.6 monsieur De Block, « les gens seront informés si le dossier n'est pas complet ». Oui, moi je propose qu'on évalue évidemment ce règlement après une année de fonctionnement, il y aura certainement plusieurs petites choses à voir. Et les amendements de Dirk, j'ai dit que le premier c'était la loi, le deuxième, l'ancien logo, ça va porter à confusion d'avoir deux logos de la Commune, et le troisième c'était intégré puisque, c'est une fois la demande, donc c'est d'office intégré. Il y a une charte graphique de la Commune qui a été adoptée, c'est avec ça qu'on communique.

#### **M. le Président :**

Il y avait une demande au lieu de deux, mais il y avait aussi une boîte unique pour introduire les demandes.

#### **Mme l'Echevine Turine :**

Une boîte unique, on pourrait éventuellement, mais ça moi, je veux bien qu'on réfléchisse, mais ça ne doit pas être dans le règlement, créer une boîte unique qui s'appellerait [subsidés@molenbeek.irisnet.be](mailto:subsidés@molenbeek.irisnet.be) et puis que ce soit transféré, mais je propose

que là-dessus, on ne s'avance pas maintenant, on ne va pas improviser, moi j'entends la demande. Pour l'instant, la pratique qui se fait, c'est quoi ? Les gens envoient en général leur demande, soit à l'ensemble du collège des Bourgmestre et Echevins et c'est transféré vers les services qui sont concernés, soit ça arrive directement au service qui en informe son Echevin, soit ça arrive au Secrétariat communal et c'est envoyé. Ça, c'est la pratique actuellement, est-ce qu'il faut une adresse mail unique ? Je pense que même s'il y avait une adresse mail unique, de toute façon, il y a des gens qui écriront, par ailleurs, ce qui compte, c'est que cela arrive au service concerné, parce que c'est quand-même lui qui traite la demande.

**M. le Président :**

Merci madame l'Echevine.

Je donne la parole à madame Tahar.

**Mme Tahar :**

Merci madame l'Echevine pour vos explications.

Ce fameux seuil de 2.000 €, à mon avis on passe sans se mettre d'accord, vous voulez descendre à 1.500 €, tant qu'à faire redescendez à 500 € pour rester logique, parce que vous expliquez qu'en fait, c'est pour alléger aussi les procédures, or dans le règlement, il est bien indiqué qu'il y a une période de deux mois, donc il y a un délai de deux mois qui précède les projets, donc où l'association...., c'est écrit, deux mois, je vous assure, il y a, je peux vous relire, en tout cas il y a deux mois avant l'activité, donc il y a déjà une période, il existe donc un délai que vous avez mentionné de deux mois. Sur base de ce délai de deux mois, alors c'est logique de pouvoir mettre à l'ordre du jour du conseil communal les points relatifs aux demandes de subsides, quel que soit le montant parce que... Mais non, ça ne va pas rallonger, à partir du moment où c'est clair, où les gens rentreront leur demande avec les pièces justificatives, vous pensez bien qu'on ne va pas allonger le Conseil communal pour l'allonger, je veux dire, vous pensez vraiment que notre souci c'est de pouvoir passer deux heures sur des subsides ? Nous, ce qu'on veut simplement, ce sont des critères objectifs pour justement gagner du temps - non, non, s'il vous plaît, c'est moi qui ai la parole maintenant - ce que vous demandez, c'est de voter quelque chose qui va être très difficile après à gérer, en termes-mêmes d'octroi de subsides. Moi, je veux revenir aussi à la fonction du conseiller communal qui reste un organe souverain, je suis désolée, donc soit on estime qu'il a son mot à dire aussi et dans ce cas-là, on vote toutes les demandes de subsides parce que vous expliquez que « oui, dans le rapport d'activité, vous n'avez qu'à le lire, c'est mentionné » non, je lis le rapport d'activité, je vous assure, cela n'a jamais été mentionné pour tous les subsides, il y a effectivement une enveloppe totale, mais il n'y a pas un cadastre transparent sur l'octroi de subsides pour chaque association. Mais oui, mais justement, dans votre réponse vous dites, « voilà je vous réfère au rapport d'activité que vous ne lisez pas, déjà vous présagez qu'on ne le lit pas, ce n'est pas très sympa parce que ce n'est pas vrai », non mais attendez, c'est ce que vous avez dit, si, si....

**M. le Président :**

Madame Tahar, un petit instant, vous avez dit quelque chose, l'Echevine dit le contraire.

**Mme Tahar :**

Laissez-moi terminer, mais j'ai encore la parole...

**M. le Président :**

Je vous propose que madame l'Echevine vous réponde directement, comme ça il n'y a pas de malentendu.

**Mme l'Echevine Turine :**

Ce que j'ai dit justement, c'est que la nouveauté de ce règlement, c'est qu'il y aura un rapport circonstancié, donc ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

**Mme Tahar :**

Ça ne sert à rien de vous énerver, moi, attendez, ce n'est pas grave, de toute façon il y a un PV circonstancié, on est enregistré, on ne va pas jouer sur les mots, ce n'est pas trop grave.

Je voudrais simplement qu'on revienne un petit peu, avec un peu plus de sérénité, on va devoir voter, on peut faire une proposition de pouvoir descendre, si vous voulez descendre le montant, descendez-le à 500 €, ce serait plus logique, pourquoi ? Parce que la plupart des demandes de subside tourne autour des 500 €, et là, on se mettra d'accord, ça, c'est ma première question.

Deuxième question, vous parlez d'associations qui ont été consultées, fort heureusement et c'est très bien, je salue la démarche, sur quel critère s'est fait le choix de ces associations ? Parce que je vois que certaines n'ont pas été sollicitées et puis je vois aussi que les réponses, malheureusement, il n'y en a pas eu beaucoup, il n'y a pas eu de retour des associations, pourquoi ?

Je vais en rester là, j'espère vraiment qu'on puisse atterrir parce qu'on a quand-même attendu 5,5 ans, ce n'est pas pour arriver à une conclusion pareille. Merci.

**M. le Président :**

Merci madame Tahar.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Si monsieur le Président et madame l'Echevine écoutent, je continue, monsieur le Président.

**M. de Voorzitter :**

Ga maar door.

**M. Berckmans :**

Vous étiez en train de parler, moi je suis poli, je ne parle pas pendant que les autres parlent.

En ce qui concerne les amendements, je rejoins aussi les points d'autres collègues mais je vais me limiter à mes amendements. Je maintiens l'amendement 3, où je demande d'insérer dans le règlement un paragraphe ou un article où on dit que les associations qui bénéficient des subsides, doivent s'engager à donner l'attestation fiscale, le cas échéant,

quand il s'agit d'activités payantes pour des enfants de moins de 12 ans. Et madame l'Echevine dit « oui c'est dans la loi », mais moi, je vous dis que la plupart des organisations ne sont pas au courant de cela, ne le savent pas. Les grandes organisations, les écoles ou je ne sais pas quoi, eux, savent ça. Et, madame Turine, si cela vous intéresse, je vais vous donner un exemple, il y a des années, dans le hall de sport Heyvaert, il y avait des activités pour des enfants de, je ne sais pas, 5 ou 6 ans, et il y a une maman qui m'approchait et qui disait « est-ce qu'on ne reçoit pas les attestations ici ? ». Donc je veux bien spécifier que c'était avant l'arrivée de monsieur Laurent Bensalah, qui a rejoint après la direction de Molenbeek Sport, mais donc cela fait longtemps. Mais donc avec cet exemple, ici, dans un truc officiel de la commune, ou de Molenbeek Sport, on n'est pas au courant. Qu'est-ce qui s'est passé ? Moi j'ai fourni des attestations en néerlandais et en français et finalement, ils ont envoyé ça à madame l'Echevine des Finances qui était à l'époque madame Vande Maele et qui n'avait qu'à mettre sa signature sur les documents. Donc ici, quand on met ça dans le règlement, ça ne coûte rien à la Commune et au contraire, cela rapporte quelque chose aux parents, on parle toujours du social, on doit donner des subsides et tchic et tchac et maintenant, il y a une possibilité qui est prévue dans la loi de donner une réduction aux parents, on n'en profite pas.

En ce qui concerne le premier amendement, j'ai compris que vous avez supprimé, que les associations doivent introduire ça deux fois. Dans le règlement original, il était mis qu'ils devaient introduire ça deux fois, vous avez supprimé cela, donc le premier amendement est devenu sans objet.

Le deuxième amendement, en ce qui concerne le logo, je suis désolé, je ne sais pas, je n'ai rien contre le nouveau logo, je sais que c'est bien aimé par certaines personnes dans l'entourage de la Bourgmestre, mais je me demande pourquoi on ne maintient pas le logo historique aussi, allez, sauf si je me trompe, c'est toujours le logo officiel de la commune.

**M. le Président :**

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je voudrais simplement préciser de quoi on parle. On parle ici d'un règlement en vue de l'attribution de subsides. On attribue les subsides à qui ? A des associations, à des clubs, à des citoyens, à des gens qui animent la vie de la commune, qui s'occupent de sportifs, qui s'occupent d'handicapés, qui s'occupent d'hommes, de femmes et là, je pense que notre devoir, c'est d'aider ces gens-là à chaque fois qu'ils s'adressent à la Commune. En même temps, moi, j'entends tous ceux qui disent qu'on ne peut pas soustraire au contrôle du Conseil communal un certain nombre de subsides, un certain nombre de demandes. Autre chose, nous avons tous demandé un nouveau règlement, on a tous demandé, on l'a tous souhaité, on l'a tous voulu avec plus de transparence. En même temps, pour en revenir à tous ces gens dont je parlais, je pense qu'on n'est pas là pour les ennuyer, on n'est pas là pour alourdir les démarches à effectuer et à faire. J'ai l'impression que ce règlement ne va pas faciliter la vie de tout le monde. En même temps, j'ai été membre du Collège et je sais qu'il faut quand-même aussi donner la possibilité à un Collège de pouvoir prendre des décisions, de pouvoir, par exemple, moi j'ai entendu la suggestion qui était, la suggestion de Paulette Piquard, elle ne s'arrêtait pas à un chiffre, mais elle s'arrêtait à un principe, c'est de dire « oui mais 2.000 €, ça ne va pas, c'est trop haut, surtout que l'expérience sur les cinq ans et demi, c'était très souvent en-dessous de 2.000 € ». Donc il faut abaisser le montant, c'était comme ça 1.500 €, mais je vois que madame Turine accepte l'idée de principe, parce qu'il faut aller un petit peu plus loin.

Autre chose, c'est que moi, je pense qu'un comité de quartier par exemple, le Collège doit être libre de pouvoir donner 200 €, 300 € à un comité de quartier. Moi, je ne vois pas l'intérêt pour un Conseiller communal d'absolument avoir toutes les demandes des comités de quartier qui passent au Collège où on donne 100 €, 200 €. Je prends cet exemple-là pourquoi ? Je prends l'exemple des comités de quartier, parce que d'abord, ce sont très souvent des associations de fait, ce ne sont pas des asbl, des machins organisés et donc on va leur compliquer la vie. Et deuxièmement, je pense que ça fait partie de ces gens qui rendent de grands services à la commune, qui rendent de grands services à la collectivité, parce qu'ils animent les quartiers, les places, les rues, les espaces publics et donc ils ramènent un climat de paix et de sécurité, de convivialité dans leur quartier. Donc moi, je suis d'avis que pour ce genre de subsides, pour ce genre d'aides, que le Collège décide. Et alors, comme madame Evraud l'expliquait, on peut très bien à un moment donné avoir un point de communication, on a des points de communication concernant certains achats, certains travaux, certains modes de passation de marchés, on pourrait très bien avoir une liste comme ça de communications avec tous ces petits subsides que vous donnez. Et alors à ce moment-là, libre aux Conseillers communaux qui trouvent qu'il y a trop souvent le même ou les mêmes ou quelque chose d'illogique, d'interpeller à ce moment-là. Mais néanmoins, pour ce qui concerne la transparence au Conseil communal, moi je pense, madame Turine, qu'il faut aller plus loin au niveau du montant limite qui fait qu'on passe ici au Conseil communal. Et cette remarque en fait, elle n'a même rien à voir avec ce règlement. C'est une remarque générale sur le rôle-même du Conseiller communal, sur le rôle-même d'un Conseil communal qui est sensé contrôler ce que fait le Collège, contrôler ce qui se passe ici dans la vie communale. Donc voilà, moi j'ai entendu le montant de 500 €, moi je trouve que 500 €, c'est raisonnable, surtout qu'en deçà, moi, je trouve que le Collège est libre d'attribuer, et là, raison de plus, quand ce sont des associations de fait ou des comités de quartier, on ne peut pas leur demander à l'avance parfois de prévoir les choses. Donc raison de plus pour que ça aille un peu plus vite, une décision de Collège, ça va plus vite, ça ne doit pas repasser au Conseil communal avec un mois de tutelle et ainsi de suite. Moi je pense que si jamais on résume ces points de vue-là, on peut trouver moyen d'atterrir avec cet amendement-là.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le Président, par rapport au point de la transparence, vous avez bien confirmé ce que je disais, il n'y avait pas aujourd'hui de cadastre, ce que vous aviez promis. Il arrive aujourd'hui, mais il faut aussi le sucer de son pouce, parce que ce n'était pas indiqué très clairement dans le document qu'on a devant les yeux, mais c'est très bien, c'est très très bien, je suis en train de vous féliciter, je ne sais pas si vous m'entendez bien, mais en tous les cas, cette ventilation, le fait de pouvoir avoir vraiment un monitoring de la question des subsides par rapport aux associations, c'est vraiment un pas en avant.

Alors, juste par rapport au montant, la question des montants, c'est vrai que cela donne des réactions notamment de se dire « est-ce qu'on ne retire pas une compétence au Conseil communal ? », mais il y a aussi l'argument qui dit que le Collège a une déviation de compétence et doit pouvoir prendre attitude dans ses politiques. Moi, je me trouve, on va dire, à mi-chemin c'est-à-dire qu'on peut très bien revoir la question du montant puisqu'il y a des arguments favorables par rapport à cette limite des 2.000 €, et qu'on pourrait trouver trop importante par rapport au vécu, l'expertise que nous avons aujourd'hui, et qu'on sait très bien que la logique ici, c'est de poser des questions, mais c'est aussi de pouvoir clarifier,

sans pour autant bloquer pour bloquer, je n'ai jamais vu une discussion qui a abouti sur un blocage total, on a toujours été constructif, que ce soit l'opposition ou la majorité.

Enfin, je trouve qu'il faut regarder toujours cette logique de communication, donc si on revoit le montant à la baisse, de voir éventuellement si on peut garder notre système où il y a tout de même, je dirais, la ratification au Conseil communal, des décisions qui ont été prises par rapport à tel ou tel subside. Voilà déjà encore un pas vers vous.

Enfin, concernant je dirais la simplification, je pense que ça, c'est une bonne chose de, ce que vous avez suggéré, c'est de créer une adresse générique qui permet à l'ensemble des associations d'aller et de communiquer vers l'Administration, éviter au final d'aller vers un Echevin, un service et de perdre énormément de temps.

Enfin, concernant la proposition concernant le logo, c'est vrai que j'aimerais bien qu'on puisse clarifier, vous n'avez peut-être pas été assez explicite là-dessus. C'est vrai que cela pose question même si, voilà, ce logo a de belles couleurs, mais en attendant, je pense qu'on peut très bien avoir une explication par rapport au choix qui a été pris et d'écouter peut-être les propos de mon collègue et de voir ce qui est possible de faire.

Sur la logique citoyen molenbeekois, je dirais - j'ai dit que je n'étais pas totalement contraire à ça, c'est ce que j'ai dit, de belles couleurs - mais en attendant, je reviens sur les propos des citoyens molenbeekois ou d'asbl molenbeekoises, c'est vrai qu'il faut faire attention à ce que ce ne soit pas un critère qui exclut, je dirais, d'autres par rapport à des associations qui n'œuvrent pas directement sur Molenbeek, mais qui ont un historique, qui ont un historique avec Molenbeek, un lien fort, pour lequel on a pu constater que dans ces initiatives, elles sont utiles aux Molenbeekois. Donc il faut une logique d'évaluation et de bonne gouvernance à ce niveau-là. Je ne suis pas contre l'argument de mettre en avant les Molenbeekois, Molenbeek, il faudrait que ce soit un critère majoré, c'est comme on a dans certaines ordonnances où il y a une majoration de ce critère pour pouvoir obtenir un subside par exemple. J'ai fini, monsieur le Président.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Ouberri.

**Mme Ouberri :**

Merci monsieur le Président, je reviens à l'enveloppe, au montant des 2.000 € pour dire que je ne comprends absolument pas pourquoi vous êtes frileux et que vous voulez absolument maintenir un montant de 2.000 €, une enveloppe sous la main, sous prétexte que cela va être trop long... Ok, j'entends bien que tout va être indiqué dans le rapport mais en fin d'année, et là, ça ne m'intéresse absolument pas, je voudrais savoir ce qu'on donne, à qui, comment, pourquoi. D'autant plus que, et ma collègue Farida l'a dit, au point 4.4, il est clairement indiqué, et même pour des demandes ponctuelles, qu'elles doivent être introduites au plus tard deux mois avant l'activité. Et donc l'argument qui consiste à nous dire qu'il faut rapidement répondre, pour moi il n'a absolument pas sa place, c'est une mauvaise excuse. Et donc pour moi, cette enveloppe de 2.000 € ne doit pas passer par le Collège, même 500 €, même 100 €, tout doit passer pour moi par le Conseil communal parce que je ne comprendrais pas pourquoi certaines associations vont être servies plus vite que d'autres, pour moi, c'est fonctionner à deux vitesses et c'est discriminatoire.

Par rapport aussi aux opérateurs que vous avez sollicités, je vous ai entendu nous dire que la Cohésion Sociale a été sollicitée, je suis un peu, je regrette que la Cohésion

Sociale n'ait pas sollicité le tissu associatif dans le cadre de la concertation locale, alors c'est la coordination toute seule qui donne comme ça son avis ? Ou alors, on n'a pas invité tout le monde et là, je le regrette infiniment.

**M. le Président :**

Merci madame Ouberri.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Moi je suis vraiment mal à l'aise avec ces 2.000 € et même les 1.500 €. Je ne suis vraiment pas satisfait et plutôt inquiet de la réponse de madame l'Echevine. Si la transparence pour un Conseil communal qui est l'organe souverain va dorénavant se limiter à en fait acter la lecture 1 an après des choix faits par le collège, je trouve que ce n'est vraiment pas la façon de faire. J'ai une proposition pour quelque part couper la poire au milieu, je trouve qu'on doit un petit peu réfléchir sur le montant exact et je trouve que tous les montants qui tombent en-dessous et qui seraient donc délégués au collège, je trouve devraient être communiqués, l'idée que les décisions qui sont prises par le Collège soient au moins une fois par mois quelque part regroupées et mises à connaissance du Conseil communal. Pour moi, ça donne la possibilité d'intervenir, poser des questions, moi je trouve que même avec ce système-là, 1.500 €, je trouve trop élevé. J'avais envie de poser la question combien de subsides ont dépassé les 1.500 €, combien sont en-dessous ? J'ai l'impression qu'on est genre 200 en-dessous et peut-être une quinzaine au-dessus, ça fait passer beaucoup de décisions en-dessous du radar et beaucoup après-coup. Donc je ne suis pas convaincu de la réponse, je trouve qu'on doit prendre un tout petit moment peut-être d'interruption de session pour se mettre d'accord et, voilà, je trouve que c'est une question de confiance, c'est une question de cogestion. Donc un, je trouve que c'est important parce que... est-ce que le public peut s'abstenir de remarques ?

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Merci monsieur le Président, écoutez, j'avais demandé à madame Turine que le montant soit globalisé sur l'année pour 2.000 €. Mais de toute façon, j'avoue que je suis assez pour les 500 € aussi. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci madame Evraud.

Madame la Bourgmestre, madame Turine, souhaitez-vous parler ?

**Mme l'Echevine Turine :**

Juste pour mettre fin à ce début de polémique sur qui a été consulté. Nous avons demandé de consulter tous les organes consultatifs qui existent, consultatifs ou de coordination. Donc la Coordination de la Cohésion Sociale a envoyé un mail à l'ensemble des membres m'on-t-il dit, moi je leur fais confiance, et d'ailleurs, il y a une association qui a

rentré un avis, plus le coordinateur de la cohésion sociale (LES) qui a rentré un avis, on n'a pas décidé nous « on va demander l'avis de l'AJM ». Un mail a été envoyé à l'ensemble des associations qui font partie de la Coordination de Cohésion Sociale, c'est déjà une cinquantaine d'associations, le Conseil Consultatif du Logement, c'est une vingtaine d'associations, le Cultuurraad, ce sont toutes les associations néerlandophones, le Conseil des Jeunes et le Conseil des Aînés, plus l'ATL aussi. Alors voilà, effectivement, cela a été fait par mail, il n'y a pas eu de présentation, je le concède. Mais au moins, elles ont toutes été consultées.

Donc j'entends bien vos demandes par rapport aux 1.500 € parce qu'il y avait une résistance forte notamment du côté des associations, du Cultuurraad, de ne pas diminuer le montant plus bas, moi je maintiens la proposition de descendre à 1.500 € en sachant qu'on pourra évaluer l'année prochaine ce montant. Mais je trouve la proposition de monsieur De Block tout à fait intéressante, qu'au-delà du rapport annuel qui permettra de faire une analyse, puisque là, le rapport annuel circonstancié viendra avec une accumulation des subsides, donc on pourra voir que telle association a reçu autant de subsides, combien de subsides dans chacun des services, au-delà de ça, qu'effectivement tout ce qui passe en Collège soit, donc vous avez déjà accès au PV des Collèges, mais soit communiqué au Conseil communal et donc, ce sera à l'ordre du jour du Conseil communal, ça, il n'y a pas de souci, ça peut être intégré et donc je propose de l'intégrer à cet endroit-là, dans le chapitre 2. Donc il est mis « les demandes de subsides de fonctionnement ainsi que les demandes de subsides ponctuels d'un montant ou d'une valeur égale ou inférieure à 2.000 € seront soumises au Collège des Bourgmestre et Echevins et communiquées mensuellement au Conseil communal. C'est 1.500 €. Oui j'ai entendu, mais je ne peux pas, par rapport à l'accord du Collège et par rapport à l'avis rentré et l'instance notamment du Cultuurraad par rapport à ça, je ne peux pas descendre en-dessous de 1.500 €, mais pour moi, c'est tout-à-fait une question ouverte et on pourra l'évaluer dans un an. Moi ou quelqu'un d'autre ou un autre collège, selon qui sera à ces places-là. Mais parce que dans les avis rentrés, Cultuurraad, c'est l'avis des associations néerlandophones et ces associations, parce que là, il y a eu une discussion notamment avec l'Echevine des Affaires néerlandophones, ils ont insisté pour qu'on n'alourdisse pas, qu'on n'allonge pas par rapport à toute une série de subsides qui pour l'instant ne passent qu'en Collège et notamment des petits subsides. Je ne raconte pas n'importe quoi, je rappelle, peut-être encore un petit mot.

**M. le Président :**

Un petit mot et puis je donne la parole à monsieur Ikazban.

**Mme l'Echevine Turine :**

On peut évidemment, il y a encore plein de choses à améliorer dans ce règlement, il est loin d'être parfait. Non, on ne reporte pas d'un mois, il a déjà été assez longtemps reporté, je pense que c'est important, les services ont fait un travail remarquable, à chaque mois, ils me demandent quand est-ce qu'il passe ce règlement ? Il est loin d'être parfait, mais il a le mérite d'exister, il a le mérite d'amener plus de transparence, il a le mérite de clarifier ce qui passe en Conseil communal, ce qui passe en Collège parce que je vous dis qu'il y a toute une série de subsides qui actuellement sont soustraits à la décision du Conseil communal, qui ne font que passer au Collège sans qu'on sache pourquoi. Et donc au moins - vous avez accès au PV donc vous avez accès à tout - mais au moins ici, ça clarifie. Bien sûr, c'est encore loin d'être parfait, bien sûr il y aura des choses à évaluer, moi je vous demande d'accorder la confiance aux services et on pourra rediscuter les questions qui vous inquiètent le plus, que ce soit la question de ce montant plafond par rapport au Conseil communal, mais également aussi de cette procédure puisqu'elle s'inspire de ce qui se fait dans la pratique. Est-ce qu'elle nécessite d'être plus allégée ou pas, je propose que dans 1 an, tout ça soit évalué. Cela fait 30 ans qu'on attend un règlement de subsides.

**M. le Président :**

S'il vous plaît.

Monsieur Ikazban pour clore le débat et monsieur Berckmans et puis c'est dit.

**M. Ikazban :**

Cela faisait cinq ans et demi qu'on attendait un règlement, cela valait bien une petite discussion. Madame Turine, j'ai entendu toutes vos remarques et vos suggestions, je prends note que la proposition que nous avons été plusieurs à formuler, en réalité, de quand-même venir avec un point de communication de toutes les décisions du Collège concernant les subsides qui ne passent pas en Conseil communal, passent dorénavant également au Conseil communal, ça, c'est très bien. J'entends que vous bougez le plafond de 2.000 € à 1.500 €, je constate que vous le faites en tout cas, mais vous n'allez pas plus loin, ça reste un regret.

Et alors, dernière remarque que je voudrais faire parce que je pense que tout a été dit concernant ce règlement, vous êtes intervenue à plusieurs reprises pour préciser des choses, moi je voudrais aussi préciser quelque chose et je me rappelle encore de vous ici dans l'opposition qui posiez beaucoup de questions à chaque fois qu'il y avait des subsides et ainsi de suite, d'ailleurs le formulaire que le service des Sports utilise aujourd'hui, c'est celui que j'ai mis en place à la suite de vos remarques et de vos interpellations, il existe toujours, c'est toujours celui-là, ce n'est pas l'Echevin qui est là qui l'a mis en place, c'était moi avec votre aide, je n'ai pas dit qu'il n'avait rien fait....

**M. le Président :**

S'il vous plaît, pas d'apartés, allez-y monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je termine, juste une précision. Je pense quand-même qu'il est regrettable qu'on ne va pas plus bas avec le plafond et il est regrettable quand-même qu'on va constater que pour beaucoup d'associations, pour beaucoup de groupements, ça va continuer à être lourd administrativement. Mais une chose que vous avez dite à plusieurs reprises pour laquelle je ne suis pas du tout d'accord. Vous avez dit, vous l'avez dit explicitement et vous l'avez induit également, c'est le fait de passer au Conseil communal que ça alourdit les choses, non je ne suis pas d'accord, il faut arrêter de dire ça, ce qui passe au Conseil communal, le Conseil communal joue son rôle, c'est légal, c'est la loi, nous sommes là pour contrôler ce que fait ce Collège au même titre qu'un parlement par rapport à son gouvernement. Donc ce qui passe ici au Collège, c'est une obligation, au Conseil, pardon, et donc on remplit notre mission et notre devoir. Il faut arrêter de dire que ça alourdit les démarches et ça alourdit les réponses que vous apportez aux demandes de subsides. Je pense que ça, vous pourrez, mon point de vue, en tout cas légalement, ce que je dis est juste, et il faut arrêter de dire aux gens « c'est parce que vous devez passer au Conseil communal que vous êtes en retard ».

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Dank u mijnheer de Voorzitter, Madame l'Echevine a parlé d'un texte qu'elle propose d'insérer à propos du montant, je ne vais pas m'allonger sur ça. Mais donc je n'ai pas eu de réponse, qu'est-ce que vous proposez finalement avec mon amendement sur la réduction fiscale et deuxièmement sur le logo, moi j'aimerais savoir, madame la Bourgmestre n'est pas présente, moi j'aimerais savoir ce qu'il en est de ce logo. A mon avis, je n'ai rien contre le nouveau logo avec le moulin, c'est parce qu'il fait beaucoup de vent, mais je tiens quand-même à l'ancien logo, j'aimerais savoir ce qu'il en est ?

**M. le Président :**

Il y a le logo et il y a les armoiries de la commune et ce n'est pas la même chose, ce sont deux choses différentes, ce sont des utilisations différentes également.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Pour le critère molenbeekois, pour ce qu'on proposait de mettre en avant, l'aspect molenbeekois ou qu'une asbl soit active et qu'elle ait son siège social à Molenbeek, je proposais ce critère qui était repris comme une forme de majoration, vous n'êtes pas revenue là-dessus.

Et puis sur effectivement la question du logo, mais là, je vais laisser le soin à madame la Bourgmestre de nous éclairer à ce propos.

**M. le Président :**

Madame la Bourgmestre, le logo et le blason.

**Mme la Bourgmestre :**

Je pense qu'il faut absolument distinguer les armoiries et le logo. Le logo de la commune a fait l'objet d'une décision du Conseil communal puisqu'il a été présenté, il fait partie de la charte graphique, je pense qu'il est intéressant de pouvoir se moderniser. Et les armoiries de la commune, le blason de la commune, voilà, c'est historique, cela se retrouve sur des documents à caractère officiel. Aujourd'hui la charte graphique a été également adoptée, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes parce que si vous regardez dans les autres communes, ils ont aussi un logo, eux aussi ont essayé de se moderniser. Donc moi, je peux comprendre qu'on aime bien Saint-Jean Baptiste, mais je pense que ce n'est pas indispensable de le retrouver dans tous les documents de la commune.

**M. le Président :**

Merci madame la Bourgmestre.

Si vous permettez, je vais rapidement faire un petit récapitulatif. Une seule demande, dans les modifications qui sont proposées, une seule demande au lieu de deux, le montant est ramené de 2.000 € à 1.500 €, on introduit la priorité aux Molenbeekois, nous avons également la communication au Conseil communal une fois par mois pour les subsides qui auraient été donnés le mois qui précède, on peut faire comme ça ? Et l'information pour les dossiers incomplets aux différentes associations, si jamais ça se produit. Le texte sera amendé dans ce sens-là. Et donc c'est tout cela qui passe au vote.

Et en ce qui concerne votre attestation fiscale, adressez-vous à l'administration fiscale, nous ne sommes pas compétents pour cela. Nous ne pouvons pas donner la

possibilité à une association de bénéficier de cela. Cela ne peut pas être accepté parce que nous ne sommes pas compétents. Je suis désolé. On va voter là-dessus. Monsieur Berckmans souhaite que les associations puissent délivrer une attestation fiscale. Pour pouvoir faire cela, les associations doivent demander une autorisation au ministère des Finances. Parce que s'ils n'ont pas cette autorisation...

On peut y aller ? Non pas pour les amendements, on vote pour le texte amendé tel qu'il a été proposé. Vous voulez qu'on vote sur les deux amendements ? On va voter sur vos amendements monsieur. On vérifiera vos allégations, mais pour moi-même, s'ils reçoivent des subsides, ils doivent demander, on vérifiera

**Mme la Bourgmestre :**

C'est d'ordre technique.

**M. le Président :**

Tout à fait, exactement. On vote Saint-Jean Baptiste ou l'éolienne. S'il vous plaît, on annule le vote pour que ce soit clair. On va voter d'abord pour savoir...

Oui mais donc, son amendement, c'est bien de rajouter l'écusson.

**Mme la Bourgmestre :**

Vous n'allez quand-même pas, pour la communication il y a une charte graphique, vous n'allez quand-même pas rajouter Saint-Jean-Baptiste sur toutes les communications. Vivons un peu avec notre temps, s'il vous plaît !

**M. le Président :**

On va voter, pour le rajout du logo, blason, pour le rajout du blason sur les documents.

**Mme la Bourgmestre :**

Qui veut Saint-Jean-Baptiste sur tous les documents de la commune ?

**M. le Président :**

Vous lancez la procédure de vote s'il vous plaît.

*L'amendement déposé par Monsieur Berckmans relatif aux armoiries de la Commune est refusé par 6 votes positifs, 21 votes négatifs et 7 abstentions.*

*Le Conseil approuve le point, moyennant l'inclusion des modifications suivantes dans le règlement : que les personnes ne peuvent faire qu'une seule demande de subside pour une même activité, que la priorité soit accordée aux Molenbeekoïes et qu'on informe les demandeurs si leur dossier est incomplet.*

*34 votants : 21 votes positifs, 13 abstentions.*

*Het amendement neergelegd door Mijnheer Berckmans betreffende de gemeentewapen wordt verworpen door 6 positieve stemmen, 21 negatieve stemmen en 7 onthoudingen.*

*De Raad keurt het punt goed, op voorwaarde dat de volgende wijzigingen opgenomen worden in het reglement : dat de personen slechts één subsidieaanvraag kunnen indienen voor eenzelfde activiteit, dat de prioriteit verleend wordt aan de Molenbekaars en dat de aanvragers ingelicht worden als hun dossier onvolledig is.*

34 stemmers : 21 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

**4. Sport - Chèques sport et culture visant à favoriser l'accès au sport et à la culture pour les jeunes molenbeekois âgés de 3 à 18 ans inclus - Approbation du règlement.  
Sport - Sport- en Cultuurcheques ter bevordering van de toegankelijkheid tot sport en cultuur voor de Molenbeekse jongeren tussen 3 en 18 jaar - Goedkeuring van het reglement.**

---

**M. le Président :**

Puis-je demander aux Conseillers de reprendre leur place s'il-vous-plaît ? Merci.

Je rouvre la séance du Conseil communal et c'était aux répliques par rapport à monsieur l'Echevin et monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Monsieur l'Echevin des Sports et j'interpelle également le Collège bien sûr, sur c'était une des questions que mon collègue, monsieur De Block, avait évoquée et je l'avais partagée, ce sont les 70.000 euros, 70.000 euros, on peut soit partager votre vision par rapport aux chèques sport ou ne pas la partager. Je m'explique.

Septante mille euros, ça peut être investi dans des infrastructures sportives. Je vous donne un exemple : un padel tennis, c'est 25.000 euros. Ça peut aussi être un investissement au niveau, vous avez inauguré un Cruyff Court, ben voilà, c'est aussi un aide pour investir dans un Cruyff Court etc., et donc c'est un choix, un choix politique. Ça ne veut pas dire pour autant que quand on veut développer une initiative chèques sport qui veut juste dire quoi dans votre proposition, est-ce que vous parlez d'une meilleure accessibilité au sport par la découverte d'un sport ou de l'aspect culturel ?

Je pense que la Commune a aussi des moyens pour faire découvrir aux jeunes des sports ou des activités culturelles, non pas par l'intermédiaire des chèques, mais par l'intermédiaire du travail avec l'associatif, au niveau des services que nous avons ici à Molenbeek, tout le potentiel que nous avons et donc on ne doit pas nécessairement passer par des chèques sport, et si maintenant on revient sur le chèque sport, il est là, il arrive on a déjà assez longuement évoqué la question du timing que je regrette. Je le répète même si vous estimez qu'en 2017, pour moi, quoi qu'il arrive, on n'est pas en début de législature, on n'est pas dans une vision, on n'est pas dans une gestion public du sport. On est dans une forme de bricolage pour amener à une réduction de l'accès aux sportifs pour pratiquer leur sport.

Maintenant, j'en viens au côté pratique. Je pense qu'il y a des effets pervers, des dommages collatéraux par rapport à la fois au club mais aussi aux bénéficiaires de ce chèque sport. Je donne deux cas de figure. Quand je vais, je suis bon élève, on annonce que la cotisation doit être payée le 15 mai. Dans beaucoup de clubs, il faut déjà préparer la saison suivante et il faut déjà payer sa cotisation. Que vont devenir ces chèques sport ? Est-ce que la personne qui aura déjà payé sa cotisation pourra tout de même revenir au service ad hoc pour recevoir son chèque, pour ensuite aller au club lui demander quoi ? Qui va le rembourser puisqu'il aura déjà avancé les montants et donc forcément ce chèque sport, on va peut-être même lui refuser. C'est ça la question, on a payé la cotisation dès à présent ou un peu plus tard, mais on est en dehors du cadre qui avait été établi et les chèques sport, ils sont dans les droits, les personnes peuvent bénéficier de ce chèque et comment ils font derrière ? Comment ils se retrouvent dans une situation où ils n'en bénéficieraient pas ?

C'est ce que moi je constate dans votre processus. Un autre processus qui est aussi je pense, après il y a les grandes structures et vous allez me dire que les fonds propres sont suffisants pour couvrir les frais mensuels, mais c'est clairement un impact sur les trésoreries des clubs. Dès le moment où ils vont accepter des chèques, ils vont devoir attendre le remboursement de la Commune ou du service public et donc là aussi, il y a quelque chose qui est impactant pour les trésoreries et donc, je pense qu'il y avait peut-être un autre système. Je ne dis pas qu'il faut anéantir le chèque sport, ce n'est pas ça que je suis en train de dire, mais peut être que le système aurait dû être revu d'une autre manière pour éviter d'une part l'effet pervers dont je parle, c'est, je suis bon élève, je paie ma cotisation et je reviens après l'adoption du chèque où je suis, je suis un bon gestionnaire, mais je n'ai quand même pas énormément de fonds propres et j'ai un problème de trésorerie, qu'est-ce que je faites ? Voilà, je pense le constat que je dresse par rapport à votre dispositif que vous présentez ce soir.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je n'ai pas eu réponse à toutes mes questions, mais je voudrai rejoindre à 100% ce que vient de dire Michaël Vossaert, c'est-à-dire que s'il n'y a pas d'effets rétroactifs, c'est pénalisant pour un certain nombre d'enfants et de jeunes qui ont déjà payé des cotisations, parce que toutes les saisons sportives ne se terminent pas au même moment et ne recommencent pas au même moment.

Moi, je m'interroge toujours concernant le montant. Je trouve que le montant continue à être trop faible, trop bas. Un montant pareil, vous n'incitez pas les parents, le jeune à pratiquer une activité sportive. Un incitant sérieux, c'est au moins 100 euros, mais là, c'est un choix politique aussi. Ou bien on maintien quarante euros avec une enveloppe de 70.000 €, vous donnez 40 euros à 1.750 enfants, ou alors vous donnez 100 euros, ce qui est normalement au moins le tiers d'une cotisation normale et là vous aidez 700 enfants mais vous aidez vraiment 700 enfants et pas seulement de façon symbolique, mais de manière importante.

Alors, ma question subsidiaire, c'est que vous indiquez qu'on peut octroyer les chèques sport qu'une fois par an à chaque enfant. Jusque-là pas de problème, je vous rejoins. Mais alors est-ce que vous donnez une garantie aux parents et aux enfants à qui vous avez donné une aide, par exemple sur 2018, de l'avoir l'année d'après ? Si les parents ont 40 euros ou 100 euros, si vous changez votre fusil d'épaule, ben ils vont compter aussi sur ce montant-là l'année d'après parce que sinon, ça va être un one shot, un coup presque dans l'eau, puisque je pense que l'objectif du chèque sport, ce n'est pas de permettre une activité sportive de manière ponctuelle, mais de permettre une activité sportive de manière beaucoup plus permanente et beaucoup plus récurrente. Est-ce que oui ou non, il y a cette possibilité qui existe et si elle existe, ça veut dire que si l'enveloppe ne change pas, vous ne savez plus aider d'autres familles, vous ne savez plus aider d'autres enfants.

Donc voilà, moi je trouve que l'intention est louable, mais ici, je vais dire voilà on a quelques lignes d'un règlement. Je ne vois pas vraiment une mise en application qui répond vraiment aux préoccupations des Molenbeekoïses et des Molenbeekoïses. Il y a notamment des gens qui ont plus difficile à nouer les deux bouts et à pouvoir prendre en charge ce genre de dépenses importantes et là, voilà je n'ai pas eu de réponse à mes questions et je réprécise ce que je voulais dire avec ce que je viens de vous déclarer ici présent.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Avant l'interruption de la séance, j'avais posé la question sur le choix politique et des alternatives qui avaient éventuellement été étudiées pour voir avec 70.000 euros, comment on peut faire participer le plus d'enfants à une activité sportive. Je n'ai pas eu de réponse. Est-ce que d'autres options ont été étudiées ou pas ? J'en ai cité une. Je pense qu'avec 70.000 euros on peut, c'est un budget, je divise à la grosse louche, mais c'est 3.500 euros par école communale par exemple pour offrir des activités sportives pendant l'année. Avec ça, on peut faire pas mal de choses. C'est quoi les options qui ont été étudiées et pourquoi le choix de cette option ?

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur l'Echevin El Khannouss.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Je vois que l'excellente soupe que nous avons pu partager ce soir nous ravive, nous donne plus d'énergie et je voudrais en profiter pour remercier monsieur Rahali pour cette bonne soupe. Je vais vous dire qu'elle était excellente et je remercie en tout cas ceux qui l'ont préparée.

Donc Monsieur Vossaert, que vous dire, si ce n'est que le modèle que nous proposons aujourd'hui, est un modèle qui n'a pas été inventé récemment. La plupart des communes qui proposent des chèques sport utilisent le même mécanisme. Non, vous ne devez pas vous en foutre. Vous n'avez pas, ni vous, ni moi, d'avoir la prétention d'inventer l'eau chaude ou d'inventer la roue, ce sont des mécanismes qui existent dans d'autres communes. L'opérateur qui est désigné sur base du marché public est en contact direct avec les clubs concernés. Effectivement, il y a une démarche de communication qui va être faite auprès des clubs pour l'aspect sportif, évidemment parce que j'ai dit là tout à l'heure dans mon explication que ce sont des chèques sport, culture, jeunesse et toutes les structures qui jouent le jeu et qui s'inscrivent auprès des opérateurs qui vont délivrer les chèques sport, bien évidemment devront prendre leurs dispositions pour tenir compte justement de cette gestion. Recevoir un chèque sport à l'inscription, en plus du montant liquide, il sera aisé de pouvoir retoucher cet argent auprès de l'administration dans des délais courts et brefs. C'est comme ça que ça se passe dans toutes les communes et donc changer de mécanisme, ça resterait extrêmement complexe et je ne pense pas que ni les clubs, ni la Commune n'en sortiraient grandis. Au contraire, ce serait compliquer les choses.

Pour ce qui est, monsieur Ikazban, oui nous avons décidé d'octroyer des chèques de 40 euros maximum pour le sport, moins quand il s'agit d'activités culturelles ou le montant avoisine par exemple 20 euros, c'est donc en fonction, je dirais des demandes qui seront faites. Vouloir donner plus, c'est notre rêve à tous. Moi, je voudrais bien donner même l'entièreté des montants, si je pouvais avoir des budgets, si le Ministre Président souhaite nous octroyer une ligne budgétaire qui nous permettrait de renforcer cette politique-là, je serais le premier demandeur. Vraiment, je voudrais bien avoir plus de moyens, mais vous savez que nous sommes sous tutelle, primo et secundo nous avons fait un effort

extraordinaire pour pouvoir dégager ce montant qui si tout se passe bien, mais vous savez nous n'avons pas une boule magique, tout dépend de l'évolution de la situation budgétaire pour 2019, mais mon souhait, c'est qu'en 2019, ça puisse être reconduit évidemment et ainsi de suite. Tout dépend de la situation financière en fin d'année, et aujourd'hui je suis incapable de vous répondre. Si oui, notre souhait, c'est de pouvoir continuer. Tout dépend de la situation financière et du budget de 2019.

Pour ce qui est, monsieur De Block, du choix politique, le choix qui a été fait par le Collège, il est très clair, c'est de pouvoir proposer des chèques sport, culture, jeunesse. Les autres possibilités que vous avez évoquées, ça existe déjà en partie dans plusieurs de nos écoles. Les activités sportives qui sont proposées par des animateurs, des animatrices vont pouvoir généraliser, vous avez raison, c'est une politique que moi, je soutiendrai, mais il faut trouver des moyens qui puissent permettre ce genre de choses. Ici, la demande des chèques sport, c'est aussi répondre aux besoins de la population. Nous sommes censés interpellé par rapport à la population qui s'étonne que Molenbeek, à l'instar de Jette ou de la Ville de Bruxelles, ne distribue pas des chèques sport pour soutenir, même si c'est ce montant relativement limité, mais ça apporte quand même un peu de beurre aux épinards des familles. Donc je pense qu'ici, et ça a été dit par plusieurs, l'initiative est louable, nous reprenons cette politique de soutien au sport, à la culture et à la jeunesse. Il est intéressant après de faire l'évaluation de cette nouvelle mesure et ensuite, on adaptera en fonction je dirais des critiques, des choses qui seront constatées et nous essayeront d'améliorer le système et pourquoi pas développer d'autres propositions qui vont dans le sens de celles que vous avez faites ce soir.

**M. le Président :**

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Monsieur l'Echevin, vous avez tendance à répondre toujours à ce qui vous convient le mieux ou sur ce que vous savez, je dirais, là où vous êtes le plus à l'aise. Quand on vous a posé une question très concrète sur les effets rétroactifs, vous n'avez pas répondu.

Deuxième chose, si je reviens sur la question des trésoreries, c'est que j'ai aussi des contacts avec de nombreuses associations sportives, de nombreux clubs sportifs qui m'ont fait état de cette difficulté. Donc soit, on vit dans sa tour de Babel, soit on fait comme tout le monde, soit peut-être qu'on revoit la chose. Ça, c'est un point important et j'aimerais bien le souligner encore une fois.

Alors, s'il vous plait, à chaque fois qu'il y a une responsabilité à assumer, vous la renvoyez vers un autre niveau de pouvoir. Nous siégeons ensemble au niveau régional et vous savez très bien que la compétence sport, elle est assumée notamment par et dans uniquement la compétence infrastructure sportive. Donc moi, je vois mal une initiative qui serait prise pour des chèques. Je parle ici d'une, vous l'avez votée et nous l'avons même votée ensemble, c'est cette nouvelle ordonnance sur les infrastructures sportives communales où on a des moyens supplémentaires qui seront alloués aux communes pour pouvoir bénéficier de nouvelles infrastructures et quand j'ai commencé mon intervention, je vous ai dit que dans la gestion de la politique sportive, je peux aussi ne pas partager votre vision ou vos choix de dire, je vais uniquement réserver 70.000 euros pour des chèques sport. Je ne suis pas contre l'idée du chèque sport, mais si c'est pour faire je dirais juste pour 70.000 euros, alors peut-être on aurait pu envisager d'autres investissements comme notamment la question des infrastructures et là, on aurait pu avoir un dialogue avec la

Région éventuellement. Mais ces 70.000 euros auraient pu être dégagés, dans je vous ai donné un exemple très concret, un padel, je ne suis pas en train de faire du lobbying pour un padel, mais je vous donne un exemple illustratif, c'est 25.000 euros, voilà un padel tennis, on en a besoin oui ou non, peu importe, mais ça, c'est un exemple pour lequel il y avait peut-être une investigation à faire. Et puis on a parlé des écoles, mais je parle aussi des associations, des académies pour lesquelles on donne des subsides et qu'on aurait peut-être pu faire un effort supplémentaire puisqu'il bénéficiera tout de même aux Molenbeekois puisqu'on fait toujours en sorte que quand on octroie un subside, ça puisse servir aux Molenbeekois et à la Commune. Donc, on est dans un cercle vertueux. On n'est pas en train de donner l'argent à d'autres personnes qui n'habiteraient pas la commune. Donc je pense que les réflexions qu'on porte ici ne sont pas sans fondement et j'aurais voulu vous entendre sur la chose et je ne vous ai pas entendu là-dessus.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Donc si je comprends bien, Défi est contre les chèques Sport.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Il n'y a personne qui est contre les chèques sport ici dans ce Conseil communal, je pense, mais par contre, le baratin, on en a marre, hein monsieur l'échevin ! Et vous êtes un spécialiste du genre. Je suis désolé, vous aimez bien parler des autres niveaux de pouvoirs, parlons-en. Molenbeek va recevoir plus de 9.000.000 euros en plus, grâce à la révision de la dotation générale aux communes. Si j'additionne toutes les garderies qui sont payantes aujourd'hui et qui rapportent aussi quelques centaines de milliers d'euros à la commune, le précompte immobilier que vous avez augmenté et vous proposez des chèques de 5, 10, 15 et 20 euros aux enfants à 1.750 enfants de Molenbeek. C'est ça votre résultat. Si vous voulez qu'on parle de chiffres, ben on peut parler de chiffres. Je vais additionner tous ces montants et je vais vous faire un joli petit tableau et je vais vous montrer comment vous vous moquez des gens et vous leur donnez des cacahuètes après leur avoir volé dans la poche droite, dans la poche gauche et dans la poche arrière, mais bon soit, ça, c'est une chose.

Je voulais simplement faire une dernière remarque parce que je pense qu'on n'aura pas d'autres réponses ce soir. Quand vous donnez 20 euros à un enfant, vous donnez 20 euros à n'importe quel enfant, ça paraît équitable, et bien ce n'est pas juste. Quand vous donnez 20 euros à un enfant qui a une famille, qui a des moyens plus faibles ou plus élevés, ce n'est pas la même chose. Quand vous donnez 20 euros à un enfant qui doit payer une cotisation de 100 euros, ce n'est pas pareil qu'avec un enfant qui doit payer une cotisation de 400 euros, et là, vous n'en tenez même pas compte. Votre règlement n'est même pas social. Soit, on va s'arrêter là parce que des réponses, on n'en aura pas. On pensait qu'on pouvait avoir un débat sérieux, mais ce n'est pas le cas.

Il n'y a personne qui est opposé aux chèques sport ici, au principe des chèques sport. D'ailleurs, mon groupe votera favorablement ce dispositif, même si nous estimons qu'il n'est pas parfait et qu'il est à côté de la plaque. Nous exprimons une abstention justement pour protester par rapport à ces montants qui sont très faibles, ces montants qui ne sont pas du

tout des montants sociaux, qui ne sont pas du tout en adéquation avec la réalité et puis pour toutes les questions auxquelles vous ne répondez pas du tout.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Défi n'est pas opposé au principe du chèque sport. J'ai dit.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci. Monsieur Vossaert a fait un petit coucou au jeu de raquettes et c'est vraiment un jeu auquel, voilà il a parlé du padel, mais moi au début de la législature, il y a presque six ans d'ici, j'avais parlé du club de tennis « Le Chalet » et avec toute modestie, monsieur El Khannouss, j'avais fait une interpellation à laquelle vous aviez promis une réponse écrite. On est cinq ans plus tard et je n'ai toujours pas de réponse. C'était par rapport aux infrastructures sportives etc., et j'avais insisté sur le chalet. Je trouvais à l'époque que ce club devait avoir une petite rotation de jeunesse et surtout ouvrir le club et surtout ce sport.

**M. l'échevin El Khannouss :**

Il est ouvert hein.

**M. Rahali :**

Non, non l'ouvrir à tout le monde. Je parle du budget et donc ce chèque est le bienvenu et c'est vrai que l'idée du padel, c'est tendance aujourd'hui. Il y a même des interclubs qui existent aujourd'hui. Je joue dans un club et j'y participe aussi. C'est assez intéressant. Je pense que les moyens y sont, mais c'est juste la volonté qu'il faut.

**M. le Président :**

Merci monsieur Rahali.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*33 votants : 32 votes positifs, 1 abstention.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*33 stemmers : 32 positieve stemmen, 1 onthouding.*

**5. Prévention - Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés (FIPI) 2018 - Convention FF/5 entre la Commission communautaire francophone et l'administration communale de Molenbeek-Saint-Jean.  
Preventie - Impulsfonds voor het Migrantenbeleid (FIPI) 2018 - Overeenkomst FF/5 tussen de Franstalige Gemeenschapscommissie en de gemeentelijke administratie van Sint-Jans-Molenbeek.**

---

**M. le Président :**

C'est une décision récurrente. Est-ce qu'on peut approuver ?

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais juste demander, je n'ai pas trouvé combien de ce montant de 238.000 euros allait être accordé au soutien scolaire ?

**Mme l'Echevine Turine :**

Je peux vous répondre plus tard ?

**M. De Block :**

Oui. Je vois que la soupe a fait du bien aussi à monsieur le Président.

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**6. Finances - Modification budgétaire de clôture de l'exercice 2017.  
Financiën - Begrotingswijziging betreffende de afsluiting van het dienstjaar 2017.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Haouari.

**M. l'Echevin Haouari :**

Je donne juste un mot d'explication. C'est une modification budgétaire, comme son nom l'indique, de clôture qui concerne l'exercice 2017. C'est une modification purement technique qui n'a pas d'impact financier, ce qui est logique étant donné qu'en 2018, il est impossible de transformer, de modifier les chiffres de 2017 et donc c'est purement

technique. On l'appelle aussi, pour ceux qui connaissent l'autre appellation, les ajustements internes.

Pour rentrer un tout petit peu dans les détails techniques, la comptabilité budgétaire est composée d'articles budgétaires, mais aussi d'enveloppes budgétaires. Les enveloppes, c'est quoi ? C'est le même code fonctionnel, donc la même sous-fonction et les deux premiers chiffres du code suivant, donc le code économique. Un article budgétaire, comme vous le savez, est composé d'un code fonctionnel, d'un code économique et à la fin un numéro d'ordre. Les deux premiers chiffres du code économique permettent de faire des jeux en matière de dépenses. Les recettes ne sont pas concernées par l'ajustement interne puisque le règlement général sur la comptabilité n'impose pas de telles modifications pour les recettes, c'est uniquement les dépenses et au fait, il s'agit juste de diminuer d'un article l'argent qui n'a pas été dépensé vers un autre article et en conséquence tout cela reviendra au compte qui sera en principe présenté le mois suivant et là, si vous avez des questions plus profondes et même techniques, vous pouvez les poser à ce moment-là.

**M. le Président :**

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

La dernière phrase de l'Echevin donnait la possibilité de poser des questions plus spécifiques, mais j'avais deux questions de taille. Certes, c'est un exercice technique qui n'a pas d'impact au niveau total. Cependant, il y a des montants qui m'interpellent, deux principaux, au niveau des assurances qui diminuent fortement et au niveau de l'administration des Finances, un montant qui passe à 114.000 €, alors qu'initialement il était de 1.600 €, mais ça, c'est une question technique bien évidemment qui trouve certainement une raison. Ça n'a pas d'impact au niveau du résultat final, mais les agencements entre articles peuvent parfois donner à des explications qui sont nécessaires, je pense.

**M. le Président :**

Je suppose que l'Echevin a pris note et comme ça, il pourra déjà préparer l'argumentaire pour la réunion concernée.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Je voudrais savoir, c'est quoi les non valeurs de droits constatés non perçus du service ordinaire pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire, donc le 729 ? Il y a un montant de 35.438 euros.

**M. l'Echevin Haouari :**

Comme je vous l'ai dit monsieur De Block, on y reviendra avec tout ça au compte. Tous les articles seront repris au compte et là, on pourra poser toutes les questions et je vous donnerai les réponses détaillées.

**M. De Block :**

Vous nous demandez de voter quelque chose, alors qu'on ne sait pas c'est quoi.

**M. l'Echevin Haouari :**

Non, je ne demande pas de voter quelque chose que vous ne savez pas. Ici, c'est juste un transfert de crédit. Ça n'a pas d'impact sur le résultat final. C'est juste un transfert de crédit.

**M. De Block :**

Ce n'est pas un choix politique ?

**M. l'Echevin Haouari :**

Non, ce n'est pas un choix politique. Au compte, ce sera un choix politique. Au compte, vous pourrez poser vos questions. Ici, c'est juste un transfert de crédit.

**M. le Président :**

C'est une simple clôture comptable pour équilibrer les comptes. De compte à compte, c'est tout.

**M. l'Echevin Haouari :**

Ce sont des ajustements internes. Il s'agit de transférer des crédits d'un article vers un autre, comme le prévoit la loi en matière de dépenses et tout ceci sera repris au compte et au compte, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez et vous aurez des réponses à toutes les questions. Tout ceci sera repris au compte. D'ailleurs, c'est le but de faire ces ajustements internes. C'est de permettre de clôturer le compte.

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**7. Economat - Location d'un copieur noir/blanc pour le service de l'Imprimerie via le catalogue des produits du C.I.R.B. agissant en centrale de marché publics.**

**Economaat - Huur van een zwart/wit kopieerapparaat voor de dienst Drukkerij via de catalogus van de producten van het C.I.B.G. handelend als aankoopcentrale van overheidsopdrachten.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**8. Economat - Achat de photocopieuses pour divers services communaux via le catalogue des produits du C.I.R.B. - Approbation des conditions et du mode de passation.**

**Economaat - Aankoop van kopieerapparaten voor verschillende gemeentelijke diensten via de catalogus van de producten van de C.I.B.G. - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**9. Politique de la Ville - Convention 2017 - Approbation des glissements des montants. Stedelijk Beleid - Overeenkomst 2017 - Goedkeuring van verschuivingen van bedragen.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
33 votants : 33 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**M. le Président :**

Je propose de joindre les points dix à quatorze.

**10. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de rénovation urbaine - CRU 1 "Citroën-Vergote" - Approbation de la convention de partenariat.  
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 1 "Citroën-Vergote" - Goedkeuring van de partnerschapovereenkomst.**

---

**M. le Président :**

Il y a une introduction de monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Les points qui vous sont soumis aujourd'hui, ce sont des conventions qui sont établies par la Région dans le cadre des contrats de rénovations urbaines. Ce sont des conventions qui sont imposées par la Région et quelques soit les communes, il n'y a pas de variations.

Quant au mode opératoire, monsieur Gypers et moi-même, suivons trois CRU qui se passent sur Molenbeek. En général les CRU, je le rappelle, impliquent plusieurs communes, deux, voire trois communes.

Nous avons proposé, il y a quelques mois, non quelques semaines, de vous faire une présentation sur le contenu des trois CRU et pour rappel, ces CRU ont fait l'objet d'enquête public, mais malgré tout, une section réunie sera programmée fin juin ou début juillet. Nous devons en effet nous assurer que la Région, les autorités Régionales soient présentes lors de cette présentation parce qu'ils sont la base de nombreux arbitrages dans le programme de ces CRU.

Donc voilà, pour les questions beaucoup plus de fonds, je vous renverrai peut-être aux sections réunies parce que là, on va pouvoir vous présenter, faire une présentation beaucoup plus intéressante et qui était par ailleurs déjà présent dans les enquêtes publics.

**M. le Président :**

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

L'introduction me pose déjà question. C'est-à-dire que dans le BO, il n'y avait aucune des fiches des CRU, et maintenant, on doit voter tout un ensemble de mesures d'intervention et on aura l'explication, si j'ai bien compris, en juillet. Donc ça veut dire : faites confiance, votez et posez vos questions après. C'est votre style de travail comme ça. Donc voilà, subsides, on vote et posez vos questions après.

J'ai des questions sur le projet Citroën que je vais reposer pour les trois. Il y a chaque fois des opérateurs qui doivent organiser la participation citoyenne. Je voudrais savoir qu'est-ce que cela implique exactement comme mesure supplémentaire et pour quel sous-projet, la commune est responsable pour réellement l'organiser ? Qui est responsable d'organiser quelle participation citoyenne et est-ce que la Commune est responsable pour certaines initiatives spécifiques ?

J'avais une question globale et ça, c'est, j'ai vu que dans les premières parties des conventions, on mentionne peut-être d'une façon générale, peut-être que je ne comprends pas bien et que c'est pour ça qu'il faut des sections réunies, que les opérateurs doivent faire valoir les règles du contrat à l'ensemble des gens qu'ils vont mettre au travail. Moi, je lis ça aussi avec les sous-traitants, tous les gens qui vont être mis au travail, les opérateurs, ceux qui vont construire, ceux qui vont rénover, je voudrais savoir si la Commune a une responsabilité là-dessus pour par exemple faire en sorte que les gens qui vont exécuter les travaux respectent les règles que je crois, la Commune, s'impose à elle-même. C'est-à-dire que les sous-traitants doivent aller dans toute la chaîne respecter la loi.

Je vois qu'Extensa fait partie du périmètre. Extensa, c'est une grosse boîte, un véhicule quelque part d'Ackermans & van Haaren, une grosse multinationale et qui a en fait influencé la même réglementation jusqu'à mettre presque sur mesure tout le site Tour & Taxis et donc, je voudrais savoir si dans un projet comme ça, ou j'espère que l'intérêt général doit dominer, quel est le rôle et quelle est la place qu'une boîte comme celle-là dans l'ensemble du processus ? Monsieur Olivier Mahy, je comprends que ça vous excite peut-être. Ici, on nous demande de dire oui à un accord entre partenaires et opérateurs.

Je voudrais savoir quel est le rôle d'Extensa ? Je voudrais savoir c'est quoi le rôle sur toutes les parties qui impliquent en fait la frontière entre Tour & Taxis et les morceaux du périmètre, par exemple, je pense au Laekenveld, mais aussi je ne sais pas quelle partie, le pont Picard, est-ce qu'ils vont avoir leurs mots là-dessus ? Je ne sais pas. Je pose la question.

Je me rappelle que quand vous êtes allés à la réunion de concertation à 1.000 Bruxelles, qu'un des grands soucis, c'était la mobilité, l'accessibilité. Je pense que vous m'avez dit que vous êtes intervenu pour demander l'accès via le tram. Est-ce que les décisions sur le tram jouent dans ce CRU ou pas ? Est-ce que je comprends mal ? Vous me l'expliquerez.

Ensuite, je pose la même question pour la Gare de l'Ouest et le troisième qui est autour, en tout cas Gare de l'Ouest, je vois qu'il y a en tout cas un axe où le quartier Birmingham, on parle de projets de logements. Dans la rue de Birmingham, on parle dans le projet que certaines parcelles seront reconverties pour en faire des logements. Je voudrais avoir votre avis là-dessus et est-ce que la Commune, en tant qu'opérateur peut influencer pour déterminer quel genre de logements ce seront ? Est-ce qu'on veut des logements sociaux à loyers modérés ? Est-ce qu'en tant qu'opérateur, on a le droit de le déterminer ou pas ?

Le troisième CRU, c'était Heyvaert. Je me rappelle que, mais je ne sais pas si ça fait partie du périmètre, je n'ai pas pu vérifier. Je me rappelle qu'à un moment donné, il y avait une discussion au Conseil communal où toute cette friche des deux côtés du canal et je me rappelle que du côté droit du canal, il y avait toute une opportunité de construction de logements, je suis intervenu à ce moment-là, quel genre de logement on allait, c'est quoi l'avis ou la position de la commune au niveau des logements qui étaient là ?

**M. le Président :**

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

**Dhr. Van Damme :**

Mijnheer de Voorzitter, beste collega's ik vind dit zo'n grote projecten. Het gaat over drie grote projecten die fundamenteel een enorme impact kunnen hebben op onze gemeente. Het is nu elf uur in de avond en eigenlijk vind ik dat we de ganse avond over deze drie projecten moeten discussiëren omdat het gaat om heel veel geld, het gaat om grote stukken, het gaat om grote projecten van gebouwen, van bruggen, van heraanleg van wegen, het zijn eigenlijk dingen die zo fundamenteel onze gemeente gaan veranderen dat het een absurde zaak is om dat hier rap rap te gaan bespreken.

Langs de andere kant is het natuurlijk zo dat het gewest met haar timing vooruit wil en dat de gemeente daarin voor een stuk moet meegaan. Het is dus een beetje raar dat de dossiers die hier online staan sinds april dat we die niet al vroeger op een verenigde vergadering hebben besproken en dus ook wat ik jammer vind is dat we in de hele maand mei hadden we perfect een avond kunnen organiseren om dit inhoudelijk, uitvoerig te bespreken met toelichting van de schepenen met zelf toelichting van gewestelijke ambtenaren want ik denk dat dat hier zeker op zijn plaats is. Het is dus een beetje absurd om hier te gaan discussiëren onder Gemeenteraadsleden over projecten waar we eigenlijk over elk van die projecten bijna een half uur hadden discussiëren. Ik ga me daar ook dus niet aan wagen vanavond. Ik heb over heel veel projecten een mening maar ik vind het een gemiste kans van de gemeente om dit punt niet uitvoeriger, inhoudelijker te gaan bespreken op een aparte vergadering en waarom niet met buurtbewoners op voorhand want nu gaat dit landen. We gaan dit vanavond goedkeuren dat is vrij zeker, dan gaat het landen en plotseling gaat men in de uitlatingsfase zitten en gaan heel veel mensen en daar spreek ik niet alleen over Gemeenteraadsleden maar ook heel veel mensen op het terrein ontdekken wat hier vandaag beslist is op een rapje. Het is dus eigenlijk een jammere manier van werken en het heeft voor mij weinig zin om al de projecten die hierin zitten en die allemaal zeer interessant zijn, sommigen goed, sommigen minder goed om die allemaal te gaan bespreken, dat is eigenlijk onmogelijk.

**M. de Voorzitter :**

Dank U mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci monsieur le Président, pour l'aspect, la décision d'aujourd'hui, je comprends les remarques des différents intervenants, même si je crois que de toute manière, c'est indispensable, parce que quand qu'on sait quels sont les projets de rénovations urbaines qui sont proposés ici, dans le cadre de la convention, ce sont en final les potentiels de développement de notre commune. Même si on parle d'autres territoires comme Anderlecht par exemple, mais c'est vraiment des zones qui auront un impact dans le réaménagement. On pense à la Gare de l'Ouest avec sa friche. On pense à Tour & Taxis. On pense au quartier Heyvaert. On sait très bien que ça demande une discussion constructive et que forcément, la problématique ou le dialogue avec les Conseillers communaux doit se faire non pas aujourd'hui, mais dans le cadre d'une section réunie. Donc moi, je partage et justement la question que je me posais, c'était concernant l'adoption de la convention. Est-ce que nous sommes tenus par un délai légal ?

Deuxième chose, dans un souci de transparence et du fait que les dossiers soient bien complets, peut-être que certains, par d'autres biais, notamment en tant que députés, on

peut avoir accès à des informations, mais ici, on parle d'annexes concernant par exemple à la page 5 de la convention de la Gare de l'Ouest, on parle des programmes ainsi que les fiches projets approuvés par le Gouvernement, se trouvent en annexe de la convention. Malheureusement dans le BO, ça ne figure pas. Evidemment que des collègues vont faire la remarque et se demander qu'est-ce qu'il y a derrière cette convention. Evidemment il y a des questions concernant le tram et une passerelle, qu'il y a une question concernant le réaménagement de la Gare de l'Ouest, est-ce qu'on va mettre plus de logements ? Est-ce que la fonction économique sera soutenue un peu plus ? Ben justement, dans ces fiches, est-ce qu'il y a une partie de ces informations ? Là où c'est rassurant, et ça c'est quelque chose qui est fondamental, c'est que la Commune soit vraiment partie prenante dans les discussions en amont en aval et forcément qu'à un moment ou un autre, la participation citoyenne soit garantie.

Je crois qu'honnêtement, et là je devrais avoir quelques informations, je vous ai posé deux questions précises et que par ailleurs nous devons avoir ce débat en sections réunies au minimum. Je vous remercie.

**M. le Président :**

Merci monsieur Vossaert.

Je donne la parole à madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Ma question, elle concerne plus précisément la Gare de l'Ouest et donc je me souviens qu'il y a quelques années, on avait eu un projet au niveau communal, avec le développement de ressourcerie notamment et qui a dû être avorté parce que le terrain appartenait à la SNCB et donc, je voulais savoir si vous avez des indications concrètes concernant leurs souhaits de permettre la concrétisation de ce type de projet, sinon je veux dire quel est l'intérêt d'une concertation citoyenne, si il y a un vrai blocage à ce niveau-là ?

Je ne sais pas si pouvez déjà nous en dire plus aujourd'hui, sinon peut-être lors de la section réunie je reposerai la question. Merci.

**M. le Président :**

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

Ma question concerne le point 14.

Il y a je pense un souci dans l'intitulé. On parle de réaménagement de la rue des Bougainvillées et de l'avenue du Scheutbosch.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

## **M. Ikazban :**

Je n'ose pas vous interrompre. Je vous laisse digérer votre soupe hallal.

Ecoutez, franchement c'est vrai que mes collègues ont raison. On est devant des projets extrêmement importants, colossaux et ce n'est pas tant le contenu des projets qui est important. Moi, ce qui me préoccupe, c'est premièrement la concertation avec les gens du quartier, avec les gens qui habitent autour. Je vais me résumer, évidemment que nous sommes demandeurs que toutes ces zones autour de Molenbeek ou en face de Molenbeek qui sont restées à l'abandon pendant des années, pendant trop d'années, connaissent des investissements, des aménagements avec des équipements collectifs avec du logement, avec pleins des choses et quand ça arrive quand ça se passe, c'est très bien.

Le problème, c'est que je ne suis pas toujours convaincu que ça se fait dans l'intérêt des habitants de nos quartiers. Je ne suis pas toujours convaincu que ça se fait dans l'intérêt des habitants des quartiers qui habitent ici. Moi, ici Tour & Taxis, je suis très content que ça se développe. J'habite à deux pas, mais je ne suis pas toujours convaincu qu'on pense aux gens qui habitent dans nos quartiers à nous et je trouve que rien que pour ça et d'ailleurs ça renforcerai certainement la commune, ça renforcerai certainement le Collège à mon avis il faudrait pouvoir organiser des concertations plus importantes, plus larges avec les habitants, avec la population, avec les gens concernés et puis aussi avec les Conseillers communaux. Je pense qu'avant d'approuver ces points ce soir il faut qu'on passe du temps en section réunie pour pouvoir poser nos questions parce que je pense qu'il y en a beaucoup. On ne va pas toutes les poser ici. On a peut-être des questions qui sont techniques, des questions qui sont politiques, il y a des choix, des orientations qui doivent se poser.

Moi ce qui m'interpelle c'est ça. Quand je parle de Tour & Taxis évidemment, on peut parler de la Gare de l'Ouest, on peut parler de la zone du Canal également, et je trouve que, et là, c'est vraiment un débat au-delà de notre appartenance majorité-opposition, c'est l'intérêt des Molenbeekois, l'intérêt de notre population.

Je vais vous donner un exemple. Je suis favorable à faire le maximum pour qu'il y ait de la mixité, mais pas à n'importe quel prix. Moi, je ne suis pas favorable à des politiques ou à des aménagements qui chassent des types de population dans nos quartiers. Ça, il n'en est pas question. Je pense qu'on peut faire de la mixité, on dit faire de la mixité, mais sans chasser les gens plus faibles qui ont toujours vécu ici à Molenbeek, qui ont toujours grandi ici à Molenbeek.

Par exemple, ici Tour & Taxis, si on aménage des projets, évidemment il faut partout des projets de logements, mais si on aménage des espaces publics, des parcs, il faut des parcs avec une ouverture sur Molenbeek. Il ne faut pas des espaces, des aménagements avec vue plongeante sur Molenbeek, mais de Molenbeek, c'est une vue sur des grillages ou des murs. Ça, ça ne va pas. Ici, il y a un endroit à Tour & Taxis où c'est comme ça. Il y a des superbes appartements qui ont été aménagés. Les gens qui vont y habiter, ils vont avoir une vue plongeante sur Molenbeek, c'est super, une vue sur Molenbeek, the place to be, mais les gens qui sont sur Molenbeek, ils ont la vue sur un mur ou des grillages et pas d'accès. Ça, c'est problématique.

Je pense que ces projets sont assez importants, sont assez sérieux pour qu'on y consacre un peu de temps en sections réunies. On a d'ailleurs encore l'occasion en juin de faire les deux, donc de faire une section réunie et puis de passer au Conseil communal.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur l'Echevin Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Je maintiens donc que nous ferons la discussion sur le fond en section réunie. Il faut savoir que le CRU est une programmation régionale. Ce sont des fonds régionaux. Ce sont des parlementaires régionaux qui effectivement ont à la fois voté les budgets, les programmes et les modus operandi. Donc toutes les dispositions concernant la concertation de type contrat de quartier que l'on connaît tous, CLDI, Commission de quartier existaient également pour les CRU. Il y a eu des assemblées générales, il y a eu des CA, il y a eu enquête public et tous les documents se trouvent sur le net. Vous trouverez toutes les programmations dans leur détail chiffré sur le net. Tout est là sur « <http://quartier.brussels> », vous trouverez toutes les informations concernant les opérations et nous privilégions, bien que ces présentations ont déjà été faites par ailleurs à d'autres endroits, nous privilégions de faire ce détail de ces opérations lors des sections réunies.

Je suis désolé, je ne vais pas pouvoir répondre et je pourrais très bien répondre, je pourrais vous donner certaines informations, mais on n'en finira pas. Je peux vous assurer que ce sont des opérateurs publics, et il y en a un paquet, vous l'avez vu dans les conventions, qui participent aux tables rondes, aux comités d'accompagnements pour établir les programmes, que ce soit Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement, Urbanisme régional et on ne donne pas un blanc sein à Extensa ou à quel qu'autre opérateur privé. Toutes les opérations ont une visée unique, c'est la revitalisation urbaine et rien d'autre.

Moi je vous renvoie aux sections réunies de fin juin. Nous inviterons la Région qui viendra effectivement défendre la programmation parce que la Région était aussi aux manettes quant à la programmation, le plus gros des opérations va être piloté par la Région. Il faut savoir qu'un budget pour les projets socio-économiques est prévu pour les communes participantes et celui-ci équivaut à 10% du budget total. Donc si on prend un budget CRU de 22.000.000 € et que nous avons deux communes participantes telles que la Gare de l'Ouest, 1.099.000 euros, feront l'objet d'opérations spécifiques socio-culturelles pour lesquelles la Commune sera chargée de faire la concertation. Pour toutes les grosses opérations que l'on dit de briques, pour faire général, et bien ces opérations seront menées et les concertations seront menées par la Région.

**M. le Président :**

Merci monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

J'ai entendu la remarque de l'Echevin qui consistait à dire que venez en sections réunies, posez toutes vos questions et on répondra aux sections réunies, mais alors à ma connaissance, c'est une première ici que de demander de voter des points avant une section réunie. Ça, je n'ai jamais vu ici à Molenbeek et ni ailleurs. Moi je veux bien et d'ailleurs, je pense que l'Echevin est bien conscient qu'il ne peut pas répondre à toutes les questions ce

soir, mais donc, si on se donne rendez-vous en sections réunies, il faut reporter les points, c'est tout.

**M. le Président :**

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Moi, je voudrais savoir si on ne peut pas reporter...

**M. l'Echevin Mahy :**

Vous savez que les timings pour les contrats de quartiers sont toujours serrés et pour les CRU, c'est pareil, surtout qu'on a une multitude d'acteurs beaucoup plus importants que dans des contrats de quartiers. Là, on est carrément dans des niveaux communaux multiples. On a à faire à des décisions croisées, à la fois régionales et communales. C'est pour ça que ça rend l'équation compliquée en termes de timings.

Moi je dis simplement, on a fait un travail consciencieux avec l'intérêt public toujours en vue par rapport à ce qui nous était proposé. On a eu une position critique par rapport à ce qui nous a été présenté par la Région. Il faut bien se dire que la Région était les seules à avoir les moyens humains et matériels pour constituer un programme CRU. C'est pour ça que nous nous avons aucune ressource supplémentaire pour suivre ce CRU. C'est pour ça que nous avons fonctionné de la sorte, l'échevin Gypers et moi-même. Nous nous sommes répartis les CRU parce qu'il y avait énormément de travail à suivre et de réunions à assumer. On ne peut pas faire mieux avec les moyens qu'on a. C'est la difficulté qu'on avait de ne pas recevoir des moyens supplémentaires pour suivre ces CRU et du moins, les programmations.

Je vous dis simplement, c'est une question réelle. Nous sommes preneurs des CRU, mais à un moment donné, on doit suivre les timings qui sont prévus. Moi je peux, je n'ai pas la réponse sur la deadline finale, mais voilà.

**M. le Président :**

Je donne la parole à monsieur De Block.

**M. De Block :**

Allez, je ne sais pas mais, monsieur Mahy, vos réponses m'inquiètent de plus en plus. Ce que vous dites là, en fait, c'est : je vous demande de voter des conventions qui vont entamer un processus en cours, on est en fait déjà à mi-chemin dans des processus puisque là, il y a déjà des plans. Je ne sais pas vous dire le délai, mais on doit voter le bazar. Je dois dire que nous avons de la peine pour suivre. On n'aura pas les ressources pour réellement se donner une opinion.

**M. l'Echevin Mahy, Echevin :**

C'est un exercice pour lequel vous êtes assez bon, la caricature, je suis désolé vous ne caricaturerez pas ce que j'ai dit !

**M. De Block :**

Non, monsieur le Président, je ne vais pas faire de caricature.

**M. l'Echevin Mahy :**

Eh bien, vous en faites.

**M. De Block :**

Je vous pose des questions précises. Vous ne pouvez pas répondre.

**M. l'Echevin Mahy :**

Si je peux répondre, mais ça prendra du temps.

**M. De Block :**

Vous demandez aux gens de voter, alors que sur aucune question précise, il y a eu une réponse aujourd'hui. Vous dites qu'Extensa n'a eu aucun effet sur Tour & Taxis, je vous dis, vous ne connaissez pas le dossier Tour & Taxis.

Le comité de quartier a envoyé des communiqués, des communiqués et des communiqués. Ils ont fait une chronologie où au début, l'étude d'incidence demandait au moins 20% d'augmentation.

**M. l'Echevin Mahy :**

On parle des CRU, monsieur.

**M. De Block ;**

Laissez-moi parler ! 20% de logements sociaux et modérés et que finalement dans le projet comme il sera appliqué, et bien c'est zéro.

Maintenant je vous pose concrètement la question, les charges urbanistiques.

**M. l'Echevin Mahy :**

Vous mélangez CRU, PPAS, PAD, vous mélangez tout, vous faites une soupe !

**M. De Block :**

Dans le plan, il y a certaines affectations de charges urbanistiques. Il y a certaines désignations. Donc dans le plan des nonante pages, il y a certains projets qui sont subventionnés, payés avec les charges urbanistiques, ok ? Creusez cela. Si ce que j'entends est vrai, c'est que par exemple on va en fait payer avec les charges urbanistiques un home, une maison de repos privée qui est en fait une sous-société de la même Extensa ou un des autres promoteurs, alors on y va fort.

Désolé, mais on peut poser des questions. Et sur toutes ces questions, vous dites, je vous jure, l'intérêt général est absolument garanti. Je ne vous crois pas, vous n'avez pas de réponse.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Monsieur Mahy, votre réponse est assez honnête. Mais elle est aussi assez inquiétante. Vous dites que vous n'avez pas eu assez de temps pour suivre tous les projets, que vous avez fait de votre mieux...

**M. l'Echevin Mahy :**

Non, je suis désolé, ce n'est pas ce que j'ai dit. Moi j'ai parlé de timing.

**M. Van Damme :**

Vous avez dit que vous n'aviez pas de personnel supplémentaire et donc, vous vous êtes répartis les tâches. Ça veut dire que tous les Echevins concernés n'ont pas vu le projet.

**M. l'Echevin Mahy :**

Mais si, bien sûr.

**M. Van Damme :**

Vous dites que vous vous êtes répartis les tâches.

**M. l'Echevin Mahy :**

Je ne peux pas accepter qu'on continue à caricaturer comme ça. Monsieur Smet qui est signataire de cette convention...

**M. Van Damme :**

Mais ne commencez pas à jouer ce jeu-là...

**M. l'Echevin Mahy :**

Je sais bien que vous êtes dans la polémique et dans la caricature tout le temps, mais bon...

**M. Van Damme :**

Mais je suis assez surpris du fait que vous donnez l'impression que Molenbeek n'a pas vraiment saisi tous les projets et n'est pas sûr d'avoir suivi tous les projets convenablement et vous ne connaissez pas le deadline dans lequel on doit donner un avis. Et donc ça nous donne une impression qui n'est pas tellement rassurante de l'attitude que prend la Commune dans ce dossier hyper important. Et donc la moindre des choses serait peut-être de reporter cela d'un mois et de fixer une commission technique pour discuter de ces choses-là, d'autant plus qu'on ne connaît pas de timing nécessaire de l'approbation de ces plans, et donc je suppose que ça ne vient pas non plus à un mois. Et donc, j'insiste vraiment pour que nous ne décidions pas aujourd'hui, mais que nous nous donnions le temps d'avoir une réunion technique pour discuter sur le fond de tous ces projets.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Ikazban pour terminer.

**M. Ikazban :**

Simplement, l'Echevin Mahy a dit qu'il pensait qu'il était préférable et plus intéressant de pouvoir répondre à toutes les questions que nous avons en section réunie. Là, je le rejoins à 100 %. L'autre question, c'est de savoir simplement qu'alors, on ne peut pas approuver des points avant la section réunie, ce n'est pas sérieux. Alors moi, ce que je propose de faire ici pour qu'on arrête d'épiloguer ou de caricaturer, c'est qu'on avance dans l'ordre du jour et pendant ce temps-là, le Secrétaire vérifiera si vraiment il y a une obligation à voter ce point ce soir. Pour nous aussi on peut le reporter au mois prochain.

**M. le Président :**

Qui est pour approuver les trois points ?

**M. Ikazban :**

Ah non, je ne suis pas d'accord. Vous n'avez pas le quorum et je demande alors au Secrétaire communal de constater que vous n'avez pas le quorum et nous ne participons plus au Conseil communal dans ces conditions-là. On veut bien être constructif, mais il ne faut pas déconner. Je demande à Jacques DE WINNE, Secrétaire communal, de constater que la majorité n'a pas le quorum. Vous n'allez pas nous forcer à voter des points alors que vous-même, vous reconnaissez qu'il faut une section réunie pour répondre à toutes les questions.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est vrai qu'on ne peut pas prendre le risque, s'il y a un délai. Mais de toute façon, l'engagement qui peut être pris ce soir, c'est d'organiser une section réunie pour évoquer la question.

**M. Ikazban :**

Mais ne faites pas ce précédent...

**Mme la Bourgmestre :**

Vous savez très bien qu'adhérer à ces conventions, ce n'est pas signer un chèque en blanc par rapport à ces projets. Nous sommes dans le cadre de toute une élaboration qui va prendre énormément de temps. On n'en est encore à la consultation des habitants, des citoyens et ça va se tenir début juin. Et vous, vous voulez déjà qu'on fasse une section réunie, on peut la faire, mais on n'aura pas tous les éléments. Mais nous, nous sommes évidemment tout à fait disposés à la faire. Mais au-delà de ça, acceptez que l'on vote déjà le point ce soir avec l'engagement du Collège qu'on revienne dans les meilleurs délais en section réunie pour présenter ce dossier.

**M. De Block :**

Madame, il y a encore des consultations citoyennes, mais vous n'allez pas me dire que ce n'est pas possible. On a le temps de faire une convocation dans une semaine, dans 10 jours, 14 jours s'il le faut. Franchement, je préfère, pour des projets qui vont influencer tout le bas de Molenbeek jusqu'à la gare de l'Ouest...

**M. Vossaert :**

Monsieur le Secrétaire communal, nous avons un problème. Est-ce que nous pouvons reporter le point oui ou non ? On attend votre réponse !

**M. le Président :**

Monsieur le Secrétaire, quelle est votre réponse ?

**M. le Secrétaire communal :**

La seule chose que je puis vous communiquer, c'est que dans la convention qui nous a été proposée, elle date déjà du 1<sup>er</sup> décembre 2017. On vient de la recevoir maintenant. Cette convention prévoit un délai d'exécution de 60 mois à partir du premier mois suivant l'approbation du programme de base, à savoir du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Nous avons déjà six mois de retard. Je veux simplement dire que nous avons déjà ces six mois en moins des 60 qui sont prévus. Cette convention est à signer, pas uniquement par Molenbeek, mais par neuf intervenants.

**Mme la Bourgmestre :**

Voilà, reportons et chacun en portera la responsabilité.

**M. le Président :**

OK, les trois points sont reportés.

*Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.*

**11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de rénovation urbaine - CRU 3 "Gare de l'Ouest" - Approbation de la convention de partenariat.  
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 3 "Weststation" - Goedkeuring van de partnerschapsovereenkomst.**

---

*Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.*

**12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de rénovation urbaine - CRU 5 "Heyvaert-Poincaré" - Approbation de la convention de partenariat.  
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract - SVC 5 "Heyvaert-Poincaré" - Goedkeuring van de partnerschapsovereenkomst.**

---

*Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.*

**13. Département Infrastructures et Développement Urbain - PTI 2016-2018 : Projet 3 : «Réaménagement de la voirie de la rue Van Hoegaerde» - Convention relative à la désignation du pouvoir adjudicateur dans le cadre du marché public conjoint de travaux relatif au réaménagement de façade à façade de la rue Van Hoegaerde - Approbation.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarig investeringsplan 2016-2018: Project 3: heraanleg van de wegenis van de Van Hoegaerdestraat - Overeenkomst tot aanstelling van de aanbestedende overheid in het kader van een gezamenlijke overheidsopdracht voor werken betreffende de heraanleg van de weg, van gevel tot gevel, van de Van Hoegaerdestraat - Goedkeuring.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.*

*32 votants : 32 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.*

*32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**14. Département Infrastructures et Développement urbain - PTI 2016-2018 - Projets 07 et 08 - Réaménagement de la rue des Bougainvillées et de l'avenue du Scheutbosch - Approbation de l'avis de marché et fixation des conditions du marché.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Driejarenplan 2016-2018 - Projecten 07 en 08 - Herinrichting van de Bougainville's straat en de Scheutboschlaan - Goedkeuring van de aankondiging van de opdracht en vaststelling van de voorwaarden van de opdracht.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

**M. Papadiz :**

C'est ce que j'avais expliqué tout à l'heure, le point 14, il y a un problème dans l'intitulé. On parle de réaménagement de la rue des Bougainvillées et de l'avenue du Scheutbosch. Bougainvillées, je n'ai aucun problème, mais pour le Scheutbosch, il faut savoir qu'il y a la rue du Scheutbosch qui se trouve de l'autre côté du boulevard Mettwie, et

donc il est orthographié de cette manière et puis il y a l'avenue du Scheutbosch qui se termine par « sch » qui est une parallèle à Bougainvillées. J'ai été voir dans BO et on ne parle que de Bougainvillées. Est-ce qu'on peut me rassurer et me dire que c'est bien l'avenue du Scheutbosch. Il faudrait me rassurer parce que la Région ne doit pas se tromper et qu'elle ne fasse pas les travaux dans la rue qui ne correspond pas.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

**M. l'Echevin Mahy :**

C'est Scheutbosch, avec « sch ».

**M. le Président :**

OK, on va corriger.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**15. Département Infrastructures et Développement Urbain - Marché de travaux relatif à la gestion des déblais pour l'école néerlandophone Windekind, sise Rue Jean-Baptiste Decock 54 à Molenbeek-Saint-Jean - CSC 18.028.**

**Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Opdracht voor werken betreffende het beheer van het grondverzet voor de Nederlandstalige school Windekind, gelegen te Jean-Baptiste Decockstraat 54 te Sint-Jans-Molenbeek - Bestek 18.028.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**16. Propriétés communales - Rue de Flessingue, 43 - Occupation d'un bâtiment industriel - Entrepôt composé d'un bureau et de magasins par l'ASBL Samu Social.**

**Gemeentelijke Eigendommen - Vlissingenstraat 43 - Gebruik van een industrieel gebouw - Opslagplaats bestaande uit een kantoor en winkels door de vzw Samu Social.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**17. Charroi - Déclassement et vente du véhicule immatriculé TCI754.  
Wagenpark - Declassering en verkoop van het voertuig met nummerplaat TCI754.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**18. Cultures - Asbl LAb[au] - Octroi d'un subside.  
Culturen - V.z.w. LAb[au] - Toekenning van een subsidie.**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**19. Prévention - Participation citoyenne - Subside à Zinneke pour les projets Zinnodes  
(Zinneke Parade).  
Preventie - Burgerparticipatie - Toelage aan de vereniging Zinneke in het kader van de  
Zinnode Projecten (Zinneke Optocht).**

---

**M. le Président :**

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.  
32 votants : 32 votes positifs.  
De Raad keurt het punt goed.  
32 stemmers : 32 positieve stemmen.*

**20. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, conseiller  
communal PTB\*PVDA, relative à la qualité de l'air autour des écoles - Report du  
25/04/2018.  
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid  
PTB\*PVDA, betreffende de luchtkwaliteit rond de scholen - Uitstel van 25/04/2018.**

---

**M. le Président :**

Nous avons une motion qui est introduite par Monsieur De Block concernant la qualité de l'air autour des écoles. Monsieur De Block, j'ai une question à vous poser : avez-vous eu l'occasion de vous concerter avec les autres partis ?

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Je suis un peu étonné parce que j'ai introduit moi-même il y a deux mois une interpellation sur ce sujet. C'était même avant la motion déposée par Monsieur De Block et je vois qu'elle n'est pas du tout à l'agenda. Mais elle était à l'ordre du jour de la fois passée.

**M. le Président :**

Oui, mais si vous n'avez pas demandé à ce qu'elle soit reportée à ce conseil-ci...

**M. Van Damme :**

Mais elle n'a pas été traitée.

**M. le Président :**

Oui mais ça n'a pas d'importance. Si vous ne demandez pas, ce n'est pas automatique. Si vous ne demandez pas de reporter votre interpellation, elle ne revient pas. Ce n'est pas nouveau, Monsieur Van Damme.

**M. Van Damme :**

Mais je ne suis pas resté jusque cinq heures du matin et donc je n'ai pas demandé à ce qu'elle soit inscrite. Franchement, si on joue un jeu comme ça, vous pouvez jouer tout seul, je pars.

**M. le Président :**

Le règlement, c'est le règlement, Monsieur Van Damme.

**M. Ikazban :**

Jef, tu peux la développer dans le cadre de la motion de Monsieur De Block.

**M. le Président :**

Monsieur De Block, vous faites partir un des membres de la minorité. Allez-y Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Bon, je ne vais pas...

**M. le Président :**

Je réitère ma question parce que je n'ai pas encore reçu de réponse : est-ce que vous avez eu la possibilité de vous concerter avec les autres partis pour savoir si on aboutissait un texte commun ?

**M. De Block :**

Moi, j'avais cru comprendre la fois passée, je veux bien relire le rapport, que c'était la majorité qui demandait de venir avec une proposition concertée. Moi, j'ai dit que je voulais bien reporter à une condition, qu'on invite aussi les parents des enfants. Moi, je n'étais pas

demandeur de changements. C'est un petit peu de la folie, j'ai envoyé ma motion à tout le monde, aux chefs de groupe, il y a déjà un mois, elle était à l'ordre du jour, vous l'avez tout reçue deux fois.

**M. le Président :**

C'est le porteur de la motion qui réunit les gens.

**M. De Block :**

Ok alors, j'ai peut-être mal compris. Mais j'ai demandé explicitement d'inclure les parents des enfants. Je ne trouve pas grave de reporter cela encore une fois, ça m'est égal. Est-ce que le Parti Socialiste s'est concerté sur la motion ? Jamal, est-ce que tu es chaud pour qu'on se réunisse ? Fixons une date, prenez vos agendas. Pour moi, le plus important, c'est qu'il y ait des représentants des parents.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Mais tu prends contact avec les autres chefs de groupe.

**M. le Président :**

Monsieur De Block, si vous voulez que les parents soient impliqués, je crois qu'il vaut mieux que vous ayez une réunion avec les parents et oui, que vous ayez une réunion avec les chefs de groupe. Mais en dehors des parents parce que sinon, vous ne vous en sortirez pas. Je ne suis pas sûr que vous allez arriver à un consensus si vous mettez autant de personnes autour de la table. Parce qu'alors, autant le faire ici directement.

Merci Monsieur De Block. On passe au point suivant.

*Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.*

**21. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur Ait Jeddig, conseiller communal ISLAM, concernant la situation à Gaza. (Complémentaire)**  
**Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de situatie in Gaza. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Monsieur Ait Jeddig, vu les débats et les textes qui ont déjà été voté par notre Conseil communal, votre motion ne présente en réalité aucun objet d'intérêt communal et donc nous passons au point suivant.

**M. Ait Jeddig :**

Allez vous faire voir ! Allez vous faire voir ! J'ai le droit de poser toutes les questions que je veux, j'ai le droit de poser les motions que je veux, simplement, vous êtes un pro américain, un pro israélien et ça, la Palestine, ça ne vous intéresse pas.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Et un pro marocain.

**M. Ait Jeddig :**

Toi, tu es un vendu ! Tu es un vendu toi. Tu lèches les bottes du MR.

**M. le Président :**

Monsieur Ait Jeddig, ayez du respect pour vos collègues.

**M. l'Echevin El Khannouss :**

Un tout petit peu de respect, s'il vous plaît !

**22. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Tamditi, conseillère communale ECOLO, relative à la création d'un espace vert à la place Saintelette - Report du 25/04/2018.**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Tamditi, gemeenteraadslid ECOLO, betreffende het aanleggen van een groene zone Sainteletteplein - Uitstel van 25/04/2018.**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Je vais être brève, vu l'heure tardive, puisqu'il s'agit en vérité d'une interpellation que j'avais déjà déposée le mois dernier. La place Saintelette a vu un incendie au sein d'un entrepôt, il y a quelques semaines. Il s'agit maintenant d'un lieu qui reste un terrain vague, et qu'on pourrait très bien investir. Donc je souhaiterais savoir si le Collège est prêt à autoriser que durant la période pendant laquelle cet espace est laissé vide, pour qu'il ne soit pas laissé à l'abandon, est-ce que le Collège serait prêt à ce qu'un espace vert puisse y être créé ?

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Si je comprends bien, Madame Tamditi, vous proposez un espace vert pour les enfants, les personnes âgées, tous les habitants du quartier, à l'endroit où il y a eu un incendie, c'est ça ?

**Mme Tamditi :**

Oui, absolument.

**M. Ikazban :**

Je trouve que c'est une excellente idée, c'est une excellente proposition. Je ne sais pas si c'est réalisable, je ne sais pas si c'est faisable, mais je trouve cela extrêmement positif que de pouvoir organiser ou aménager un espace vert quand c'est possible dans nos

quartiers, à proximité des lieux où vivent les gens, surtout que nous sommes dans des quartiers densément peuplés, je rappelle avec des habitants, des enfants, des jeunes et des moins jeunes qui méritent aussi des espaces verts et des espaces publics. Mais je m'interroge quand même sur la possibilité de le faire à cet endroit-là. Parce que à ma connaissance, il y a déjà un projet de construction de logements, avec une mixité de logements privés, sociaux et autres, avec des charges d'urbanisme. Je pense qu'il y a des charges d'urbanisme qui concernaient la rénovation de la tour Brunfaut, est-ce qu'il est encore possible d'obtenir des charges d'urbanisme ? Si ce n'est pas possible, je trouve quand même qu'il est intéressant de retenir l'idée de notre collègue Tamditi pour essayer d'imaginer à cet endroit-là un espace vert, peut-être pas aussi important, mais en tout cas n'importe quelle dimension fera l'affaire parce que dans ce coin-là, il n'y a pas vraiment grand-chose.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Ce n'est pas dans l'air du temps, mais c'est vrai que la qualité de l'air, le fait de faire attention à notre environnement, forcément ici dans notre commune, c'est quand même un endroit qui est fort pollué et donc ça mérite une belle réflexion, c'est une réflexion aussi avec les citoyens et je pensais notamment à ce qui a été développé dans le prolongement du site Tour et Taxis, le parc Farm. Ça peut être pris comme idée, comme modus operandi.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Ce terrain fait actuellement l'objet d'une occupation temporaire par l'entrepreneur qui construit la salle de sport qui est juste à côté. C'est donc une première occupation temporaire d'une partie de la dalle. J'ai questionné, pas le propriétaire, mais celui qui va probablement construire le bâtiment à cet endroit-là, pour proposer une occupation temporaire sur le reste de la dalle. Ils sont ouverts à cette occupation temporaire pendant trois ou six mois. Le tout est de proposer un projet pas trop lourd, souple et qui répondent à la fois aux besoins du quartier, mais également à une certaine sécurité demandée par le promoteur. La porte est ouverte, les contacts sont établis, il faudra juste définir ce qu'on souhaite à cet endroit, un banc, deux bancs, des balançoires, ce genre de choses etc. Il faudrait réfléchir.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

**Mme Tamditi :**

Je vous remercie beaucoup, on se réjouit vraiment de cette issue. Effectivement, on espère une concertation avec les citoyens, mais aussi que la Commune continue à faire en sorte que ce projet ne soit pas juste une idée en l'air, mais que ça puisse vraiment aboutir à quelque chose de concret, ne fût-ce que temporairement pour donner un peu d'oxygène à ce quartier qui en a bien besoin, merci.

**M. le Président :**

Merci Madame Tamditi.

L'incident est clos.

**23. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal indépendant, relative au placement de bancs et de poubelles à la nouvelle place située au carrefour des rues de Ribaucourt, Vanderstichelen et de l'Intendant. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, onafhankelijk gemeenteraadslid, betreffende het plaatsen van banken en vuilnisbakken op het nieuwe plein op het kruispunt Ribaucourtstraat, Vanderstichelenstraat en Opzichterstraat. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais féliciter l'Echevin par rapport à l'accomplissement de cette place qui se situe au croisement de la rue de Ribaucourt et de la rue de l'Intendant et de la rue Vanderstichelen. La place est vraiment devenue très belle, on l'attendait depuis très longtemps. Mais j'ai été interpellé par plusieurs citoyens et surtout beaucoup de commerçants. Ils s'interrogent par rapport au fait qu'il n'y a pas eu de placement de poubelles. Je vous ai envoyé des photos, je pense que vous les avez toutes reçues, donc ils se sont tous organisés eux-mêmes à rapprocher des sacs de plastique autour des petits poteaux qui sont autour de cette place et franchement, je passe souvent dans le quartier, c'est moche.

Une place aussi grande avec des arbres et des arbustes etc., c'est très bien, mais ce qui est étonnant, c'est qu'il n'y a pas de bancs pour les aînés qui pourraient éventuellement respirer.

Par rapport aux poubelles, est-ce qu'il est programmé que ces poubelles vont arriver ou alors est-ce un oubli ?

Par rapport aux bancs, je ne sais pas combien vous en aviez prévu, mais il semble que dans les plans d'aménagements, les bancs étaient prévus. Il y a même des habitants qui nous ont dit que les bancs étaient arrivés, qu'ils allaient être fixés et puis qu'ils étaient repartis. La même chose pour les poubelles, car selon mes informations, les poubelles seraient enterrées. Ce sont des questions qui sont posées par les habitants et j'ai fait constater par moi-même, j'habite sur le boulevard Léopold II et donc, c'est à deux pas.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Je vais répondre pour mon collègue Gypers. Je vais faire appel à ma mémoire, dans le permis d'urbanisme, en général les éléments plus mobiles comme les banques et les poubelles, cela vient normalement après la réfection d'une voirie. Ça prend effectivement un peu plus de temps, il faut parfois revoir certains plans. On a dû revoir les plans, parce que vous en avez parlé, la bulle à verre enfuie, on a en effet prévu de placer une bulle à verre enfuie à cet endroit-là sur une ou l'autre oreille. Hélas, dans aucun des endroits prévus, nous n'avons pu trouver la place pour mettre ces bulles à verres enfuies. Mais donc ça a modifié, les plans d'implantation et donc les bancs, s'ils doivent se trouver à certains endroits, ils doivent être réétudiés dans leurs placements. S'ils ont été prévus sur le plan, ils seront bien placés, probablement à un autre endroit. Les corbeilles arrivent en général après. Et avec les corbeilles, il faut bien se dire qu'il faudra faire attention pour ne pas que ça devienne un dépôt clandestin, un lieu de dépôt clandestin quand auparavant il n'y en avait pas. Mais donc en général, le mobilier vient après les réfections de voiries.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Mahy.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Monsieur l'Echevin pour la réponse, si je comprends bien Monsieur l'Echevin, les corbeilles sont prévues et seront placées, ainsi que les bancs. Dans ce cas-là, les habitants ne doivent pas s'inquiéter ?

**M. l'Echevin Mahy :**

Exactement. Il n'y aura pas beaucoup de corbeilles, mais y aura au moins une ou deux corbeilles et on doit évaluer l'emplacement exact. C'est seulement quand la réfection des voies sera terminée que le service Propreté publique qui gère la vidange des corbeilles publiques pourra indiquer le meilleur endroit possible. C'est pour cela que ça ne figure pas toujours sur les plans d'urbanisme. Parce que c'est quelque chose qui s'enlève.

**M. Rahali :**

Ça me rassure pour les habitants. Mais je voudrais juste revenir sur votre remarque de tout à l'heure comme quoi les corbeilles pourraient encourager les dépôts clandestins etc., je suis tout à fait d'accord avec vous, j'en ai fait l'expérience avec la rue de Mexico. Mais comme cette place est quand même filmée par plusieurs caméras, elle devrait être dissuasive par rapport à ça. Mais donc, par rapport à la grandeur de cette place, deux corbeilles seraient insuffisantes. À mon avis, il faudrait quand même avoir une corbeille par coin et la place n'en manque pas. Il y a quand même eu une pétition assez importante des commerçants et des habitants, je pense que vous l'avez reçue aussi, je pourrai revenir vers eux et leur dire que l'Echevin en charge est très attentif à ces deux points-là et qu'il fera le nécessaire, je peux faire ça ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rahali.

L'incident est clos.

**24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC - GGB, relative au CEB dans les écoles communales francophones, l'examen OVSG dans les écoles néerlandophones et la mise à disposition d'informations par les écoles. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GIC - GGB, betreffende het "CEB" in de Franstalige gemeentescholen, de OVSG-toets in de Nederlandstalige gemeentescholen en de informatieverstrekking door de scholen. (Aanvullend)**

**25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative au CEB, aux remédiations et études dirigées dans les écoles communales. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende het CEB, de remediëring en de studie in de gemeentescholen. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je pense que vous avez déjà reçu la réponse de Madame Gadaleta, il vous reste encore la réponse à recevoir de Madame la Bourgmestre pour le CEB.

**M. De Block :**

Je voudrais bien aussi recevoir cette réponse.

**M. le Président :**

On vous la transmettra, il n'y a pas de problème.

**M. Berckmans :**

Oui je peux la transmettre à Monsieur De Block demain.

**M. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de voorzitter. Dus ik heb een vraag over het CEB, dus de proever in het zesde leerjaar van de franstalige scholen, donc j'ai une question sur le CEB, l'examen en sixième année des écoles francophones. Donc comme la plupart le savent déjà ici, les enfants qui n'ont pas réussi le CEB ont le choix soit de refaire la sixième année, soit de faire une année différenciée dans l'enseignement secondaire. Dus ik vraag voor de twee voorbije scholenjaren hoeveel leerlingen hebben deelgenomen aan het CEB, hoeveel leerlingen zijn geslaagd, hoeveel leerlingen zijn niet geslaagd. Donc je demande les chiffres sur la participation et les résultats. Moi je fais ça par politesse parce que le CEB est un aspect francophone. En ce qui concerne ceux qui n'ont pas réussi, est-ce que ça concerne surtout la partie mathématique, la partie français, la partie science ou géographie et histoire ?

Combien de temps prennent les écoles pour préparer les élèves au CEB ? Quelles sont les raisons les plus importantes pour lesquelles les élèves ne réussissent pas ?

J'ai posé la même question pour l'enseignement néerlandophone. Là, il y a une épreuve identique pour les écoles qui dépendent des communes et des provinces. Sauf qu'il n'y a pas de sanction, quand ils n'ont pas réussi, ça n'a pas de conséquence pour le secondaire, mais je ne vais pas aller plus loin comme Madame Gadaleta m'a déjà donné la réponse, je vous l'enverrai aussi demain.

Et puis, une petite dernière question, j'ai parcouru les différentes écoles sur le site de la commune et j'ai vu que du côté francophone, il y a très peu de sites. Tandis que pour les écoles néerlandophones, ils ont tout un site. Donc je pense que c'est important aujourd'hui, surtout pour les parents. Est-ce qu'il y a quelque chose qui sera fait à ce niveau-là ? Dank u.

**M. de Voorzitter :**

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

**M. De Block :**

Les questions que j'avais envoyées pour ce conseil sont un petit peu connexes aux questions de Monsieur Berckmans. Je voudrais avoir les réponses à quatre questions : est-ce qu'il y a des initiatives de préparation spécifique au CEB, comme ça a existé à l'école ? Est-ce que ça existe dans toutes les écoles et si pas, dans quelques écoles ? Quelques écoles offrent la formation apprendre à apprendre. Pour aider les élèves à apprendre d'une façon plus autonome. Si ce n'est pas dans toutes, dans quelques écoles ? J'ai cru comprendre que ce module avait un effet positif sur la réussite du CEB pour les enfants qui avaient participé à cette formation. Est-ce que vous pouvez confirmer cela ? Comment la remédiation est-elle organisée en classe ? Je pose la question parce que dans le passé, on m'avait répondu à plusieurs reprises que des professeurs ou des enseignants attribués qui devraient être attribués à des cours de rattrapage doit en fait remplacer des professeurs absents. Je voudrais savoir comment ça s'organise si une partie des gens qui sont censés faire ça tout le temps sont occupés avec autre chose. La Commune payait à ses propres frais, une logopède, je crois dans l'école 16, j'ai cru comprendre qu'elle était maintenant à la retraite et la Commune a décidé de ne pas remplacer. J'ai entendu que la logopède de l'école 10, que son contrat ne serait pas renouvelé pour l'année prochaine. Combien d'écoles ont perdu la présence d'un ou d'une logopède, ayant le titre, entre 2015 et aujourd'hui ? Et je ne parle pas des solutions bouche-trou parce que je sais qu'il y a certaines écoles qui travaillaient avec des stagiaires ou qui parfois travaillent avec des enseignants qui n'ont pas le titre, mais qui font des exercices de logopédie, parfois en groupe.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Dans le cadre de ces deux interpellations, c'est un petit peu tout le fonctionnement des écoles qui est évoqué. Nous avons eu hier une section réunie qui a permis de présenter le projet de la Cellule pédagogique, ainsi que le projet de trois écoles communales pour bien vous montrer la manière dont justement la Cellule pédagogique, le service de l'Instruction publique et l'école s'organisent autour d'objectifs bien précis.

Dans le cadre de vos interpellations, vous posez des questions qui appellent une réponse écrite, quand on le peut. Parce qu'il y a des statistiques qui ne peuvent pas être communiquées, notamment le taux de réussite du CEB par école. Nous ne sommes pas autorisés à communiquer ce type d'information. Les questions que vous posez, elles nécessiteraient des réponses sous forme de statistiques et il est difficile évidemment de le faire de manière précise pour les raisons que je vous ai indiquées.

En ce qui concerne le CEB, puisque c'est pendant cette période qu'on peut avoir beaucoup de questions dans les familles pour les enfants qui doivent passer cette épreuve, je dirais que le CEB doit être vu comme l'aboutissement de CURSUS scolaire sur lequel l'Instruction publique de la Commune de Molenbeek est particulièrement attentif. Ce n'est pas la semaine ou le mois précédent les épreuves qu'on va nécessairement assurer la réussite de son enfant. Le travail au contraire se fait sur la durée, il se fait au quotidien avec les titulaires et les professeurs de remédiation. Les études qui sont proposées aux enfants permettent également à ceux-ci de se préparer de manière différente en fonction des choix qui sont faits, notamment de l'école ou des élèves, enfin des parents, sans que cela soit considéré comme un forçing.

Actuellement, il y a six écoles communales qui disposent de classes primaires et qui bénéficie du projet SCHOLA ULB. Ces écoles sont l'école numéro 1, numéro 2, numéro 13, numéro 14, numéro 16 et numéro 17. En octobre 2018, une nouvelle école sera intégrée au projet SCHOLA ULB, ce sera l'école numéro 11 et février 2019, l'école numéro 5 s'ajoutera à la liste. Évidemment que nous souhaitons que le projet SCHOLA ULB s'étende à toutes les écoles communales. Mais l'ULB elle-même ne peut pas mettre à disposition autant de tuteurs que nous le souhaitons. Et donc, dans les écoles qui bénéficient de ce projet, il y a deux tuteurs qui sont présents de 15h30 à 16h30, trois fois par semaine, le lundi, mardi et le jeudi. Évidemment, une attention particulière est accordée aux élèves de sixième année dans la logique de préparer au CEB.

En plus de ses tuteurs qui sont présents dans les écoles, il y a un ou deux enseignants qui assurent également une étude dirigée. Ce sont des enseignants qui le font à titre volontaire, à savoir qu'ils sont rémunérés pour leurs prestations, mais évidemment nous ne pouvons pas obliger des enseignants à assurer ces études et donc nous, nous ne demandons pas mieux que le plus grand nombre possible d'enseignants ou d'instituteurs participent à ces études qui sont organisées après les cours, mais le nombre, malheureusement, reste limité. Le nombre d'enfants qui est pris en charge par les enseignants varient d'une école à l'autre, puisque ça dépend de la disponibilité de ses enseignants.

En ce qui concerne les études dans les écoles qui ne bénéficient pas encore du projet SCHOLA ULB, évidemment que ces études sont assurées par des enseignants, de la même manière que pour les projets SCHOLA ULB, à savoir le lundi, mardi et le jeudi et également parfois le vendredi dans certaines écoles. Le nombre d'enseignants assurant une étude dans ces écoles, je vous dis, c'est variable en fonction de l'engagement de ses enseignants, mais la plupart des écoles ont deux enseignants et certaines écoles en ont même trois.

En ce qui concerne la formation apprendre à apprendre, en 2016 – 2017, cette formation avait été dispensée à des enseignants volontaires, c'est-à-dire qui accepte de suivre ce cursus en dehors de leurs horaires, mercredi après-midi et cette formation a été développée dans les écoles où il n'y a justement pas le projet SCHOLA ULB. Le contenu de ces séances a été partagé ensuite avec le reste des équipes pédagogiques des écoles et appliquées pendant les heures de cours avec les élèves. Le contenu de ces séances est toujours aussi appliqué aujourd'hui et évidemment les enseignants, dans toute leur pédagogie, dans toute leur approche, sont conseillés par la Cellule pédagogique de la Commune.

En outre, les études qui sont organisées quotidiennement servent également à rendre les élèves autonomes dans leur façon d'apprendre et d'assimiler les compétences. Je dirais donc que d'année en année, le système d'études se renforce, que ce soit par le nombre d'écoles qui sont intégrées dans le dispositif SCHOLA ULB, et l'intention de la Commune est évidemment de l'étendre à toutes nos écoles, que ce soit par la régularité des enseignants qui assurent une étude dans l'école où ils sont titulaires.

Vous m'avez demandé quelles étaient les causes de l'échec au CEB, je dirais que d'une façon générale, dans nos écoles, le résultat au CEB est tout à fait dans la moyenne des résultats de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Comme nous l'avons précisé hier, il y a des écoles qui se trouvent dans le centre de Molenbeek qui tiennent des résultats tout à fait positifs au CEB. Donc ce n'est pas l'école ou la situation de l'école qui peut apporter une différence par rapport aux résultats scolaires. Et donc, d'une manière globale, on peut être tout à fait satisfait de cette réussite au CEB.

Vous avez également posé une question relative au site Internet de chaque école. A la différence des écoles néerlandophones, aucune école francophone ne dispose actuellement d'une page Internet. Les écoles ont manifesté leur intention, en tout cas leur souhait d'avoir la création d'une page Web qui leur est propre pour y communiquer des avis aux parents, pour tenir un agenda qui reprend les événements importants des écoles et donc, nous pensons que c'est un projet intéressant à réaliser, à savoir qu'il y ait un site Internet pour toutes les écoles communales, avec une page d'accueil et ensuite des pages spécifiques par écoles, que chacune des écoles pourra alimenter selon ses besoins.

Monsieur De Block, vous avez parlé de la question du logopède, vous savez que l'instruction publique doit jongler pour assurer une présence d'instituteurs dans toutes les écoles communales et aussi assurer des professeurs de remédiation, des assistants sociaux, des secrétaires, des logopèdes dans toutes nos écoles communales. Ce n'est pas un calcul simple à faire parce que nous avons évidemment les subventions de la Communauté Wallonie-Bruxelles, mais nous devons pallier sur fonds propres à des manquements ou à des difficultés. Et donc l'Instruction publique s'organise en conséquence. Aujourd'hui, il est trop tôt dans l'année scolaire pour vous dire quelle sera la situation de la

rentrée scolaire de septembre 2018. Mais évidemment, nous sommes particulièrement attentifs à ce que des professeurs de remédiation soient bien présents, professeurs de remédiation qui vont dans les classes quand les instituteurs sont absents parce qu'on ne peut pas les remplacer tout de suite, c'est une réalité aussi. Pour soutenir les titulaires quand ceux-ci ont des difficultés, comme pour les professeurs de néerlandais, nous sommes en demande constante d'avoir plus de professeurs de néerlandais. Malheureusement, il n'y en a pas suffisamment qui proposent leurs activités aux communes. Et donc, nous remédions à ces difficultés en faisant en sorte que le professeur de néerlandais puisse toujours venir en appui au titulaire d'une classe pour donner des cours.

En ce qui concerne la question du logopède, elle devra être évoquée avec les autres besoins que nous avons, notamment comme je l'évoquais par rapport à la présence d'assistants sociaux supplémentaires ou de professeurs de remédiation. Voilà, j'espère vous avoir apporté des réponses par rapport aux interrogations sur l'organisation de notre enseignement.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

**M. Berckmans :**

Je vous remercie Madame la Bourgmestre, j'ai encore quelques petites questions. Comme on ne peut pas avoir le taux individuel par écoles, est-ce qu'on peut avoir le taux global de toutes les écoles à Molenbeek ? Et puis en ce qui concerne les raisons des chèques, vous avez dit que Molenbeek est dans la moyenne en Communauté Wallonie-Bruxelles, ce qui est déjà bien. Et vous n'avez pas évoqué vraiment les raisons. Est-ce que les directions connaissent certaines raisons spécifiques ? Et puis alors encore une question un peu technique, comme Madame l'Echevine Gadaleta m'a répondu par écrit, j'estime que la question et la réponse seront aussi reprises dans le PV global ?

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Si j'ai bien compris, il y a six écoles qui ont SCHOLA et dans les écoles qui ont SCHOLA, il y a aussi une étude dirigée par un professeur. Et puis vous dites que dans les autres écoles et ce sont toutes les écoles, il y a aussi des études où il y a deux à trois professeurs. Donc vous confirmez que ce que je dis est bien correct ?

**Mme la Bourgmestre :**

Oui c'est ça.

**M. De Block :**

J'ai des autres chiffres apparemment que vous au niveau de la réussite du CEB. Vous avez dit que le CEB à Molenbeek, la moyenne de nos écoles est tout à fait dans la moyenne de la Communauté. Est-ce que nos écoles molenbeekoises sont tout à fait dans la moyenne bruxelloise aussi ? Moi j'ai vu un écart et il n'est pas petit. Il était de 10 %. Donc est-ce que vous pouvez confirmer que le résultat moyen des écoles est dans la moyenne

bruxelloise ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles ? Et puis combien d'écoles ont perdu la présence de logopèdes, vous avez expliqué pourquoi certaines n'ont pas été remplacées, toutes les difficultés, mais vous n'avez pas répondu à la question de savoir combien il en existait et donc par exemple à l'école numéro 16, il y avait peut-être une logopède et maintenant il n'y en a plus. Avant, il y avait peut-être d'autres écoles qui en avaient aussi et qui maintenant n'en n'ont plus. Vous avez expliqué que c'est dur de gérer le budget. Mais vous n'avez pas expliqué combien ont disparu. Combien d'écoles ont encore dans leurs équipes une logopède ?

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

Moi, je n'ai pas de réponse précise à vous apporter parce que les logopèdes ne sont pas concernées par une seule école. Elles peuvent être dirigées sur plusieurs écoles. Par rapport aux questions que vous avez posées, je peux vous apporter une réponse écrite, mais je n'ai pas de réponse à vous apporter oralement sur les questions concernant les logopèdes. La seule chose que je voudrais préciser, c'est que nous, notre souhait, comme je l'ai indiqué, c'est de développer le projet SCHOLA ULB sur toutes nos écoles communales. Nous avons également d'autres projets qui vont s'ouvrir, comme TADA qui va commencer au mois de septembre à l'école numéro six et qui va également s'adresser à des enfants de la commune. Donc, en plus des études, il y a également des activités qui se font en dehors des heures scolaires pour faire en sorte que les jeunes aient des possibilités plus importantes d'apprentissage. Quand on parle de la qualité de l'enseignement, il faut voir un projet dans sa globalité et ne pas se concentrer uniquement sur les heures d'études qui peuvent être données, le nombre d'enseignants qui seront volontaires. Mais chaque fois que des enseignants sont volontaires, nous les intégrons pour qu'ils puissent donner des études aux enfants. Dans les écoles où il n'y a pas de projet SCHOLA ULB, il y a de toute façon toujours des volontaires et nous essayons de faire en sorte qu'il y ait plus de volontaires et qu'ils puissent également accompagner les enfants le vendredi, comme je l'ai dit. Si demain il y a plus d'instituteurs qui se portent volontaires, ils seront intégrés pour pouvoir accompagner les enfants après les heures d'école. On travaille dans un cadre, moi je n'ai pas de recettes par rapport à ces difficultés. Cette année, je n'ai pas eu de retour négatif des parents concernant l'encadrement des études données à nos enfants dans les écoles communales.

Par rapport au CEB, je n'ai pas la réponse non plus, je vais m'informer pour savoir ce qu'il en est en région bruxelloise.

**M. le Président :**

Je donne la parole à Madame Evraud.

**Mme Evraud :**

Je voulais en profiter pour remercier le personnel qui a hier montré tout son enthousiasme et expliqué les projets d'école, la Cellule pédagogique qui a vraiment bien répondu à toutes nos questions et c'était génial, c'est dommage qu'il n'y avait pas plus de monde.

**M. le Président :**

Merci Madame Evraud.

L'incident est clos.

**26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Magérus, conseiller communal PS, concernant la propreté publique dans les quartiers Machtens, Osseghem, Mennekens. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, gemeenteraadslid PS, betreffende de openbare netheid in de wijken Machtens, Osseghem en Mennekens. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'évolution du nombre de balayeurs de rue. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende de evolutie van het aantal straatveger. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Malheureusement, la propreté publique n'est pas encore au top à Molenbeek et je voudrais avoir quelques informations concernant le service Propreté. De combien d'équivalent temps plein l'équipe de balayeurs est composée actuellement et est-ce qu'il y a eu une évolution entre 2013 et maintenant ? Est-ce qu'il y a eu une évolution au niveau des équivalents temps pleins, c'est-à-dire le nombre d'heures actifs sur le terrain ? Est-ce que vous pouvez préciser la répartition des équivalents temps pleins par équipe de quartiers. Parfois, on entend que certains quartiers sont favorisés, je vous le dis franchement, je voudrais savoir comment c'est organisé, est-ce qu'il y a eu des réorganisations ?

Et puis, il y a un problème de poubelle publique qui déborde. J'ai pu voir cela dans plusieurs parcs, rue de Menin. Les services de la commune sont passés pour nettoyer et heureusement parce que tout débordait de tous les côtés. Dans le quartier Piron, ça déborde aussi un peu partout. Sur le boulevard Léopold II, OK c'est régional, mais ça déborde aussi. Est-ce que vous avez l'intention d'engager plus de personnel pour vider plus fréquemment les poubelles ? Parce qu'il y a quelque chose de frappant, à partir du même constat que ça déborde, il y a deux choses, soit on dit les gens vont se donner la peine d'aller déposer leurs choses là et je préfère ça, que dans la rue, mais alors il faut faire en sorte qu'on vide plus souvent les poubelles.

Quand on part de Piron, qu'on longe la rue Ransfort, qu'on passe par la rue du Prado, qu'on traverse la place communale, la première poubelle qu'on trouve, c'est à l'entrée du métro. J'ai entendu que c'était volontaire de ne pas avoir placé de poubelles sur la Place communale. Mais c'est quand même une place publique qui est utilisée, il y a des enfants, il

y a des gens il y a des magasins et je voudrais vérifier que j'ai mal entendu, mais je me demande pourquoi il n'y a aucune poubelle publique sur la Place communale ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

**M. l'Echevin Mahy :**

Au sujet du nombre de balayeurs, on va remonter un peu plus loin que 2013. En 2011, il y avait 64 balayeurs. En 2012, il y en avait 70. En 2013, on redescend à 64. En 2018, on est à 72. Il faut comprendre que dans le dernier chiffre du nombre de balayeurs, une douzaine de balayeurs sont destinés à convoyer les camions. Il faut toujours qu'il y ait quelqu'un qui aille chercher les poubelles pendant que l'autre reste au volant. Sur la soixantaine qui reste, on peut dire qu'entre 70 et 90 pourcents des gens sont au travail. Le reste est en congé de maladie, en congé ou en récupération. En hiver, on a plus de maladie et on a plus de personnes présentes sur le terrain quand il fait relativement doux. La présence des balayeurs est très variable et les maladies sont très variables également. C'est inhérent à leur travail. On peut dire qu'entre 48 et 54 balayeurs travaillent dans la commune. Si on reporte cela en chiffres relatifs, lorsqu'il y a des congés, on maintient toujours au minimum 50 % des effectifs, c'est important, que ce soit pour les fêtes, les congés de longs week-ends. Pour les week-ends, c'est un peu plus difficile, même si nous avons instauré un service du week-end, du travail du jeudi au dimanche.

En ce qui concerne les corbeilles, on les vidange une fois par jour. On a changé le mode de vidangeage depuis qu'on a incorporé le sac dans la corbeille. C'était quelque chose qui n'existait pas avant, mais ça permet d'aller plus vite, de vider la corbeille d'une manière plus sécurisée, on protège un peu mieux le balayeur et c'est surtout le balayeur qui le fait, avant, c'était un camion qui tournait dans toute la commune. Maintenant, ce sont les balayeurs qui le font et ça nous permet de faire ça une fois par jour. Une fois par jour, c'est énorme. Vous dites qu'on retrouve des corbeilles qui sont pleines. 90 à 95 % des déchets qu'on retrouve dans les corbeilles qui débordent, ce sont soit des déchets de construction, soit des déchets ménagers. Donc ce sont les gens qui n'utilisent pas les sacs blancs régionaux et qui mettent tout ça dans un petit sac de commission, ou un sac Lidl, un sac Aldi, et avec 3 ou 4 sacs de ce type, la corbeille est pleine. Le débordement provient d'un comportement incivique à la base. Normalement, une corbeille se remplit en trois ou quatre jours. Nous ne pouvons pas augmenter le nombre d'effectifs parce que nous avons des contraintes budgétaires et concernant le nombre de corbeilles publiques, on a augmenté leur nombre. On a augmenté leur nombre de 80 à 100 unités. Ce sont des corbeilles en fonte, qui sont solides, qui peuvent accueillir des déchets de construction. On a remarqué lors du placement de corbeilles, que dans ces endroits-là, après quelques mois, ces endroits sont devenus des dépôts clandestins. On a dû faire marche arrière à la demande de beaucoup de riverains sur certaines corbeilles. Certaines corbeilles ont dû être enlevées du jour au lendemain, le dépôt clandestin avait disparu. Donc c'est variable, il y a certains endroits où la corbeille a pu jouer son rôle positif et à d'autres endroits, il y a eu un effet pervers qui est venu entacher notre action.

Concernant la Place communale, il y avait effectivement de la part du Développement urbain, qui dans le cadre du Contrat de quartier a développé la place, ils ont voulu placer les corbeilles en périphérie de la place et pas au milieu, pour différentes raisons, notamment de circulation des camions du marché, des installations festives etc. Et également parce qu'on savait très bien qu'une corbeille pouvait devenir un dépôt clandestin. C'est ce qu'on a remarqué sur les corbeilles périphériques. Il y a la corbeille au coin de la rue du Prado et de

la Place communale et on retirait à cet endroit plusieurs tonnes de déchets par semaine. On a retiré la corbeille et il n'y avait plus de dépôt. Il en existe encore une, au coin de la Place communale et de la rue Vandermaelen. Les corbeilles, on sait que ça peut apporter certains problèmes et c'est pour cela que la Place communale n'en dispose pas, ça nous permet d'éviter d'avoir des dépôts clandestins sur une place qui est vide. Avant, c'était rempli de voitures et on voyait beaucoup moins de dépôts clandestins. Aujourd'hui, on ne peut plus se le permettre, voilà la raison. J'espère que j'ai répondu à toutes vos questions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Mahy.

**28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB\*PVDA, relative à l'entretien des trottoirs et l'évolution du service des Travaux publics. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer De Block, gemeenteraadslid PTB\*PVDA, betreffende het onderhoud van de stoepen en de evolutie van de dienst Openbare werken. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

La semaine passée, La Capitale a relayé le témoignage d'une dame qui est tombée sur un trottoir mal entretenu, rue de la Belle au Bois Dormant. J'ai entendu qu'il y avait déjà des plaintes des riverains sur le trottoir en question ou sur le bout de trottoir en question. Est-ce que la Commune a été mise au courant par des habitants et depuis quand ? On m'a dit qu'avant, l'équipe des Travaux publics comptait une vingtaine de travailleurs. Peut-être que je me trompe et que c'est le service de Pavage. On me dit que maintenant, il ne resterait plus qu'une dizaine de personnes. Je voudrais savoir actuellement combien de travailleurs travaillent pour les Travaux publics et dans ce service particulièrement et combien il y en a depuis 2013 ? Est-ce que vous travaillez avec des firmes extérieures ou avec des sous-traitants ? Vu l'état de certains trottoirs, est-ce que la Commune ne devrait pas avoir une équipe plus étendue pour les réparer ? Combien y a-t-il de travailleurs capables prévus qui sont actuellement dans vos équipes pour réparer les trottoirs ?

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

**Mme la Bourgmestre :**

C'est une question à laquelle Monsieur Gypers aurait dû répondre, mais il est absent aujourd'hui et donc je n'ai pas eu l'occasion d'avoir des chiffres précis qu'il aurait pu communiquer, mais en ce qui concerne l'accident survenu rue de la Belle au Bois Dormant, c'est vrai que j'en ai pris connaissance via la presse, et je n'ai pas eu connaissance d'une pétition qui a été portée à l'attention de la Commune.

En ce qui concerne la rénovation des trottoirs, en principe le propriétaire est responsable de son trottoir et de son entretien. Évidemment, c'est compliqué pour des

riverains d'assurer le bon état de leur trottoir et donc la Commune intervient quand elle le peut. Elle peut intervenir de différentes manières, mais aujourd'hui, c'est essentiellement par des programmes de rénovation des voiries que nous intervenons pour la réfection des trottoirs, notamment dans le cadre de plan triennaux. Mais pour assurer cette rénovation, il faut au préalable que la Commune prenne contact avec les différents impétrants, telles que Vivaqua pour connaître la situation de la voirie et les égouts et nous, nous ne pouvons pas toujours intervenir rapidement parce qu'il nous est signifié que des rénovations d'égouts vont se faire dans l'année qui vient et donc, nous n'allons pas ouvrir une voirie, la refaire pour devoir nécessairement intervenir par la suite. Mais donc, il existe des plans triennaux et d'ailleurs encore ce soir, nous avons voté pour la rénovation de plusieurs voiries situées sur le territoire de la commune.

En ce qui concerne l'effectif du service Pavage, c'est exact qu'il a connu une réduction ces dernières années parce que, comme je vous l'ai dit, nous recourons de plus en plus aux marchés publics pour rénover les voiries et que les travaux de réparation sont également exécutés par la Mission locale dans le cadre de formations qui sont données à des paveurs.

Nous avons constaté qu'il est extrêmement difficile pour une commune d'intervenir au coup par coup sur différents trottoirs et donc, il est plus logique d'intervenir de façon importante en assurant toute une rénovation de trottoirs comme nous le faisons actuellement.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

Merci beaucoup pour les réponses. Vous avez dit que l'équipe a été réduite, mais est-ce que les chiffres que j'ai pu entendre d'une vingtaine à une dizaine, est-ce que c'est dans cet ordre de grandeur ?

**Mme la Bourgmestre :**

Aujourd'hui, l'effectif est réduit à une dizaine. Mais je ne sais pas depuis quand c'est effectif a été réduit. Je n'ai pas de précision à vous donner maintenant à ce sujet.

**M. De Block :**

OK, merci beaucoup.

**M. le Président :**

Merci Madame la Bourgmestre, merci Monsieur De Block.

**29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC-GGB, concernant les licenciements de jeunes joueurs du RWDM. (Complémentaire)**

**Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende de ontslagen van jeugdspelers van RWDM. (Aanvullend)**

---

**M. le Président :**

Voilà, nous passons à la dernière interpellation de la soirée concernant le licenciement de jeunes joueurs du RWDM.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Donc en introduction, il y avait un peu de chahut pendant cette réunion du Conseil communal, j'y ai aussi ma part et je veux m'en excuser, pas au niveau du contenu, mais bien au niveau de la forme.

Je vous ai tous envoyé mon texte en français, je vais donc lire mon interpellation en néerlandais. Mijn interpellatie gaat over de problematiek van je jeugdvoetbalschool RWDM, je fais mon interpellation en néerlandais parce que je vous ai envoyé à tous le texte en français, ik denk dat we het er hier allemaal over eens kunnen zijn dat de opeenvolgende successen van de enkele jaren geleden heropgerichte voetbalclub RWDM alleen maar kunnen worden toegejuicht. Ook voor de gemeente heeft dit heel wat positieve gevolgen, op sociaal, economisch, enz. vlak. Ook de Jeugdvoetbalschool van RWDM heeft veel succes, zowel wat het aantal spelers betreft als op het sportieve vlak. Voor de verschillende ploegen van de Jeugdvoetbalschool loopt het tweede seizoen, sinds haar bestaan, nu ten einde.

De Jeugdvoetbalschool van RWDM had voor dit seizoen 2017-2018 meer dan 500 jeugdspelers. Voor het volgende voetbalseizoen vonden reeds testen plaats. Ingevolge die testen zouden ongeveer 100 nieuwe spelers worden aangetrokken. Alzo wordt de Jeugdvoetbalschool stilaan het slachtoffer van zijn eigen succes. Immers, er blijkt nu dat heel wat spelers die er vanaf het begin bij waren nu moeten vertrekken : vorige week kregen met name ongeveer 100 jeugdpelers hun ontslagbrief. Vanaf volgend seizoen 2018-2019 zijn ze niet meer welkom bij RWDM...

Een en ander roept bij mij heel wat bedenkingen op :

1° Ik denk dat wij hier allemaal het groeiende succes van RWDM gunnen. Het feit dat de eerste ploeg nu opnieuw promoveert heeft tot gevolg dat er bij de Jeugdvoetbalschool vanaf volgend seizoen ook ploegen op een hoger niveau zullen spelen. Ook dit is positief voor RWDM, voor de gemeente en vooral voor de talentrijke jeugdspelers die op aldus hun voetbalkunde nog beter kunnen ontwikkelen.

Niettemin ben ik van mening dat de Jeugdvoetbalschool van RWDM, zoals dit toentertijd ook het geval was bij FC Brussels, in onze gemeente ook een sociale rol moet vervullen : heel wat kinderen en andere jongeren spelen gewoon graag voetbal, gewoon voor het plezier van het spel. Ook al is hun voetbaltechnisch niveau lager dan dat van andere spelers, hebben ook zij hun plaats in de Jeugdvoetbalschool en hebben de Molenbeekse jongeren in het algemeen bovendien het recht om gebruik te maken van de voetbalinfrastructuur die eigendom is van de gemeente of van de vzw Molenbeek Sport.

2° Het overgrote deel van de ontslagen jeugdspelers was er vorig voetbalseizoen 2016-2017 – het seizoen waarin de Jeugdvoetbalschool RWDM van start ging – als eerste bij om aan te sluiten bij die pas opgerichte Jeugdvoetbalschool. Zij hebben m.a.w. mee de start en het succes ervan mee mogelijk gemaakt. Zij worden vandaag bedankt voor bewezen diensten : voor hen is er geen plaats meer, o.a. omdat er veel nieuwe jeugdspelers van buiten werden aangetrokken.

Ik voeg hier nog het volgende aan toe : veel van die jongeren speelden voordien gedurende jaren – sommigen zelfs gedurende bijna 10 jaar – bij het ter ziele gegane FC Brussels, de historische “verbindingsploeg” tussen de vroegere RWDM en de enkele jaren opnieuw opgerichte RWDM. Eén of twee seizoenen bij voetbalclub White Star buiten beschouwing gelaten, zijn die spelers dus reeds gedurende vele jaren trouw aan RWDM en, ik herhaal het nog eens, dragen zij evenzeer als de eerste ploeg bij tot het succes van RWDM.

3° RWDM betaalt geen huur voor het gebruik van het Edmond Machtensstadion, dat eigendom is van de gemeente; de club betaalt enkel de kosten voor het gebruik van de nutsvoorzieningen (water, elektriciteit, ...). Wat de infrastructuur Verbiest en Sippelberg betreft, die eigendom van de vzw Molenbeek Sport zijn, betaalt RWDM gedurende het seizoen 2017-2018 : 2.940 € voor 7 wekelijkse bezettingen op het Sippelbergstadion; 630 € voor 2 wekelijkse bezettingen op het Verbieststadion.

Gezien de gunstige voorwaarden waartegen RWDM over het gemeentelijk Machtensstadion en over de terreinen van de paracommunale vzw Molenbeek Sport kan beschikken, mag op het sociale vlak toch enige tegenprestatie worden verwacht ten overstaan van de Molenbeekse belastingbetalers en de Molenbeekse bevolking, inzonderheid t.o.v. de jongeren die graag voetbal spelen.

4° Ik breng tenslotte een praktische kwestie onder de aandacht : de betrokken jeugdspelers, en hun ouders, werden pas vorige week geïnformeerd over het “ontslag”. Aangezien het lopende voetbalseizoen quasi is afgelopen hebben de meeste andere voetbalclubs inmiddels ook al hun jeugdspelers voor het volgende seizoen gerekruteerd waardoor het voor heel wat ontslagen spelers van de RWDM-Jeugdvoetbalschool moeilijk zal worden om nog een plaats bij een andere club te vinden. Maar dit probleem is m.i. eigenlijk van bijkomende orde. Ik ben van oordeel dat die spelers niet op zoek moeten gaan naar een nieuwe club maar dat zij nog steeds hun plaats moeten krijgen bij RWDM.

Mijn vragen zijn : Bent u op de hoogte van het feit dat (waarschijnlijk meer dan) 100 jeugdspelers van RWDM vorige week werden ontslagen en vanaf volgend voetbalseizoen bij de Jeugdvoetbalschool niet meer terecht kunnen om voetbal te spelen ? Deelt u de argumenten die ik hiervoor heb uiteengezet en die ervoor pleiten dat deze jonge spelers toch verder bij de Jeugdschool RWDM kunnen blijven spelen ? M.a.w. deelt u de mening dat een voetbalclub ook een sociale rol moet spelen die het louter sportieve aspect overstijgt ? Wat denkt u inzonderheid van het argument luidende dat de jongeren van onze gemeente het recht moeten hebben om, in het kader van de Jeugdvoetbalschool, op de terreinen van de gemeente en van de vzw Molenbeek Sport voetbal te kunnen spelen, vooral wanneer men bijkomend dan ook nog rekening houdt met de gunstige voorwaarden waartegen de club over de voormelde sportinfrastructuur kan beschikken ? Welke acties zal u ondernemen zodat de jeugdvoetbalschool RWDM de thuishaven blijft van de jeugdspelers die vorige week ontslag hebben gekregen; zodat zij kunnen blijven spelen in het Edmond Machtensstadion die ook hun “Tempel” is ? Tenslotte een vraag die enigszins buiten de strikte context van deze interpellatie valt maar er in ruime zin toch bij aansluit : kan de gemeente voorzien in een financiële tussenkomst in de bijdrage die de Molenbeekse jeugdspelers jaarlijks moeten betalen voor hun aansluiting bij de Jeugdschool RWDM. Naar verluidt zal deze bijdrage voor

volgens seizoen ongeveer 500 € bedragen ? Voor heel wat ouders is dit een niet te onderschatten hap in het gezinsbudget, om in dit verband nog niet te spreken van degenen waarvan meerdere kinderen bij RWDM spelen.

Ik dank u voor uw antwoorden.

**M. de Voorzitter :**

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

**M. Vossaert :**

Merci Monsieur le Président. Bien entendu, c'est un plaisir de voir que le club du RWDM s'émancipe de plus en plus et démontre sur le terrain et en dehors un succès pour lequel bon nombre d'entre nous ont soutenu la démarche. Cette démarche s'inscrivait notamment dans le développement d'une école des jeunes. Ce qui est important ici, et là en préambule, je pense que ce n'est pas le rôle de conseillers communaux ou de la Commune même de faire de l'ingérence dans la gestion sportive d'un club.

Ensuite, je me mets à la place de jeunes qui durant chaque saison pourraient être amenés à changer d'orientation, de niveau etc., je peux comprendre leur déception. Mais c'est vrai que dans ce contexte, on parle ici d'une problématique que le Président du club du RWDM a avancé, c'est la problématique des terrains, de la capacité d'accueil dans la commune, du nombre de terrains que nous avons sur notre territoire. A un moment, il y a une forme de saturation. Deuxièmement, je pense que c'est aussi une préoccupation, pas uniquement du RWDM, mais aussi d'autres associations sportives et que ce soit pour un sport ou un autre, je pense qu'il faut faire preuve d'anticipation. Je vous rappelle qu'en 2016, on parlait de la problématique des terrains avec le RWDM qui devait aller s'entraîner à Zellik. On avait tous dit que ce n'était pas un bon message et on avait tous dit qu'il fallait trouver des solutions. On avait amené des idées par rapport à certaines occupations de créneaux horaires. Ici, on revient un petit peu au même débat. Je trouve cela un peu dommage qu'après deux ans, on n'ait pas beaucoup avancé sur des pistes. Là, il y a du court terme, de voir un petit peu, et ça je l'ai rappelé en tant qu'administrateur au niveau de Molenbeek Sport, de pouvoir mettre sur la table et surtout les interlocuteurs, les associer pour trouver des solutions ensemble. Donc ça, c'est un travail à court terme pour répondre à la problématique de la saison qui arrive. Mais par ailleurs et ça, je l'avais dit en 2016, vous pouvez revoir les comptes rendus, j'ai parlé des prévisions et de l'anticipation. Parce que le RWDM se développe, mais d'autres entités peuvent aussi se développer dans notre commune. Il y a d'autres interlocuteurs qui ont de l'importance et si le RWDM se développe, c'est une bonne chose pour la commune. Pour éviter ce genre de situation, qui ne devrait pas faire l'objet ici de débat par rapport à l'ingérence dans un club, c'est plutôt de voir ce que la Commune peut faire ou qu'est-ce que des communes pourraient faire ensemble pour trouver des solutions. J'avais lancé des pistes de l'investissement en infrastructure sportive, on a parlé d'un budget de 70.000 € et donc on pourrait porter ensemble avec une autre commune des projets de rénovation ou de création d'infrastructures. Il y a des terrains en friche qu'il faut identifier et pour lesquelles il serait temps d'y travailler pour trouver des solutions. On n'est pas là uniquement dans la réaction, je voudrais qu'on soit dans l'anticipation.

Voilà un peu l'objet de ma réaction, je pense que l'interpellation de Monsieur Berckmans nous permet de rebondir sur un débat plus large qui prend un peu plus de hauteur, sur notre capacité actuelle d'accueil dans nos infrastructures sportives et de la préoccupation tout à fait légitime de nos dirigeants de clubs, de nos entraîneurs, de nos

jeunes et des parents qui soutiennent la formation et qui sont bien entendus très importants dans la formation de ces enfants et de ces jeunes. J'espère que vous pourrez apporter des solutions à ces légitimes préoccupations.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Merci Monsieur le Président, merci à notre collègue Berckmans pour cette interpellation. Je pense qu'elle a tout à fait son sens et qu'elle a sa place ici au Conseil communal. Cette interpellation nous rappelle certaines choses, elle nous rappelle d'abord que nous avons été nombreux ici à soutenir la renaissance du RWDM et je pense que nous avons tous bien fait de le faire, parce que d'abord le RWDM existe et rayonne et fait rayonner le nom de Molenbeek en même temps. Je pense que si on n'avait pas suivi ça, aujourd'hui, on n'aurait ni RWDM, ni White Star, ni rien du tout. On aurait le désert. Si on avait suivi certains, ici-même, dans ce Conseil communal, aujourd'hui, on serait dans une situation avec rien du tout. L'interpellation montre aussi que le monde du football, et je l'ai toujours dit, ce n'est pas le monde des Bisounours. Il est par moment cruel parce qu'il y a cet aspect compétitivité qui fait qu'à un moment donné, on rejette, on exclut, on licencie ou on propose à des jeunes d'aller voir ailleurs parce qu'ils n'ont soi-disant pas le même niveau. Ici, on est plus tout à fait dans le sport pour tous, on n'est plus tout à fait dans la sport comme on l'aimerait tous, c'est la partie cruelle qu'il y a dans le football, ça existe, c'était le cas au White Star, c'est le cas au RWDM, c'était le cas avant, c'est le cas dans d'autres clubs.

Par contre, ce qui pose question, c'est que je me souviens que dans tous les débats que nous avons eu à l'époque du RWDM, il y a un élément sur lequel j'insistais beaucoup, c'est que je trouvais que la Commune devait garder une emprise sur l'entité jeunes. Il fallait que la Commune soit représentée dans cette structure-là. À l'époque, ce débat stérile politisé ou dépolitisé, c'est du n'importe quoi. On est au Conseil communal, on attribue des subsides, on attribue des espaces sportifs, on attribue des terrains et à un moment donné, on est aussi là pour veiller à la bonne utilisation des deniers publics. Et donc, je trouve que la Commune devait garder une présence importante dans cette structure jeunes, ASBL ou autre. Quand je dis la Commune, ce n'était pas forcément des élus, parce que je l'ai dit, ça aurait pu être le service de la Jeunesse ou le service des Sports. Ce qui me pose problème aussi, c'est que quand on annonce à des jeunes qui doivent aller voir ailleurs, quand on le fait très tardivement, en plus, je pense que ça va se faire avant le 30 avril, je crois que c'est comme ça que le prévoit l'Union belge, si ça n'a pas changé et donc, qu'on peut se désaffilier et s'inscrire ailleurs avant cette date. Moi, ça me pose un problème qu'on prévienne les parents et les jeunes aussi tardivement, ça me pose un problème qu'il n'y ait pas une préparation, une explication qui soit donnée. Je sais que dans beaucoup de clubs, et on l'organisait à un moment donné, qu'il y ait des évaluations tout au long de l'année, que les jeunes se rendent compte qu'il a peut-être un niveau qui n'est pas tout à fait celui qui est requis, même si c'est un autre débat, mais au moins, il n'est pas surpris. Il ne découvre pas comme ça en fin de saison, quand tout le monde est content de la fin de la saison et du début des tournois que finalement, il ne va plus pouvoir porter le maillot qu'il a. Je trouve qu'humainement et socialement, ça ne va pas, la Commune doit agir et intervenir. Maintenant, je me pose aussi la question de savoir, est-ce que le club reçoit assez de moyens ? Est-ce que le club reçoit assez de terrains, assez d'infrastructures que pour pouvoir accueillir tous ces enfants ? Si c'était le cas, est-ce que ces 100 jeunes seraient toujours membres du RWDM s'il y avait plus de moyens ou plus de terrains ? Ça c'est une

question à laquelle j'aimerais avoir une réponse ! Si c'est le cas, alors c'est directement la responsabilité de la Commune et plus du club. Si on me dit que demain, il nous manque un bout de terrain ou un peu d'argent pour que ces 100 jeunes puissent rester. J'aimerais aussi savoir, sur ces 100 jeunes, combien y a-t-il de Molenbeekois ? On est quand même des Conseillers communaux de Molenbeek et on est là pour veiller à ça. Si on me dit qu'il y a 100 % de Molenbeekois, là, j'ai un problème. J'aimerais aussi savoir combien de Molenbeekois il y a dans le reste de l'école des jeunes. Je pense que c'est une bonne occasion de poser la question.

Je trouve aussi que par rapport à ces jeunes privés l'année prochaine du maillot qu'ils ont toujours rêvé de porter, je trouve que le minimum, si la Commune n'arrive pas à trouver une solution pour empêcher ça, et Monsieur l'Echevin, je pourrais vous donner quelques exemples où dans certaines communes, certains sont intervenus pour empêcher qu'on rejette des jeunes de cette façon-là, je pense que la responsabilité de la Commune et notamment de l'Echevin des Sports, c'est de mettre en place un système qui permette à ces jeunes de retrouver un club, dans un club molenbeekois satellite ou dans un club à proximité de Molenbeek. Parce que vous ne pouvez pas dans la même soirée proposer un règlement avant les élections, en donnant des chèques sport de 40 € pour inciter les jeunes à pratiquer le sport, et en même temps accepter que dans un club, pour certaines raisons en tout cas, chaque année on rejette un certain nombre de jeunes. Ça ne va pas, ce n'est pas logique et donc je trouve qu'il faut empêcher cela, il faut éviter cela, il faut donner plus de moyens et le cas échéant, il faut que vous mettiez en place une cellule qui va permettre en tout cas de permettre à ces enfants, à ces jeunes, de continuer à pratiquer leur sport favori.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

**M. Achaoui :**

Merci Monsieur le Président, merci aussi à notre ami Dirk Berckmans pour son interpellation parce qu'elle met à nouveau à l'ordre du jour une situation qui était problématique et je me rappelle en fait que ce qui était important à signaler, c'est que le dénominateur commun de nous tous, c'était la préoccupation des jeunes indépendamment de l'ambition du club. On ne va pas revenir sur l'histoire de la renaissance, c'est une très bonne chose et Jamal Ikazban l'a redit, mais la préoccupation première était je pense les jeunes. La question de la capacité s'est également posée, la capacité d'occupation. Une situation réelle était connue, il y a plusieurs acteurs qui bénéficient des infrastructures et aujourd'hui, on revit de nouveau le même drame puisque effectivement, et Monsieur Berckmans a mis en évidence des faits, ce ne sont pas des considérations subjectives, ce sont des faits. Le RWDM prend de plus en plus d'ampleur, mais avec comme conséquence la non-capacité de pouvoir assumer un certain nombre de jeunes. Il faut rappeler que le RWDM a signé un accord avec Anderlecht, parce que dans son projet football aujourd'hui, elle ambitionne également de gravir les échelons et donc à juste titre encore une fois. Mais c'est toujours au détriment des jeunes qui ont un niveau moindre, mais pour lesquelles on s'était engagé, je dirais. La Commune s'était engagée de leur garantir cet épanouissement sportif. Il n'est pas d'ordre élite, mais en tout cas, ceux qui sont concernés aujourd'hui par un licenciement, si je peux utiliser ce terme-là, parce que c'est un licenciement, ils ne pourront plus demain bénéficier de ce sport, ce sont des joueurs de catégorie moindre pour lesquels aujourd'hui on se bat, on se défend et on essaye de trouver des solutions. Mais à cause du succès du RWDM aujourd'hui qui manque d'infrastructures, au même titre que la jeunesse et d'autres, la solution c'est quoi, c'est qu'on ne peut pas supporter tout le monde, les infrastructures locales aujourd'hui ne le permettent pas. La question est donc beaucoup plus

générale et les solutions ne se trouveront pas spécialement à Molenbeek et Monsieur Vossaert à l'époque l'avait déjà suggéré, pourquoi ne pas avoir des alternatives à l'extérieur de Molenbeek pour justement anticiper cette problématique. Force est de constater que ces solutions n'ont pas été envisagées. On a voulu préserver une situation qui était acquise sans pour cela préjuger sur une éventualité que le RWDM puisse accéder à l'échelon supérieur avec évidemment un engouement tout à fait bénéfique pour notre commune. L'équation est complexe, la réduire à une simple question de terrains, c'est en fait beaucoup plus complexe que cela. Il s'agit d'humains et d'enfants, rappelons aussi qu'il y a la Jeunesse Marocaine qui compte également 500 jeunes qui est confrontée aux mêmes demandes. La question qui se pose à un certain moment, il faut peut-être remettre à l'ordre du jour la capacité qu'on pourrait imposer d'une certaine manière directement ou indirectement aux clubs existants, en leur disant voilà, ça, c'est la capacité. Ce n'est pas une chose facile dans le domaine du football, parce que l'évolution, elle est toujours là. Les dirigeants des clubs restent dans leur ambition de pouvoir acquérir les meilleurs jeunes, je rappelle également pour ceux qui ne le savent pas, la nouvelle réforme de l'Union belge, en supprimant certaines catégories, les U17 et U19, vient compliquer d'une manière considérable la situation des clubs puisqu'ils sont obligés de renvoyer un certain nombre d'effectifs et ça, ce n'est pas propre au RWDM, mais c'est pour l'ensemble des clubs, ce qui s'est produit effectivement, c'est que le RWDM a dû se séparer d'un certain nombre de joueurs du U19 et mêmes des espoirs à cause de la réglementation, ce n'est pas elle qui l'a décidé, c'est la Fédération. Donc tous ces joueurs-là, beaucoup sont Molenbeekois et ils se retrouvent dans une situation très chaotique, voulant continuer à pratiquer leur sport favori, ils doivent probablement s'exiler. Mais s'exiler, ce n'est plus si facile parce que les autres clubs sont concernés par les mêmes problématiques. Trouver une place dans un autre club, ce n'est pas évident. J'attends vos solutions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

**M. De Block :**

J'ai eu les mêmes échos, pas seulement de gens qui étaient déjà inscrits mais aussi des gens qui voulaient s'inscrire. L'examen était effectivement un tri pour faire entrer les enfants qui obtenaient le niveau nécessaire pour pouvoir encore profiter d'une place pour l'année prochaine.

Je ne suis pas aussi cynique que Jamal Ikazban qui dit que ça fait partie du sport. Je ne voudrais pas céder à cela. Il a dit que ça fait partie de la compétition, la concurrence etc. Ce que je trouve important, c'est que beaucoup d'enfants, de jeunes molenbeekois, pour lesquels on devrait trouver une solution, je vois que les clubs, et je l'ai dit au moment des départs, que tant qu'on organise l'accès de nos jeunes au sport et qu'on le conditionne à l'existence de la présence de clubs professionnels, on surfera toujours sur les aléas de ce club, sur les plans, sur les choix d'investissement de ce club actuellement. J'ai proposé à l'époque en tout cas qu'on devrait avoir une école de jeunes communale. Pour moi, communale ne veut pas dire manipulée par la politique, comme ça aurait pu être le cas dans le passé, je pense que publique, ça veut surtout dire qu'une école communale qui réellement parte des besoins des jeunes. J'avais proposé concrètement que le club qui occupait le stade était conditionné à faire un deal avec cette école de jeunes ainsi, on garde un instrument dans nos mains et en même temps, le joyau de la commune, ce stade, l'occupation de ce stade, on le conditionne à la collaboration avec une école de jeunes, une école de football concrètement. Je voudrais qu'on m'explique pourquoi c'est impossible ? Pourquoi serait-il impossible qu'il y ait un club et à côté une école des jeunes ? On pourrait alors avoir des jeunes qui seraient inclus dans cette école, pas uniquement parce qu'ils

réussiraient un test de tri au départ, mais parce qu'ils aiment ce sport. Je trouve que ça donnerait une mauvaise image aussi pour le RWDM qui avait commencé avec toute une série de signaux et de projets sportifs et sociaux. Je pense que maintenant, ils se retrouvent dans une situation où ils sont obligés de renvoyer 100 jeunes et de dire non à plein de jeunes molenbeekoïses qui ne réussissent pas le test. Je trouve que c'est brider l'espoir des jeunes molenbeekoïses, et donc je trouve qu'il faut trouver des solutions.

**M. le Président :**

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Rahali.

**M. Rahali :**

Merci Monsieur le Président, bedankt voor de interpellatie, het is belangrijk en ik denk dat in dit geval die moeten ook centraal blijven. Effectivement, dans un projet comme celui-ci, le RWDM qui jouit quand même de pas mal de facilités de la commune, je pense qu'il devrait garder la place des jeunes d'une manière centrale. Je ne sais pas qui l'a dit ici dans l'assemblée, si le club n'a pas les moyens au niveau des infrastructures ou au niveau financier pour pouvoir accueillir le maximum de jeunes, il faudrait éventuellement essayer de voir comment on pourrait l'aider.

J'ai été aussi interpellé par bon nombre de parents qui se sont vus renvoyer leurs enfants ou qui ne trouvent pas de place. Je réfléchis tout haut, est-ce qu'il n'y a pas une possibilité, au lieu de parler de forcer un club à imposer une école de jeunes qui serait éventuellement chapeauté par la Commune, comme ça existait de mon temps, c'est qu'il y avait des équipes A et les équipes B et que tout le monde peut pratiquer ce sport qu'il aime ou qu'il adore tout en restant dans une structure où il y a des ambitions d'un côté, des ambitions pour arriver en première division peu importe, et d'autres ambitions pour pratiquer tout simplement le football parce qu'on aime ce sport.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Rahali.

Je donne la parole rapidement à Monsieur Ikazban.

**M. Ikazban :**

Je veux préciser que moi, je n'ai jamais cautionné cet aspect compétitivité dans les clubs. Je constate simplement, je vis dans le monde réel, pas dans le monde des Bisounours, et dans le football, c'est comme ça. Par contre, à côté de ça, j'ai dit que la Commune a fait le choix d'abandonner la structure jeune alors que je pense que la Commune aurait dû garder la main dans une structure jeunes et que quoi qu'il en soit, quelles que soient les raisons qui ont poussé à rejeter ou à exclure ou à renvoyer ces jeunes ailleurs, il faut que la Commune trouve une solution pour ces jeunes et notamment pour les Molenbeekoïses.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin.

## **M. l'Echevin El Khannouss :**

Merci Monsieur le Président, très honnêtement je pense que la Commune de Molenbeek et son Conseil communal est la seule du royaume où ce genre de débat, qui parfois prend des allures surréalistes, a lieu. De quoi s'agit-il, chers collègues, nous avons un club privé, vous savez que le RWDM est une ASBL privée sur laquelle la Commune n'a aucune prise, n'a rien à dire. Il faut quand même se rappeler tout le débat que nous avons eu ici et ça permet de rebondir par rapport à l'école des jeunes, que nous avons dû liquider pour des raisons que je ne vais pas évoquer ici ou sinon, on va encore se remettre à crier et à s'énerver, nous avons décidé qu'il ne devrait plus y avoir de politisation dans les structures sportives et en l'occurrence footballistiques. Pour vous rappeler quand même de tout ce débat qui a eu lieu ici. Nous avons finalement un club qui rayonne au niveau sportif, qui a 620 jeunes inscrits durant la saison footballistique 2017-2018. Ce club décide de faire venir plus d'une centaine d'autres jeunes qui nous viennent d'autres clubs du royaume et il décide, par ce truchement, en faisant rentrer plus de 120 jeunes, d'en mettre dehors exactement 118, ça permettra de vous répondre Monsieur Ikazban, 118 jeunes qui n'ont pas été licenciés, mais qui ont été remerciés, parmi ceux-ci, 38 Molenbeekois. C'est un choix qui est fait par un club privé par rapport auquel nous n'avons pas notre mot à dire. On n'est pas consulté, on n'est pas concerté, on ne demande pas l'avis de l'Echevin des Sports, parce que là, je vous rejoins, même si le constat froid que nous devons faire, c'est que cette compétitivité au sein de ces clubs qui ont vocation à devenir des clubs d'élite, effectivement il y a un côté que moi, je n'apprécie pas du tout, c'est cette exclusion qui est faite en fin de saison d'un certain nombre de jeunes. Moi je lis encore sur ces visages les déceptions et les pleurs qui recouvrent le visage de toute une série de jeunes que j'ai pu rencontrer dans le passé, parce qu'on leur annonçait en fin de saison qu'ils n'avaient plus leur place dans une structure, le club que vous avez tant chéri et bien vous n'avez plus votre place dans ce club. C'est dur, humainement c'est très dur, mais nous, en tant que pouvoirs publics, notre capacité d'agir par rapport à un club privé, je peux vous le dire honnêtement, elle est égale à zéro. Nous avons essayé, Madame la Bourgmestre et moi-même, nous avons pris contact pour voir quelles étaient les possibilités et clairement, le groupe ou la cellule pédagogique, je ne sais pas comment ça s'appelle au RWDM, ils ont fait des choix qui étaient théoriquement basés sur des évaluations. La seule chose que je peux déplorer, c'est ce constat qu'un certain nombre de jeunes doit quitter, mais c'est surtout le fait qu'on les a prévenus tardivement. Ils ont reçu l'annonce de leur non reprise pour la saison 2018 - 2019 il y a à peine quelques jours, alors que les noyaux dans les autres clubs étaient déjà quasiment finalisés.

Deuxième élément, si vous permettez, c'est que les parents que j'ai rencontrés et qui sont fort nombreux, parce qu'ils ne sont pas seulement venus voir certains, ils ont commencé par venir voir l'Echevin des Sports et le problème, nous leur avons proposé des pistes de solution, j'ai moi-même pris un certain nombre de contacts avec un certain nombre de clubs, et le premier club que j'ai contacté, c'est le club molenbeekois de la jeunesse. Il est à proximité et les parents demandaient un club à proximité. Mais les parents, ça ne les intéresse pas, ils veulent un club d'élite. Ils veulent le RWDM, ils veulent l'Union Saint Gilloise, ils veulent Anderlecht etc. Nous, en tant que responsables politiques, on n'a pas cette capacité à obliger ces clubs à ouvrir leurs portes aux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants. Ça, c'est la réalité. Et puis vient alors le débat de savoir s'il y a évidemment des terrains ou pas. Le RWDM dispose de suffisamment de terrains. Ils ont suffisamment de terrains pour les activités qu'ils ont développées les années précédentes et cette année footballistique qui se termine. Le souci, et là, il faut être réaliste, même si Molenbeek et la commune en région bruxelloise qui a le plus d'espaces footballistiques, nous sommes la commune qui avons le plus de terrain de football, vous devez le savoir ! Et nous n'avons pas du foncier disponible. Nous avons quelques pistes et nous sommes vigilants, le Collège est très attentif, que ce soit le futur développement de la friche de la gare de l'Ouest, mais

évidemment dans le cadre du schéma directeur et je me rappelle très bien avec mon ancien collègue de la législature précédente, nous avons, lorsque nous avons présenté en 2007 le fameux schéma directeur, nous avons discuté et nous avons insisté pour qu'il y ait un espace collectif et sportif qui soit repris dans le cadre de cette élaboration. Mais, il faut être honnête, on ne peut pas répondre à toutes les attentes, on ne peut pas offrir toutes les possibilités à des clubs qui viennent nous dire qu'on va développer nos activités, qu'on va passer de 700 enfants à 1.500 enfants. Mais bien sûr que dans l'absolu, je souhaite voir ses enfants sur des terrains de football et pas dans la rue, mais dans les faits, on ne peut pas offrir cela. Je sais que certains responsables politiques aiment bien aller dire que c'est la faute de l'Echevin des Sports, qu'il aurait pu peut-être imaginer faire un terrain de football sur la chaussée de Gand etc., on peut tout promettre et surtout dans une période préélectorale, je sais très bien que du chef de certains, il est très facile de faire des promesses, qu'une fois aux responsabilités, on serait incapable de tenir. Je demande ici le minimum de retenue, c'est un club privé nous, notre devoir, c'est de faire en sorte de trouver des solutions pour ces enfants et je pense que nous sommes la seule commune du royaume à le faire. Monsieur Ikazban, vous avez parlé d'exemple, moi j'aimerais bien savoir quelles sont ces exemples, ces communes qui démarchent auprès des parents, je souhaiterais savoir, ça m'intéresserait parce que j'aimerais bien m'enrichir de leur expérience. Ce que nous devons faire ici, c'est d'abord respecter un club qui est privé, vous l'avez dit Monsieur Vossaert, c'est un club qui décide de son fonctionnement. Si on peut influencer sur ses décisions et faire en sorte que ça reste un club ouvert qui ne mette pas en œuvre ce qui est fait dans tous les clubs du royaume, c'est comme ça que ça fonctionne partout, on peut le déplorer tant qu'on veut, mais les clubs n'en ont cure des remarques que nous pourrions faire, ce qui les intéresse, c'est de pouvoir avoir une élite en leur sein pour faire des résultats et malheureusement, le côté humain, pour paraphraser mon collègue, on n'est pas dans un pays de Bisounours ici.

Je souhaiterais simplement vous dire ici que le Collège, la Bourgmestre et moi-même, nous avons fait des démarches et nous sommes toujours disposés pour offrir notre soutien pour guider, orienter les parents qui le souhaitent. Par rapport aux terrains, , ce que vous avez fait dans votre interpellation, j'ai pu le lire il y a deux heures dans une déclaration que vous avez faite dans la presse, vous avez réservé votre déclaration à la presse avant de la faire ici au Conseil communal, sachez que vous n'avez pas inventé l'eau chaude ! Les propositions que vous avez faites, nous les faisons depuis des années, nous sommes attentifs à cette possibilité de pouvoir collaborer avec d'autres communes, de pouvoir faire un travail particulier sur ces quelques friches encore existantes sur le territoire de la commune de Molenbeek. Le tout, c'est évidemment d'avoir les moyens, d'avoir le soutien des pouvoirs subsidiaires et nous sommes attentifs et nous sauterons sur la balle parce que nous sommes dans une discussion autour du football, quand le moment viendra. Merci pour votre attention.

**M. le Président :**

Merci Monsieur l'Echevin.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

**M. Berckmans :**

Merci Monsieur l'Echevin, si on m'écoute, je continue à parler. Je suis content que mon souci envers les jeunes est quand même partagé par la plupart des intervenants. Je sais aussi que le RWDM, comme d'autres clubs, que c'est une ASBL privée. Mais ça n'empêche pas que moi, je suis d'avis, comme c'était le cas à l'époque au FC Brussels, et aussi dans d'autres clubs, pour Monsieur Rahali le système d'équipe A ou B, ça existe toujours, mais moi ce que je dis, je comprends que l'équipe première évolue, je comprends

que le club veut aussi qu'il y ait de bonnes équipes dans les différentes catégories de jeunes, ce sont en général A et B, mais je trouve qu'il faut aussi une place aux autres qui sont là pour s'amuser et où les niveaux footballistiques sont peut-être un petit peu moins élevés.

Ceci étant, je sais aussi, il y en a qui ont dit dans la presse : « je ne peux pas les faire jouer sur un parking », je ne vais pas citer le nom, enfin bon, c'est Monsieur Dailly, mais donc ça n'empêche pas que je trouve quand même important que la Commune prenne ça à cœur. Je pense que mon intervention et la plupart des autres, ce n'est pas pour se mêler dans la gestion journalière du club, mais c'est pour évoquer notre souci envers les jeunes et je l'ai dit déjà plusieurs fois aussi, je suis content que Monsieur l'Echevin reprennent mes mots, je suis content qu'il y ait le plus possible de jeunes sur les terrains et pas dans la rue, mais ma question est maintenant de savoir ce que vous pouvez faire, parce que je l'ai dit aussi, c'est la semaine passée qu'ils ont reçu leur C4, beaucoup ne vont pas trouver une place, c'est quand même important qu'ils puissent faire quelque chose dans un mois, quand la nouvelle saison recommence.

**M. le Président :**

Merci Monsieur Berckmans.

L'incident est clos et je clos la séance du Conseil communal. C'est une interpellation et il n'y a que l'interpellant qui a le droit de réagir. Dans quelques instants, nous commençons le huis clos et j'invite le public à quitter la salle.